



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Social Affairs, Science and Technology

Chair:

The Honourable ART EGGLETON, P.C.

Wednesday, June 2, 2010
Thursday, June 3, 2010

Issue No. 8

Third (final) meeting on:

Bill C-268, An Act to amend the Criminal Code
(minimum sentence for offences involving trafficking of
persons under the age of eighteen years)

First (final) meeting on:

Bill S-211, An Act respecting
World Autism Awareness Day

First (final) meeting on:

Bill S-203, An Act respecting a
National Philanthropy Day

INCLUDING:

THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-268)

WITNESSES:

(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président :

L'honorable ART EGGLETON, C.P.

Le mercredi 2 juin 2010
Le jeudi 3 juin 2010

Fascicule n° 8

Troisième (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-268, Loi modifiant le Code criminel
(peine minimale pour les infractions de traite de personnes
âgées de moins de dix-huit ans)

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi S-211, Loi instituant la
Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi S-203, Loi instituant la
Journée nationale de la philanthropie

Y COMPRIS :

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-268)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks Champagne, P.C.	* LeBreton, P.C. (or Comeau)
Cordy	Martin
* Cowan (or Tardif)	Merchant
Demers	Munson
Eaton	Plett
	Seidman

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Fox, P.C. (*June 3, 2010*).

The Honourable Senator Fox, P.C., replaced the Honourable Senator Callbeck (*June 3, 2010*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Dyck (*June 3, 2010*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Hubley (*May 31, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

Vice-président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie

et

Les honorables sénateurs :

Banks Champagne, C.P.	* LeBreton, C.P. (ou Comeau)
Cordy	Martin
* Cowan (ou Tardif)	Merchant
Demers	Munson
Eaton	Plett
	Seidman

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Fox, C.P. (*le 3 juin 2010*).

L'honorable sénateur Fox, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 3 juin 2010*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Dyck (*le 3 juin 2010*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 31 mai 2010*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, April 20, 2010:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Munson, seconded by the Honourable Senator Mercer, for the second reading of Bill S-211, An Act respecting World Autism Awareness Day.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Munson moved, seconded by the Honourable Senator Tardif, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, April 27, 2010:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Mercer, seconded by the Honourable Senator Chaput, for the second reading of Bill S-203, An Act respecting a National Philanthropy Day.

After debate,

The Honourable Senator Comeau, for the Honourable Senator Champagne, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 20 avril 2010 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Munson, appuyée par l'honorable sénateur Mercer, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-211, Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Munson propose, appuyé par l'honorable sénateur Tardif, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 27 avril 2010 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Mercer, appuyée par l'honorable sénateur Chaput, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-203, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau, au nom de l'honorable sénateur Champagne, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 2, 2010
(17)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:16 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Champagne, P.C., Cordy, Demers, Dyck, Eaton, Eggleton, P.C., Martin, Merchant, Ogilvie, Plett and Seidman (12).

In attendance: Havi Echenberg and Dominique Valiquet, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 21, 2010, the committee continued its study on Bill C-268, An Act to amend the Criminal Code (minimum sentence for offences involving trafficking of persons under the age of eighteen years). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 7.*)

WITNESSES:

As individuals:

Benjamin Perrin, Assistant Professor, Faculty of Law, University of British Columbia (*by videoconference*);

John Winterdyk, Director, Center for Criminology and Justice Research, Mount Royal University.

International Bureau for Children's Rights:

Nadja Pollaert, Director General;

Camille Karbassi, Program Manager, Child Trafficking.

The chair made a statement.

Mr. Perrin and Mr. Winterdyk each made a statement and, together, answered questions.

At 5:21 p.m., the committee suspended.

At 5:24 p.m., the committee resumed.

Ms. Pollaert and Mr. Karbassi each made a statement and, together, answered questions.

At 6:02 p.m., the committee suspended.

At 6:03 p.m., the committee resumed.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-268, An Act to amend the Criminal Code (minimum sentence for offences involving trafficking of persons under the age of eighteen years).

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

The chair asked whether clause 2 shall carry.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 2 juin 2010
(17)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 16, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Champagne, C.P., Cordy, Demers, Dyck, Eaton, Eggleton, C.P., Martin, Merchant, Ogilvie, Plett et Seidman (12).

Également présents : Havi Echenberg et Dominique Valiquet, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 21 avril 2010, le comité poursuit son examen du projet de loi C-268, Loi modifiant le Code criminel (peine minimale pour les infractions de traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 7 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Benjamin Perrin, professeur adjoint, faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique (*par vidéoconférence*);

John Winterdyk, directeur, Center for Criminology and Justice Research, Université Mount Royal.

Bureau international des droits des enfants :

Nadja Pollaert, directrice générale;

Camille Karbassi, chargé de programme, Traite d'enfants.

Le président ouvre la séance.

MM. Perrin et Winterdyk font une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 17 h 21, la séance est suspendue.

À 17 h 24, la séance reprend.

Mme Pollaert et M. Karbassi font une déclaration, puis ensemble répondent aux questions.

À 18 h 2, la séance est suspendue.

À 18 h 3, la séance reprend.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-268, Loi modifiant le Code criminel (peine minimale pour les infractions de traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans).

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Le président demande si l'article 2 est adopté.

The Honourable Senator Dyck moved that Bill C-268 be amended in clause 2, on page 1, by replacing lines 22 to 25 with the following:

“of six years if

- (i) the person kidnaps, commits an aggravated assault or aggravated sexual assault against, or causes death to, the victim during the commission of the offence, or
- (ii) the exploitation involves the provision by the victim of a sexual service for which the person receives, or expects to receive, a financial or other material benefit; or”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negated.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause the title carry.

It was agreed, on division, that the bill carry.

The Honourable Senator Cordy moved that the committee append observations to the bill that the RCMP be given the resources to prevent and apprehend those trafficking persons under the age of 18 and that border services agents be trained to have the ability to recognize traffickers of persons under the age of 18 at border points.

The question being put on the motion, it was negated.

The Honourable Senator Dyck moved that the committee append observations to the bill concerning the issue of the potential revictimization of trafficking victims who would have to testify in court, one of the possible unintended consequence of the imposition of mandatory minimum sentences.

The question being put on the motion, it was negated.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 6:21 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Dyck propose que le projet de loi C-268 soit modifié, à l'article 2, page 1, par substitution, aux lignes 22 à 25, de ce qui suit :

« peine minimale étant de six ans :

- (i) soit s'il enlève la personne, se livre à des voies de fait graves ou une agression sexuelle grave sur elle ou cause sa mort lors de la perpétration de l'infraction,
- (ii) soit si l'exploitation de la personne comprend la fourniture de services sexuels pour lesquels il reçoit, ou s'attend à recevoir, un avantage matériel, notamment pécuniaire; ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le projet de loi.

L'honorable sénateur Cordy propose que le comité annexe au projet de loi les observations suivantes : que la GRC dispose des ressources dont elle a besoin pour appréhender les trafiquants qui se livrent à la traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans, et que les agents des services frontaliers reçoivent une formation leur permettant de reconnaître les trafiquants qui se livrent à la traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans aux points frontaliers.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

L'honorable sénateur Dyck propose que le comité annexe au projet de loi des observations sur la revictimisation potentielle des victimes de traite qui seraient obligées de témoigner devant un tribunal, une des conséquences éventuelles imprévues de l'imposition de peines minimales obligatoires.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 18 h 21, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, June 3, 2010
(18)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:34 a.m., in room 2, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Callbeck, Champagne, P.C., Cordy, Demers, Eaton, Fox, P.C., Martin, Merchant, Munson, Ogilvie, Plett and Seidman (13).

In attendance: Havi Echenberg, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 21, 2010, the committee began its study on Bill S-211, An Act respecting World Autism Awareness Day.

WITNESS:

The Honourable Senator Jim Munson, sponsor of the bill.

The deputy chair made a statement.

The Honourable Senator Munson made a statement and answered questions.

At 11:14 a.m., the committee suspended.

At 11:24 a.m., the committee resumed.

Debate.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-211, An Act respecting World Autism Awareness Day.

It was agreed that title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 1 carry.

The deputy chair asked whether the preamble shall carry.

The Honourable Senator Seidman moved that Bill S-211 be amended in the preamble, on page 1, by replacing line 2 with the following:

“a significant number of families in Canada;”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted by a show of hands: YEAS: 6; NAYS: 4.

The Honourable Senator Seidman moved that Bill S-211 be amended in the preamble, on page 1, by deleting lines 6 to 8.

OTTAWA, le jeudi 3 juin 2010
(18)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Banks, Callbeck, Champagne, C.P., Cordy, Demers, Eaton, Fox, C.P., Martin, Merchant, Munson, Ogilvie, Plett et Seidman (13).

Également présent : Havi Echenberg, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 21 avril 2010, le comité entreprend l'examen du projet de loi S-211, Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

TÉMOIN :

L'honorable sénateur Jim Munson, parrain du projet de loi.

Le vice-président ouvre la séance.

L'honorable sénateur Munson fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 11 h 14, la séance est suspendue.

À 11 h 24, la séance reprend.

Un débat s'ensuit.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-211, Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Le vice-président demande si le préambule est adopté.

L'honorable sénateur Seidman propose que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par substitution, aux lignes 3 et 4, de ce qui suit :

« tistique touchent un bon nombre de familles; ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée par un vote à main levée : POUR : 6 , CONTRE : 4.

L'honorable sénateur Seidman propose que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par suppression des lignes 9 à 12.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Champagne, P.C., Demers, Eaton, Martin, Plett, Seidman — 6

NAYS

The Honourable Senators

Banks, Cordy, Fox, P.C., Merchant — 4

The Honourable Senator Seidman moved that Bill S-211 be amended in the preamble, on page 1, by deleting lines 15 to 17.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Champagne, P.C., Demers, Eaton, Martin, Plett, Seidman — 6

NAYS

The Honourable Senators

Banks, Cordy, Fox, P.C., Merchant — 4

The Honourable Senator Seidman moved that Bill S-211 be amended in the preamble, on page 2, by deleting lines 1 and 2.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Champagne, P.C., Demers, Eaton, Martin, Plett, Seidman — 6

NAYS

The Honourable Senators

Banks, Cordy, Fox, P.C., Merchant — 4

It was agreed, on division, that the preamble, as amended, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill, as amended, carry.

It was agreed that the deputy chair report the bill to the Senate.

At 12:01 p.m., the committee suspended.

At 12:06 p.m., the committee resumed and, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 27, 2010, the committee began its study on Bill S-203, An Act respecting a National Philanthropy Day.

WITNESS:

The Honourable Senator Terry M. Mercer, sponsor of the bill.

The deputy chair made a statement.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée :

POUR

Les honorables sénateurs

Champagne, C.P., Demers, Eaton, Martin, Plett, Seidman — 6

CONTRE

Les honorables sénateurs

Banks, Cordy, Fox, C.P., Merchant — 4

L'honorable sénateur Seidman propose que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par suppression des lignes 20 à 23.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée :

POUR

Les honorables sénateurs

Champagne, C.P., Demers, Eaton, Martin, Plett, Seidman — 6

CONTRE

Les honorables sénateurs

Banks, Cordy, Fox, C.P., Merchant — 4

L'honorable sénateur Seidman propose que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 2, par suppression des lignes 9 à 11.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée :

POUR

Les honorables sénateurs

Champagne, C.P., Demers, Eaton, Martin, Plett, Seidman — 6

CONTRE

Les honorables sénateurs

Banks, Cordy, Fox, C.P., Merchant — 4

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, le préambule modifié.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi modifié.

Il est convenu que le vice-président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 12 h 1, la séance est suspendue.

À 12 h 6, le comité reprend ses travaux et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 27 avril 2010, entreprend l'examen du projet de loi S-203, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.

TÉMOIN :

L'honorable sénateur Terry M. Mercer, parrain du projet de loi.

Le vice-président prend la parole.

The Honourable Senator Mercer made a statement and answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-203, An Act respecting a National Philanthropy Day.

It was agreed that title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 be negated.

It was agreed that clause 1 carry.

The chair asked whether the preamble shall carry.

The Honourable Senator Champagne, P.C. moved that Bill S-203 be amended in the preamble, on page 1, in the French version, by replacing line 20 with the following:

“ qu'il est important de rendre hommage à;”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted

It was agreed that the preamble, as amended, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill, as amended, carry.

It was agreed that the deputy chair report the bill to the Senate.

At 12:19 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Mercer fait une déclaration, puis répond aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-203, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu de reporter l'article 2.

Il est convenu de rejeter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Le président demande si le préambule est adopté.

L'honorable sénateur Champagne, C.P., propose que le projet de loi S-203 soit modifié, dans le préambule, par substitution, dans la version française, à la ligne 20, page 1, de ce qui suit :

« qu'il est important de rendre hommage à ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter le préambule modifié.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi modifié.

Il est convenu que le vice-président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 12 h 19, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 3, 2010

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-268, An Act to amend the Criminal Code (minimum sentence for offences involving trafficking of persons under the age of eighteen years), has, in obedience to the order of reference of Wednesday, April 21, 2010, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 3 juin 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-268, Loi modifiant le Code criminel (peine minimale pour les infractions de traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans), a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 21 avril 2010, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

ART EGGLETON

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 2, 2010

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-268, An Act to amend the Criminal Code (minimum sentence for offences involving trafficking of persons under the age of eighteen years), met this day at 4:16 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call to order this meeting.

Today we continue with our subject matter Bill C-268, an act to amend the Criminal Code, minimum sentence for offences involving trafficking of persons under the age of 18.

We have two panels today and we will spend less time with the second panel that consists of two people from one organization. We will spend 15 or 20 minutes with that panel, so we can get into clause-by-clause consideration at the end of our time.

On the first panel we have two participants. Director John Winterdyk is with the Centre for Criminology and Justice Research. He is the former chair of the Department of Justice Studies at Mount Royal University in Calgary. He received an honours BA in psychology from Wilfrid Laurier University and has a PhD in criminology from the School of Criminology at Simon Fraser.

His prime areas of interest include young offenders, criminological theory, research methodology, bio-social explanations of crime and comparative criminology criminal justice. He has published extensively in the areas of criminological theory, youth at risk, corrections and criminal justice related issues.

By video conference from Vancouver, we have Benjamin Perrin, assistant professor, Faculty of Law at the University of British Columbia. Professor Perrin is a faculty fellow at the Liu Institute for Global Issues. His teaching and research interests include domestic and international criminal law, international humanitarian law and human trafficking.

Professor Perrin is the founder of The Future Group, a non-governmental organization that combats human trafficking that works with victims overseas, assists with the extraterritorial prosecution of offenders and conducts public policy research on the issue.

Welcome to both of you. I will start by going to the video and ask that each of you give us about seven minutes of introductory remarks, after which we will engage in a dialogue with the committee.

Benjamin Perrin, Assistant Professor, Faculty of Law, University of British Columbia, as an individual: Thank you very much and thank you for allowing me to join you today by video conference.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 juin 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-268, Loi modifiant le Code criminel (peine minimale pour les infractions de traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans), se réunit aujourd'hui, à 16 h 16, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare la séance ouverte.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-268, Loi modifiant le Code criminel et prévoyant une peine minimale pour les infractions de traite de personnes âgées de moins de 18 ans.

Nous accueillons deux groupes de témoins aujourd'hui; nous passerons moins de temps avec le deuxième groupe, qui se compose de deux personnes provenant d'un seul et même organisme. Nous allons passer 15 ou 20 minutes avec ce groupe-là, de façon à pouvoir commencer l'étude article par article du projet de loi à la fin.

Le premier groupe compte deux personnes. John Winterdyk est directeur du Centre for Criminology and Justice Research. Il a déjà dirigé le département des études de justice de la Mount Royal University, à Calgary. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en psychologie de l'Université Wilfrid Laurier et d'un doctorat en criminologie de l'école de criminologie de l'Université Simon Fraser.

Son travail est axé sur les jeunes contrevenants, la théorie criminologique, les dimensions biosociales de la criminalité, la criminologie comparée et la justice pénale. Il a publié de nombreux écrits concernant la théorie criminologique, les jeunes à risque, le service correctionnel et les questions liées à la justice pénale.

Nous accueillons par vidéoconférence, depuis Vancouver, Benjamin Perrin, professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Colombie-Britannique. M. Perrin est chargé de cours au Liu Institute for Global Issues. Le droit criminel canadien et international, le droit humanitaire international et la traite de personnes figurent parmi les sujets d'intérêt de son enseignement et de sa recherche.

M. Perrin est fondateur du Future Group, organisation non gouvernementale qui lutte contre la traite des êtres humains et travaille auprès des victimes à l'étranger, prête assistance aux poursuites extraterritoriales et réalise des recherches d'intérêt public sur la question.

Bienvenue à vous deux. Je vais commencer par le témoignage par vidéo et demanderai à chacun d'entre vous de présenter une déclaration préliminaire d'environ sept minutes, après quoi nous entamerons un débat avec le comité.

Benjamin Perrin, professeur adjoint, faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel : Merci beaucoup; merci de me permettre de me joindre à vous aujourd'hui par le truchement de la vidéoconférence.

This bill is an historic bill for several reasons: First, the mere fact that it is a private member's bill and has made it all the way to your committee, as you well know, is testament to the significance of this issue. The genesis of this particular piece of legislation grew out of discussions that I had with the bill's sponsor in the house, member of Parliament Joy Smith. It began with a research study we have recently completed here at UBC, a three-year study looking at a comprehensive analysis of human trafficking in Canada. During the course of the study, I interviewed front line police officers, social workers, and in some instances met with victims and survivors. Many thousands of pages of information were released under access to information laws.

We will release our study in October. Many of the cases I will talk to you about today have never reached public light. The bottom line is that human trafficking is happening in Canada. It is a systematic criminal enterprise in human rights violation, and it happens in every major region of the country.

Contrary to some myths and stereotypes, human trafficking does not simply involve foreign nationals being brought to Canada and exploited by organized crime. Human trafficking includes that, but it also includes men, women and children from abroad being brought to Canada to be commercially sexually exploited in various forced-labour outlets.

The alarming part of this picture that emerged in the last several years, which spurred the need for this bill, is the explosion of our awareness of domestic sex trafficking in minors. We are talking about Canadian victims. Underage teenage girls typically are recruited in a systematic and ruthless fashion by loosely-affiliated criminal networks, street gangs and individual criminals.

I will give four brief examples to talk about the issue and to show the committee the full scope of what our police forces are facing and why police agencies call for this bill.

A case in British Columbia involved a 14-year-old girl lured and recruited over Facebook. She was brought to Victoria. Someone she thought was her "boyfriend" used physical force and threats to force her to be sold for sex on the street.

Many of you are familiar with the Imani Nakpangi case. This case resulted in the first conviction for human trafficking. It involved two underage girls being sold on Craigslist. Nakpangi used serious physical force, threats against the victim and the victims loved ones, and many other methods to control the victims.

Tattoos and branding have been used by traffickers. Nakpangi indelibly inked his name on the neck of one of his victims. The girl was recruited at the age of 15 as a homeless youth and was under

Pour plusieurs raisons, ce projet de loi présente un caractère historique : premièrement, le seul fait qu'un projet de loi émanant d'un député ait cheminé jusqu'à votre comité témoigne, vous le savez très bien, de l'importance de la question en jeu. Ce projet de loi particulier tire son origine des discussions que j'ai eues avec celle qui parraine ce dernier à la Chambre, la députée Joy Smith. Le tout a commencé avec des recherches que nous venons d'achever ici même à UBC, soit une étude de trois ans consistant en une analyse globale de la traite des personnes au Canada. Dans le cours de l'étude, j'ai interviewé des travailleurs sociaux et des policiers travaillant sur la ligne de front. Dans certains cas, j'ai rencontré aussi des victimes et « survivants ». Nous avons obtenu l'accès à des milliers de pages sous le régime des lois sur l'accès à l'information.

Nous allons publier notre étude en octobre. Nombre des cas dont je vais vous parler aujourd'hui n'ont jamais été révélés au grand jour. Essentiellement, il s'agit de dire qu'il y a bel et bien une traite des êtres humains au Canada. C'est une entreprise criminelle systématisée qui bafoue les droits de la personne, et c'est une chose qui se fait dans toutes les grandes régions du pays.

Contrairement à certains mythes et stéréotypes, la traite des personnes ne se résume pas simplement à l'histoire de ressortissants étrangers que des éléments criminels organisés font venir au Canada pour les exploiter. C'est un élément de la traite de personnes, mais il y a aussi les hommes, les femmes et les enfants étrangers qui sont amenés au Canada pour y être exploités sexuellement à des fins commerciales dans divers établissements de travail forcé.

Depuis plusieurs années, nous prenons conscience de la traite des mineurs organisée en vue de leur exploitation sexuelle au Canada même. C'est le phénomène troublant qui est à l'origine du projet de loi. Nous parlons de victimes canadiennes. Généralement, ce sont des adolescentes qui sont recrutées de manière systématique et impitoyable par des criminels, des gangs de rue et des réseaux vaguement affiliés.

Je donnerai brièvement quatre exemples pour décrire l'enjeu et pour faire voir au comité toute l'ampleur du phénomène devant lequel se trouvent nos forces policières et les raisons pour lesquelles les services de police nous exhortent à adopter ce projet de loi.

Il y a eu en Colombie-Britannique l'histoire d'une fille de 14 ans qu'on a attirée et recrutée grâce à Facebook. On l'a amenée à Victoria. Un garçon qu'elle prenait pour son « ami de coeur » a recouru à la force et à des menaces pour l'obliger à se prostituer dans la rue.

Nombre d'entre vous connaissent déjà l'affaire d'Imani Nakpangi. L'affaire a débouché sur la première condamnation pour traite de personnes. C'est l'histoire de deux mineures vendues sur Craigslist. Nakpangi a recouru à une force physique abusive, proféré des menaces contre la victime et ses êtres chers et fait appel à de nombreuses autres méthodes pour exercer son emprise sur les victimes.

Les trafiquants ont fait usage de tatouages et d'autres procédés pour marquer les victimes. Nakpangi a écrit son nom en encre indélébile sur le cou d'une de ses victimes. La fille, une jeune sans-

Nakpangi's control for two and a half years. He made \$360,000 by selling this young woman, who we call Eve to conceal her identity. She lost those years of her life. Her victim impact statement spoke of nightmares and she lives a horrible life while trying to recover. Fortunately, good police officers were able to investigate this crime and had her trafficker convicted.

Unfortunately, when you do the math on how long Mr. Nakpangi will spend serving his sentence for that count of human trafficking, it will be less than the time he spent exploiting the victim. It is a crude measure by any stretch of the imagination, but one that demonstrates the initial sentence for child trafficking in Canada falls far short of what many expected and, more importantly, falls short of international standards.

Another case exposes the false distinction often made in debates between sex trafficking and forced labour. In many instances, these forms of exploitation are merged. In our research, we came across a case involving a 16-year-old girl from Saint Vincent and the Grenadines. She was brought to Canada to work as a babysitter and ended up being essentially in domestic servitude — forced to work long hours, her papers taken, physically and sexually abused during the night. If you were to break down this case, you would say she was a labour-trafficking victim by day and a sex-trafficking victim by night. Her exploiters were never held accountable.

There are victims as young as an 11 year old who was identified entering Canada by someone posing as her parent. An investigation revealed she was destined for exploitation.

A final case happened literally blocks from where you are sitting in Ottawa. Laura Emerson trolled through women's shelters seeking underage women who she could exploit and who she violently and physically kept under her control. Her actions included forcing her victims into the trunk of a car. She beat her victims, forced them to freebase crack cocaine and threatened them when she realized they sought escape. One victim fled into the frigid Gatineau River. Laura Emerson dragged the victim back by her hair.

We know victims are recruited predominantly as minors. While you hear about adult and minor sex trafficking, remember that many victims that we identify as adults were initially recruited, targeted and exploited as minors.

Who are the traffickers? Law enforcement across the country has begun to nail down their identities. They include violent street gangs like Halifax's North Preston's Finest, Ottawa's the Ledbury Banff Crips, which Laura Emerson and her associate were believed to be affiliated, and Greater Toronto's Haitian gangs the Bloods and the Crips.

abri recrutée à l'âge de 15 ans, s'est retrouvée sous son emprise pendant deux ans et demi. Il a gagné 360 000 \$ en vendant la jeune femme, que nous appelons Ève pour dissimuler son identité. Ces années-là lui sont perdues à jamais. Dans sa déclaration à titre de victime, elle a parlé des cauchemars qu'elle faits. Essayant de se rétablir, elle mène une vie horrible. Heureusement, de bons policiers ont pu faire enquête sur l'infraction en question et faire condamner son trafiquant.

Malheureusement, la peine que M. Nakpangi aura à purger en rapport avec ce chef d'accusation — la traite d'un être humain — sera inférieure au temps pendant lequel il a exploité la victime. Quelle que soit notre façon d'aborder la question, cela illustre crûment que la peine initiale pour le trafic d'enfants au Canada est nettement inférieure aux attentes de nombreuses personnes et, fait plus important, inférieure aux normes internationales.

Une autre affaire illustre la fausse distinction que font souvent des gens dans les débats sur la question entre la traite à des fins sexuelles et le travail forcé. Souvent, ces formes d'exploitation sont combinées. Pendant nos recherches, nous avons découvert le cas d'une fille de 16 ans de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Amenée au Canada pour travailler comme gardienne d'enfants, elle s'est retrouvée essentiellement en état de servitude domestique — contrainte à travailler de longues heures, privée de ses papiers d'identité, et exploitée physiquement et sexuellement la nuit venue. S'il fallait analyser son cas, on dirait qu'elle était victime de la traite des personnes à des fins de travail forcé le jour et d'exploitation sexuelle la nuit. Ses exploiters n'ont jamais eu à répondre de leurs actes.

Il y a même eu une victime de 11 ans qu'on a interceptée au moment où elle entrait au Canada en compagnie de quelqu'un qui se faisait passer pour un de ses parents. Une enquête a révélé qu'elle était destinée à être exploitée.

Enfin, il y a une affaire qui s'est produite à quelques rues, littéralement, d'où vous vous trouvez, à Ottawa. Laura Emerson rôdait dans les refuges pour femmes à la recherche de mineures qu'elle pouvait exploiter et qu'elle gardait sous son emprise physiquement, par des moyens violents. Notamment, elle enfermait ses victimes dans le coffre d'une voiture. Elle battait ses victimes, les forçait à consommer du crack et les menaçait si elle s'apercevait qu'elles voulaient s'enfuir. Pour s'enfuir, une victime en particulier s'est précipitée dans les eaux glaciales de la rivière Gatineau. Laura Emerson l'a ramenée en la traînant par les cheveux.

Nous savons que les victimes recrutées sont d'abord et avant tout des mineures. Tandis que vous entendez parler de traite en vue de l'exploitation sexuelle d'adultes et de mineurs, n'oubliez pas que bon nombre des victimes que nous voyons en tant qu'adultes ont été recrutées, ciblées et exploitées d'abord en tant que mineures.

Qui sont les trafiquants? Partout au pays, les forces policières ont commencé à les identifier. Il s'agit notamment de gangs de rue violents comme les Halifax's North Preston's Finest, de Halifax, les Ledbury Banff Crips d'Ottawa, auxquels Laura Emerson et son associé masculin auraient été affiliés, et les gangs haïtiens Bloods et Crips du Grand Toronto.

Law enforcement tells us that these individuals are armed and dangerous. Police officers are told not to approach them if they identify these individuals. The question I put to you is: How do you expect a 14-, 15- or 16-year-old girl to escape the control of someone like that? How do you expect that individual to be confident to testify in court when, in some instance, his or her traffickers are freed merely one week after being convicted?

The case that truly spurred the need for Bill C-268 was that of Michael Lennox Mark. This was the first Quebec conviction for human trafficking. The victim was a 17-year-old Canadian girl forcibly sold for sex. Her trafficker pled guilty and was sentenced to two years imprisonment, which is an egregiously low sentence for such a serious violent crime. He received two-for-one credit for one year of pretrial custody and spent one week in prison upon conviction. It should come as no surprise that this 17-year-old Canadian victim declined to give her victim impact statement in court when she was informed that exploiter would be free within a week.

The bottom line is that law enforcement officers are deeply concerned that the courts have not recognized the seriousness of this crime or its systematic nature. I have two documents to submit to the committee today. I authored an article in the *Alberta Law Review* that sets out, in detail, why Bill C-268 complies with our international legal obligations. The age of 18 is consistent with the Convention on the Rights of the Child, which Canada ratified, the Optional Protocol on the sale of children and what is referred to as the Palermo Protocol, the UN anti-human trafficking protocol. Canada already has agreed that less than 18 years is an age at which an individual requires additional protection of the law.

The additional materials before you include evidence from the Criminal Intelligence Service Canada in a report entitled: *Organized Crime and Domestic Trafficking in Persons in Canada*. This document is literally a 911 call. It came out in August 2008 and identifies for police agencies that this is a systematic national enterprise across the country.

The bottom line is that Bill C-268 is about denouncing this conduct, about separating the individual from society. It recognizes the egregious nature of the crime.

I will end with a one-paragraph quote from an instructional manual given to me by law enforcement and victims group. It is available on the Internet and shows how domestic sex traffickers recruit and lure their victims. It describes the grooming process:

You will start to dress her, think for her, own her. . . . If you and your victim are sexually active, slow it down. After sex, take her shopping for one item. Hair and/or nails is fine. She will develop a feeling of accomplishment.

Les policiers nous disent que ce sont des personnes armées et dangereuses. Les agents se font dire de ne pas les aborder s'ils les aperçoivent. Je vous poserai quant à moi la question suivante : comment voulez-vous qu'une fille de 14, 15 ou 16 ans échappe à l'emprise de tels personnages? Comment croyez-vous qu'une personne peut avoir la confiance nécessaire pour témoigner devant le tribunal là où, dans certains cas, ces trafiquants sont libérés une semaine seulement après avoir été condamnés?

L'affaire qui a vraiment illustré la nécessité du projet de loi C-268 est celle de Michael Lennox Mark. C'est la première fois où quelqu'un a été condamné pour traite des personnes au Québec. La victime était une Canadienne de 17 ans contrainte à la prostitution. Son trafiquant a plaidé coupable et a été condamné à une peine d'emprisonnement de deux ans, peine extraordinairement peu rigoureuse pour un crime grave et violent de cette nature. Il a eu droit à un crédit double pour une année de détention avant le procès et a fini par purger une semaine d'emprisonnement une fois condamné. On ne devrait pas s'étonner de savoir que cette jeune Canadienne de 17 ans a refusé de lire sa déclaration de victime devant le tribunal lorsqu'elle a appris que son exploiteur serait libre une semaine plus tard.

Essentiellement, les services policiers s'inquiètent profondément du fait que les tribunaux n'ont pas reconnu la gravité de l'infraction en question ni sa nature systématique. J'ai deux documents à présenter au comité aujourd'hui. J'ai signé dans l'*Alberta Law Review*, un article qui expose en détail les raisons pour lesquelles le projet de loi C-268 est compatible avec nos obligations juridiques internationales. Fixer l'âge à 18 ans concorde avec la Convention relative aux droits de l'enfant, que le Canada a ratifié, le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants et le Protocole de Palerme, comme on l'appelle, soit le protocole de l'ONU contre la traite des personnes. Le Canada a déjà convenu du fait que 18 ans est l'âge en deçà duquel il faut prévoir une protection supplémentaire par des lois.

Parmi les documents supplémentaires que vous avez devant vous, citons un rapport du Service canadien de renseignements criminels intitulé *Le crime organisé et la traite intérieure des personnes au Canada*. C'est littéralement un appel à l'aide. Publié en août 2008, le document souligne à l'intention des services policiers qu'il s'agit d'une entreprise systématique menée à l'échelle du pays.

Essentiellement, le projet de loi C-268 vise à dénoncer cette conduite, à isoler les auteurs de méfait de la société. Le législateur y reconnaît le caractère extrême de l'infraction en question.

Je terminerai en faisant la lecture d'un paragraphe d'un guide qui m'a été remis par un service policier et un groupe de victimes. Publié sur Internet, le guide en question montre aux trafiquants comment attirer et recruter les victimes en vue de leur exploitation sexuelle au pays. C'est le travail de préparation qui est décrit :

Tu commences à la vêtir, à penser à sa place, à la posséder... Si vous avez des relations sexuelles, ralentissez la cadence. Après les relations sexuelles, allez faire des courses avec elle et achetez-lui un article. Si elle veut une nouvelle coiffure ou se faire faire les ongles, c'est très bien. Elle commencera à ressentir un sentiment d'accomplissement.

The shopping after a month will be replaced with cash. The lovemaking turns into raw sex. She will start to crave the intimacy and be willing to get back into your good graces.

After you have broken her spirit, she has no sense of self-value. Now pimp, put a price tag on the item you have manufactured.

To conclude, human traffickers have a plan. They are ruthless. They are making a great deal of money off trafficking. Our current law is not working to hold them accountable. I urge you to pass Bill C-268 promptly and without amendment.

John Winterdyk, Director, Center for Criminology and Justice Research, Mount Royal University, as an individual: Honourable senators, I thank you for allowing me to be here today. I will be brief. I am not a lawyer; I am a social scientist. I will approach this from a slightly different perspective. I obviously condemn human trafficking of any nature, whether of minors or adults in any form or otherwise.

However, as a social scientist, I urge you to think about whether simply passing a law of punishment will act as an effective deterrent. The basic premise of the Criminal Code or any punishment is one of either general or specific deterrence.

Setting a minimum standard is in agreement with United Nation's protocols and in concert with what other countries are doing around the world. That is illustrated in Professor Perrin's article regarding the United States, and is articulated, to some extent, in my written submission. However, there is no evidence that general or specific deterrence would work in this effect. I agree that Canada needs to take action to address this problem but, first, we do not understand the true extent of it. The industry estimates range from \$12 billion to \$32 billion involving 600 victims to several thousand victims, depending on which resource you look at. If we are going to take steps, we need to understand the underlying motivation and cause behind human trafficking. Depending on the regions studied, the motivation for recruiting individuals, for example from the Balkan States or from the Pacific Rim, tend to be quite different. A deterrent of 5 years to 14 years to life imprisonment has completely different connotations.

I encourage the committee to consider another issue when thinking about setting a minimum penalty: To what extent does the perpetrator of the crime actually acknowledge or pay attention to these things. We see that in other types of crime, such as the war on drugs, war on terrorism and in virtually any other type of crime is that most criminals do not pay attention to the consequences of minimum penalty because less than 1 per cent of crimes such as human trafficking are ever detected and/or reported. The principles underlying deterrents are certainty, swiftness and severity.

Après un mois, remplace les courses par de l'argent comptant. Remplace l'amour par des baisées crues. Elle commencera à être en manque d'intimité et sera prête à faire des efforts pour revenir dans tes bonnes grâces.

Après avoir brisé son esprit, tu verras qu'elle n'a plus d'estime de soi. Là tu deviens le maquereau, tu mets un prix à l'article que tu as fabriqué.

Pour conclure, les trafiquants ont un plan en tête. Ils sont impitoyables. Ils tirent un revenu énorme de la traite. Nos lois actuelles ne les obligent pas à répondre de leurs actes. Je vous exhorte à adopter le projet de loi C-268 rapidement et sans modification.

John Winterdyk, directeur, Center for Criminology and Justice Research, Mount Royal University, à titre personnel : Honorables sénateurs, je vous remercie de me permettre de venir ici aujourd'hui. Je serai bref. Je ne suis pas avocat; je suis spécialiste des sciences sociales. J'aborderai cette question d'un point de vue un peu différent. Évidemment, je déplore toute forme de traite des personnes, qu'elle touche les mineurs ou les adultes, sous quelque forme que ce soit.

Cependant, à titre de spécialiste des sciences sociales, je vous exhorte à vous demander si le simple fait d'adopter une loi punitive produira un effet dissuasif marqué. Fondamentalement, le Code criminel et toute forme de punition reposent sur le principe de la dissuasion générale ou spécifique.

Fixer à cet égard une norme minimale concorde avec les protocoles des Nations Unies et s'accorde avec ce que font d'autres pays. À titre d'illustration, voyez l'article de M. Perrin à propos des États-Unis et, dans une certaine mesure, mon propre mémoire. Cependant, il n'y a pas de preuve de l'utilité de la dissuasion générale ou spécifique à cet égard. Je conviens du fait que le Canada doit agir pour régler le problème, mais, d'abord, nous ne saisissons pas l'ampleur véritable du phénomène. Selon les estimations, l'industrie vaut entre 12 et 32 milliards de dollars et fait entre 600 et plusieurs milliers de victimes, selon la source que vous consultez. Si nous voulons agir, nous devons comprendre la motivation sous-jacente de la traite des personnes et ses causes. Selon la région étudiée, par exemple les pays des Balkans ou de la côte du Pacifique, les motifs de recrutement ont tendance à être très différents. La peine dissuasive pouvant aller de cinq à 14 ans et jusqu'à la perpétuité, la connotation est tout à fait différente d'un cas à l'autre.

J'encourage le comité à prendre en considération un autre facteur lorsqu'il envisage de fixer une sanction minimale : la mesure dans laquelle l'auteur de l'infraction reconnaît la pénalité ou y prête même attention. Les crimes commis par ailleurs, par exemple en lien avec la guerre aux drogues, la guerre au terrorisme et pratiquement toute autre forme de criminalité nous le montrent : la plupart des criminels ne songent pas aux conséquences d'une peine minimale à recevoir étant donné que moins de 1 p. 100 des infractions comme la traite des personnes sont détectées ou signalées, ou les deux. Les principes sous-tendant la dissuasion sont la certitude, la célérité et la sévérité.

Professor Perrin gave excellent examples of individuals who made exorbitant amounts of money and the price they had to pay was basically inconsequential. Whether another human trafficker is observing this or paying attention to this either directly or indirectly, is unlikely. For example, in my research I have found that most youth do not think of themselves as being of risk of being apprehended. Whether you set the minimum at nothing or at 5 years or at 10 years, it is not an effective deterrent to an offender based on opportunity.

We need to make a statement to the public that we do condone this type of action. The energies and resources need to be allocated to understanding traffickers and victims and to providing the front end support to do that. In that regard, a colleague and I completed a study looking at the capacity of Canadian border security to identify and detect potential entrants into the country. The study was in comparative form between the United States and Canada. The results were abysmal. The average CBSA officer has absolutely no skills in identifying, recognizing or otherwise intervening in protecting these individuals from coming into the country. That is a simple example.

If this bill goes ahead, I suggest that in addition to setting a minimum penalty, some of the proceeds of the crime could be redirected into prevention and intervention in the countries of origin, transit and destination to help understand and educate people. In that way, we would address this problem at a collective level instead of thinking that introducing this amendment to the Criminal Code will bring about effective results. I have just returned from the Balkans.

The Chair: I thank both witnesses for their presentations.

I will move to questions. There is no doubt that we have to do something about these awful crimes. I am sure we all agree that preventing them in the first place is better than reacting after the crime has been committed. We all agree that the people who commit these crimes should receive the appropriate punishment. I am not convinced that mandatory minimums are the answer or that mandatory minimums serve as a deterrent.

At our last meeting, we heard from the Canadian Association of Crown Counsel who said that said this bill would bring about fewer guilty pleas if there is a five-year minimum resulting in more cases going into the court system. An overburdened court system means longer periods of time to bring cases to trial, which means that memories, including the memories of the victims, begin to fail. In some cases of such delays, victims are forced into the traumatic situation of having to relive the crime in court. Previously, Crowns were able to work out with the court on a plea-bargaining basis. I know that might not be most popular thing with people but remember that there are individual circumstances in every case. You cannot simply say that they are all the same.

M. Perrin donne d'excellents exemples d'individus qui ont tiré des revenus exorbitants de la traite, mais subi des sanctions essentiellement inconséquentes pour avoir été pris. Il est peu probable qu'un autre trafiquant observe cela ou y prête même attention, directement ou indirectement. Par exemple, mes recherches m'ont permis de constater que la plupart des jeunes ne se considèrent pas comme étant à risque d'être appréhendés. Qu'on fixe le minimum à rien ou à cinq ans ou encore à 10 ans, la mesure dissuasive ne sera pas efficace chez le délinquant opportuniste.

Nous devons exprimer publiquement le fait que nous n'allons pas tolérer les actes du genre. Il faut réunir les énergies et les ressources nécessaires pour comprendre les trafiquants et les victimes et aménager en première ligne les mesures de soutien qui s'imposent pour y arriver. À cet égard, nous venons, un collègue et moi, d'achever une étude portant sur la capacité de sécurité à la frontière canadienne, là où il s'agit de repérer et d'identifier les arrivants au pays. Il s'agit d'une étude comparative confrontant les États-Unis et le Canada. Les résultats sont catastrophiques. À l'ASFC, l'agent moyen ne connaît aucune des techniques d'identification, de reconnaissance ou d'intervention utiles lorsqu'on a affaire à des gens qui arrivent ainsi au pays. Voilà un exemple qui est simple.

Si le projet de loi va de l'avant, je propose que, en sus de la sanction minimale, certains des produits du crime commis soient réinvestis dans la prévention et des interventions dans les pays d'origine, de transit et de destination, pour favoriser la compréhension et l'éducation. De cette façon-là, nous aborderions le problème d'une manière collective, plutôt que de penser que le fait d'apporter cette modification au Code criminel produira des résultats marqués. J'arrive tout juste des Balkans.

Le président : Je remercie les deux témoins de l'exposé qu'ils ont présenté.

Je passe à la période de questions. Indubitablement, nous devons agir pour contrer ces horribles crimes. J'en suis sûr, nous sommes tous d'accord sur l'idée de les prévenir, au départ, plutôt que de réagir une fois le méfait commis. Nous sommes d'accord pour dire que les gens qui commettent ces crimes devraient recevoir une sanction appropriée. Je ne suis pas convaincu du fait que les minimums obligatoires soient une solution au problème ou que les minimums obligatoires aient un effet dissuasif.

À notre dernière rencontre, l'Association canadienne des juristes de l'État nous a dit que ce projet de loi se traduirait par un nombre moindre de plaidoyers de culpabilité, si le minimum de cinq ans est à l'origine d'un plus grand nombre de causes. Or, si l'appareil judiciaire est submergé, le temps qu'il faut pour arriver au procès sera plus long, ce qui veut dire que la mémoire des gens, y compris celle des victimes, commence à défaillir. Dans certains cas où il y a de tels retards, la victime est contrainte de revivre le crime devant le tribunal, ce qui a un effet traumatisant. Auparavant, l'État pouvait se concerter avec le tribunal en vue de négocier le plaidoyer. Je sais que ce n'est peut-être pas la mesure la plus appréciée chez les gens, mais n'oubliez pas que chaque affaire comporte des circonstances particulières. On ne peut simplement dire que tout cela revient au même.

Both lawyers who appeared at the last meeting indicated that they had faith in the court system. Not everyone has complete faith in the court system but keep in mind that the court system includes the judges who hear the cases as well as the appeal process whereby the Crowns can appeal if the sentences are deemed too light.

We do not receive much information on why these sentences appear to be so badly out of whack with what the penalty should be. It is difficult to fathom a one-week or two-week sentence or a one-year or two-year sentence. Sometimes we do not hear the whole story. In a couple of the cases mentioned, other charges and sentences were involved. Some of them were consecutive so it was not one week after all but several years instead. There is also the question of how much time had been served in custody before the case came to trial. Of course, under this bill Crown counsels will have people in custody longer because fewer of those charged will plead guilty due to the minimum sentence.

I ask both of you for your comments. Is a mandatory minimum sentence the right thing to have? Should we not look more at prevention? Should we not look at other ways to reduce the number of these terrible crimes?

Mr. Perrin: I note that six separate issues have been raised. I will go through them one by one. First is the question of whether Bill C-268 and mandatory minimums generally constitute an effective deterrent. That was also one of Professor Winterdyk's main submissions. The legislative record in the house on this and the article I have written show that the primary argument for Bill C-268 is not one of general deterrence. It is one that reflects other recognized sentencing principles, including denunciation, separating the offender from society and providing protection for victims. This bill does that. I would put it back to you the other way by stating that there is no evidence that mandatory minimums provide general deterrence. I say to the committee that there is concrete evidence that the current practice of our courts in sentencing is absolutely failing to protect victims and hold traffickers accountable.

Second, with respect to fewer guilty pleas, I would put it to you that the overburdened Crown load in many provinces in the country, which is a provincial area of responsibility, is a separate problem that needs to be addressed as is the training of judges on this issue. I agree with those measures. Other proposals by Professor Winterdyk, such as providing greater prevention activities, I fully support, and there have been calls for a national action plan. Bill C-268 is not overly ambitious. It is directed at a specific part of the problem and it is here with you now. I urge you to pass it because it would be an effective part of a greater plan. If the committee is interested in studying the issue

Les deux avocats venus témoigner à la dernière rencontre ont exprimé la confiance qu'ils faisaient à l'appareil judiciaire. Ce n'est pas tout le monde qui fait entièrement confiance à l'appareil judiciaire, mais n'oubliez pas que celui-ci comprend des juges, qui instruisent les affaires, et un processus d'appel dont l'État peut se prévaloir s'il tient la peine accordée pour trop légère.

Nous ne recevons pas beaucoup d'information quant aux raisons pour lesquelles les peines en question semblent être tout à fait éloignées de ce qu'elles devraient être. Il est difficile d'imaginer en quoi on peut aboutir à une peine d'une semaine ou deux ou encore d'un an ou deux. Parfois, l'histoire qui nous est relatée est incomplète. Dans quelques-uns des cas mentionnés, il y a eu d'autres chefs d'accusations portés et d'autres peines imposées. Les peines étaient consécutives dans certains cas, donc c'était non pas une semaine après tout, mais plutôt plusieurs années. Il y a aussi la question de savoir pendant combien de temps l'accusé a été détenu avant le procès. Bien sûr, si ce projet de loi est adopté, les avocats de la Couronne feront détenir les gens sur une plus longue période étant donné que les accusés plaideront coupables, en raison de la peine minimale.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez tous les deux. La peine minimale obligatoire est-elle une mesure qui s'impose? Ne devrions-nous pas nous concentrer davantage sur la prévention? Ne devrions-nous pas chercher d'autres façons de réduire le nombre d'horribles crimes ainsi commis?

M. Perrin : Je note que six questions distinctes ont été soulevées. Je vais les aborder une à une. D'abord, il y a la question de savoir si le projet de loi C-268 et les minimums obligatoires sont efficaces comme facteurs de dissuasion, de manière générale. Cela nous renvoie à un des arguments principaux de M. Winterdyk. Les documents législatifs de la Chambre à ce sujet et l'article que j'ai signé moi-même sur la question montrent que le raisonnement principal du projet de loi C-268 ne repose pas sur l'idée de dissuasion générale. Il s'articule plutôt autour d'autres principes reconnus de détermination de la peine, dont la dénonciation, l'isolement du délinquant de la société et la protection des victimes. Ce projet de loi applique les principes déclinés. J'inverserai la question en vous disant qu'il n'y a pas de preuve de l'effet de dissuasion générale des peines minimales obligatoires. Je dirai au comité qu'il existe des preuves concrètes du fait que la façon dont nos tribunaux déterminent actuellement la peine manque tout à fait à la tâche s'il s'agit de protéger les victimes et d'obliger les trafiquants à répondre de leurs actes.

Deuxièmement, pour ce qui est d'un nombre moindre de plaidoyers de culpabilité, je vous dirais que la charge de travail excessive pour la Couronne dans de nombreuses provinces, ce qui renvoie à un champ de responsabilité provinciale, représente un problème distinct qu'il faut chercher à régler, tout comme la question de la formation des juges à propos de cette question. Je suis d'accord avec les mesures évoquées. J'appuie sans réserve d'autres propositions de M. Winterdyk, par exemple l'accroissement des activités de prévention, et il y a eu des appels en faveur d'un plan d'action national. Le projet de loi C-268 n'est pas trop ambitieux. Il cible un élément précis du problème et il a le mérite d'exister, ici

further and supporting colleagues in developing a national strategy, then I am more than happy to work with you on it. But this is the bill before you today.

I do not believe that a two-year guilty plea that results in spending one week in jail is effective. As evidenced in the record, that occurred in the Michael Lennox Mark case. There were no other charges at issue and he was released within a week. We do not want to encourage guilty pleas like that, which is why we establish these minimums in the first place.

Third, the trauma victims are exposed to when testifying in court is absolutely a concern. Bill C-49 was passed in respect of general human trafficking offences and Bill C-268 builds on that by creating stiffer penalties when the victim is a minor. Fortunately, C-49 brought in a whole range of victim protection measures, such as protecting the victim's identity from the public, including when testifying by video link; and a number of other measures as well. Therefore, there are provisions in place to help the victims gain the confidence that they need to testify.

The fourth point was on faith in the court system and that we should simply trust the judges. I would like to read a quote here. It is from the Report and Recommendations in Respect of Legislation, Policies and Practices Concerning Prostitution-Related Activities. It is from a federal-provincial-territorial working group that studied that issue. It relates to an issue tied to sex trafficking. When the report looked at the mandatory minimum of five years in section 212(2).1 in the Criminal Code, which is the aggravated offence of living off the avails of prostitution of a minor, it stated the following, which was endorsed by the provinces and the federal government:

. . . it is difficult to imagine a case in which the minimum sentence would not be suitable . . . it definitely signals the community's abhorrence of such a crime by imposing a sentence commensurate with the gravity of the offence . . . Both public protection and the expression of public revulsion for such conduct require that the minimum time served in a correctional system be the subject of legislative rather than judicial or administrative control . . .

There is broad recognition that egregious exploitive conduct against children necessitates legislative intervention. We have mandatory minimums for murder, manslaughter with a firearm, possession of child pornography and drug offences. Some of those

maintenant, devant vos yeux. Je vous exhorte à l'adopter, car ce serait un élément efficace d'un plan plus vaste. Si le comité souhaite approfondir la question et appuyer les collègues qui cherchent à élaborer une stratégie nationale, je serai tout à fait heureux de travailler avec vous à un tel projet. Par contre, voici le projet de loi que vous avez devant les yeux aujourd'hui.

Je ne considère pas comme efficace une peine d'emprisonnement de deux ans imposée à la suite d'un plaidoyer de culpabilité si la personne finit par passer seulement une semaine en prison. Comme le dossier le montre, c'est ce qui s'est passé dans le cas de Michael Lennox Mark. Il n'y avait pas d'autres accusations portées contre lui, et il a été relâché dans la semaine. Nous ne souhaitons pas encourager des plaidoyers de culpabilité de ce genre, et c'est pourquoi nous établissons ces peines minimales au départ.

roisièmement, l'expérience traumatisante vécue par les victimes lorsqu'elles sont appelées à témoigner devant un tribunal est tout à fait une question dont il faut tenir compte aussi. Le projet de loi C-49 a été adopté pour traiter des infractions d'ordre général concernant la traite des personnes, alors que le projet de loi C-268 y tient lieu de complément en créant des sanctions plus sévères là où la victime a moins de 18 ans. Heureusement, le projet de loi C-49 a servi à instaurer toute une série de mesures de protection de la victime, par exemple, la protection de son identité face au public, notamment au moment de témoigner par lien vidéo, et plusieurs autres mesures aussi. On a donc mis en place des mesures pour donner aux victimes la confiance nécessaire pour témoigner.

Quatrièmement, il y a la foi en l'appareil judiciaire et le fait que nous devrions simplement faire confiance aux juges. J'aimerais lire une citation. Le passage est tiré d'un ouvrage intitulé Rapport et recommandations relatives à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution. C'est l'oeuvre du groupe de travail fédéral-provincial-territorial ayant étudié la question. Le passage a trait à une question liée à la traite des personnes en vue de leur exploitation sexuelle. Les auteurs se penchent sur la peine minimale de cinq ans prévue au paragraphe 212(2.1) du Code criminel, soit l'infraction grave qui consiste à vivre des produits de la prostitution d'une personne de moins de 18 ans; les auteurs du rapport formulent l'observation suivante, que les provinces et le gouvernement fédéral ont appuyée par la suite :

[...] il est difficile d'imaginer un cas pour lequel la peine minimale ne serait pas appropriée [...] Cette mesure témoigne réellement de la répugnance de la société envers les crimes de ce genre en imposant une peine qui correspond à la gravité de l'offense. La protection du public et le dégoût exprimé par le public devant un tel comportement sembleraient exiger que la peine minimum à purger dans un établissement correctionnel soit fixée par la loi et non par les autorités judiciaires et administratives.

De manière générale, il est reconnu que la nature extrême de l'exploitation des enfants justifie une intervention législative. Nous avons établi des peines minimales obligatoires dans le cas du meurtre, de l'homicide involontaire commis avec une arme à feu,

you may agree or disagree with. This type of conduct, though, trafficking of a child, is one which has far greater support and justification behind it.

Mr. Winterdyk: This notion of denunciation is an interesting one as well. The perception of denunciation is who is hearing this message. The public already abhors this activity. Whether or not you send this message to the perpetrators of the crime, in essence, does not mean much when you look at the vast volume of individuals. If the lowest estimate is 600 individuals being trafficked a year, and let us say each of those has his or her own individual perpetrator, the number that comes before the courts is abysmal.

We already know the justice system is becoming overburdened and is collapsing and imploding on itself because of the cost. We need to understand that the human trafficking, as I referred to it in various pieces I have done, is a “dis-ease.” I hyphenate “dis-ease” because it speaks to not only the psychological problems that express themselves but also the social problem, the economic imbalances that exist around the world and here in Canada that allow for the exploitation. However individuals get drawn into this, the law itself cannot address that.

In terms of a message going out to the public or to the perpetrators of this crime that we will take this seriously, there are other ways we can take this seriously. The law has been a wonderful tool, but if we look in terms of the effectiveness of the Criminal Code, it has tripled in size since the turn of the last century, and crime is not going down. We need to address the social ills of society and human trafficking, and, as Professor Perrin points out, it is not just an international problem but also a domestic problem. Regarding the perpetrators of those crimes in Canada, if we look at the traffickers and not just the victims, we will see that the traffickers have a lot of dis-ease as well. If we are not able to help them, then the problem will not go away by simply amending the Criminal Code.

As we well know, within the correctional environment, the majority of offenders are not there because they are of sound mind and body. They are there because over 60 per cent or 80 per cent of them are challenged with social, economic and mental health issues.

Senator Plett: Mr. Winterdyk, you suggested that we do not understand and we do not have evidence that mandatory minimums in fact are successful. The fact of the matter is if we do not try something, then we also will not know whether it is not successful. We do not have mandatory minimums right now. Clearly the system we have now, as Mr. Perrin has said, is not successful, it is not working.

de la possession de pornographie infantile et d'infractions liées aux drogues. Certains d'entre vous sont peut-être en accord, ou en désaccord, avec cela. Par contre, la mesure conçue contre le type de conduite dont il est question ici, la traite d'un enfant, bénéficie d'appuis nettement plus vastes et est nettement plus justifiée.

M. Winterdyk : La notion de dénonciation est intéressante elle aussi. Pour connaître la perception de la dénonciation, il faut savoir qui entend le message. Le public a déjà cette activité en horreur. Essentiellement, que vous envoyiez ou non le message aux auteurs de l'infraction importe peu, si on songe au grand nombre de personnes dont il est question. L'estimation la plus prudente chiffre à 600 le nombre de personnes qui font l'objet de la traite tous les ans; disons donc qu'il y a un délinquant auteur de l'infraction pour chacune des personnes en question. En regard de cela, le nombre d'affaires qui se retrouvent devant les tribunaux est lamentable.

Nous savons déjà que l'appareil judiciaire est surchargé de travail et qu'il est en train de s'effondrer sur lui-même du fait des coûts engendrés. Nous devons comprendre que la traite des personnes correspond à ce que j'ai qualifié de « dis-ease », en anglais, dans diverses publications. Je mets le trait d'union entre « dis » et « ease » pour laisser entrevoir non seulement les problèmes psychologiques qui se manifestent, mais aussi le problème social, les déséquilibres économiques qui existent dans le monde et ici même au Canada et qui permettent qu'il y ait exploitation. Quelle que soit la façon dont les gens se retrouvent dans une telle situation, le législateur ne peut régler tous les problèmes que je viens d'évoquer.

S'il s'agit de dire au public ou aux auteurs de l'infraction en question que nous allons prendre la chose au sérieux, il existe d'autres façons de prendre la chose au sérieux. Les lois se sont révélées être un merveilleux outil, mais si on veut se pencher sur l'efficacité du Code criminel, il faut voir que son volume a triplé depuis le tournant du dernier siècle, mais la criminalité ne décline pas. Nous devons nous attaquer aux problèmes d'ordre général liés à la société et à la traite des personnes et, comme M. Perrin l'a fait remarquer, il s'agit non pas seulement d'un problème international, mais aussi d'un problème canadien. Quant aux auteurs des infractions au Canada même, si nous examinons la situation des trafiquants et non pas seulement celle des victimes, nous verrons qu'ils souffrent beaucoup eux aussi du mal évoqué : « dis-ease ». Si nous ne sommes pas en mesure de les aider, le simple fait de modifier le Code criminel ne fera pas disparaître le problème.

Comme nous le savons tous, ce n'est pas en raison d'un parfait état de santé physique et psychologique que la plupart de délinquants se retrouvent en milieu correctionnel. Ils y sont parce que plus de 60 ou 80 p. 100 d'entre eux se débattent avec des problèmes sociaux, économiques et de santé mentale.

Le sénateur Plett : Monsieur Winterdyk, vous avez laissé entendre que nous ne savons pas si les peines minimales portent vraiment fruit et que la preuve de leur efficacité n'est pas faite. En réalité, si nous n'essayons pas une chose, nous ne saurons jamais si elle porte fruit ou non. Nous n'avons pas de peines minimales obligatoires en ce moment. Or, le système que nous avons en ce moment ne fonctionne visiblement pas, comme M. Perrin l'a dit.

I believe that first and foremost we need to punish the crime. To me, and I say this maybe with some reservation, but the deterrent must be secondary, in my opinion, to the punishment. In fact, being in jail is a huge deterrent to trafficking people. The trafficking that the person in jail will do might be in jail, but he will not be trafficking children out on the streets if he is in jail. That alone is a large deterrent.

My biggest concern is to protect the victim. You are absolutely right, sir, when you say that these Lennox Marks of the world and Imani Nakpangis of the world clearly have some terrible problems. I do not doubt that for one second. Maybe they are not beyond help, but they must receive that help behind bars where they cannot hurt innocent children. As Mr. Perrin suggested, Imani Nakpangi tattooed and branded his victims to brainwash them into becoming another Imani Nakpangi on the street.

I agree with you, Mr. Winterdyk, that five-year minimums are not the way to go. We should have 10- to 15-year minimums. I certainly would want these people in jail for a lot longer. As I said, if they are in jail, they will not be involved in human trafficking.

I agree with the great comment you made that the proceeds from these horrible crimes should be used to help the victims and should not be used to help the perpetrators of these crimes. I am certainly entirely supportive of that comment.

Our chair suggested that a couple of lawyers last week had not been supportive of the mandatory minimums. I would like to remind the committee that the group we had just a day or two before that, Statistics Canada, the Department of Justice and the RCMP — I might be wrong on all of those groups — but I certainly got the impression that they all supported the mandatory minimums. I would suggest there that is four groups to two groups in support of mandatory minimums. I certainly agree with the groups that did support them.

The chair was wondering whether we are hearing everything that there is to be heard. I do not believe we are. I certainly believe there is a lot that we have not heard. Frankly, I do not want to hear any more about Lennox Marks and Imani Nakpangi again. I am sorry if this is not the right attitude, but I do not care about those individuals at this point. I care about the Eves of the world and about the 17-year-old girl that was raped over and over again. Again, prevention is keeping the perpetrator in jail.

I do not have a lot of faith in our court system on some of these issues, keeping in mind that I do not even think it is necessarily the judge's fault at all times. It is our system's fault. The lawyers here last week talked about all the plea bargains. Fortunately, we have gotten rid of the two-for-one sentencing fiasco. That is a

Je crois que nous devons punir l'auteur de l'infraction, d'abord et avant tout. À mes yeux, et j'ai peut-être quelques réserves en disant cela, l'aspect dissuasif passe en second lieu, après, à mon avis, la punition elle-même. En réalité, le fait de se trouver emprisonné est excellent pour dissuader quelqu'un de s'adonner à la traite des personnes. Le délinquant s'adonnera peut-être à un trafic quelconque à l'intérieur des murs de la prison, mais il ne vendra pas d'enfants dans la rue s'il est en prison. Voilà qui est en soi un excellent moyen de dissuasion.

Je me soucie d'abord et avant tout de protéger la victime. Vous avez tout à fait raison, monsieur, de dire que les Lennox Mark de ce monde et les Imani Nakpangi de ce monde ont visiblement des problèmes terribles. Je n'en doute pas pour un instant. Peut-être serait-il même possible de leur venir en aide, mais c'est une aide qu'ils doivent recevoir derrière les barreaux d'une prison, là où ils ne peuvent faire de mal à des enfants innocents. Comme M. Perrin l'a dit, Imani Nakpangi tatouait et marquait ses victimes pour leur laver le cerveau, pour qu'elles deviennent un autre Imani Nakpangi dans la rue.

Je suis d'accord avec vous, monsieur Winterdyk : il ne faut pas opter pour les peines minimales de cinq ans, il faut opter pour des peines minimales de 10 à 15 ans. Je voudrais certainement que ces gens se retrouvent en prison beaucoup plus longtemps. Comme je l'ai dit, s'ils se trouvent en prison, ils ne s'adonneront pas à la traite des personnes.

Je suis d'accord avec l'excellente observation que vous avez faite en disant que les produits de ces crimes horribles devraient servir à aider les victimes et non pas à aider les auteurs de l'infraction. Certes, je suis tout à fait d'accord avec cette observation.

Notre président a fait remarquer que quelques avocats venus témoigner la semaine dernière n'étaient pas d'accord avec les peines minimales obligatoires. Je tiens à rappeler au comité que le groupe que nous avons reçu, une journée ou deux avant, Statistique Canada, le ministère de la Justice et la GRC — je me trompe peut-être dans tous les cas —, mais j'ai certainement l'impression qu'ils étaient tous d'accord avec l'idée des peines minimales obligatoires. Je ferais valoir que ce sont quatre groupes qui appuient les peines minimales obligatoires contre deux qui les rejettent. Certes, je suis d'accord avec les groupes qui les appuient.

Le président se demandait si nous entendions tout ce qu'il y avait à dire sur le sujet. Je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois certainement qu'il y en a beaucoup que nous n'avons pas entendu. Pour être franc, je ne veux plus entendre parler de Lennox Mark et d'Imani Nakpangi. Si je n'ai pas la bonne attitude, je m'en excuse, mais je ne me soucie pas de ces personnes-là au point où nous en sommes. Je me soucie des Ève de ce monde et de la fille de 17 ans qui a été violée maintes et maintes fois. Encore une fois, la prévention consiste à garder l'auteur de l'infraction en prison.

Pour certaines des questions en jeu, le système judiciaire ne m'inspire pas beaucoup de confiance, mais je vous rappellerai que je ne crois pas que ce soit forcément la faute du juge chaque fois. C'est la faute du système. Les avocats qui ont témoigné la semaine dernière ont parlé de tous les plaidoyers négociés. Heureusement,

huge step in the right direction. That would only have given Lennox Mark two years instead of one year, which still would not have been enough.

I thank you both for your input here today, but I have to say, and I would never want people to say when you vote that it should be a secret ballot, but as someone said to me one day, your fig leaf has gotten small, Don. Everyone knows how I plan to vote on this particular bill, and I certainly hope everyone else will do the same.

If there are any comments you would like to make to my comments, feel free. I have not asked a question but made a number of comments.

Mr. Winterdyk: I appreciate the gravity, and I think we all do. At the end of the day, what I hear is a reactive process. Yes, perpetrators need to be held accountable, but if we do not build in this notion of deterrence, then the future perpetrators of human trafficking will follow in their footsteps. There is plenty of research to show that if a message does not go out to the community at large, it does not have a ripple effect to future offenders. If you want to simply punish those that you are able to identify, capture and sentence, fine. However, what will we do about all the new offenders coming forward?

If you look at the literature, we see that as we are responding and as the global community is responding, the offenders are responding in kind. We used to only focus on international trafficking. Now, because of issues of border security, domestic trafficking is becoming an issue. As is the case with all crimes, crimes tend to morph because they know the punishment is not effective.

Mr. Perrin: I want to break down this false debate about deterrence. What the evidence shows, and this is absolutely true, is what does provide general deterrence generally is increased enforcement, greater public education and greater awareness about the instances in which people are arrested for crimes and held accountable for them.

The key part that everyone seems to be missing who says Bill C-268 will not help deter is the fact that no matter how much enforcement there is, no matter how much public awareness is raised, if the law still allows for one week in jail upon conviction, it will not deter anyone.

I hear a great deal of this mutually exclusive language being made by some who have concerns about this bill. I would put it to them that this bill is part of the solution and we should not fall prey to the famous maxim that perfection is the enemy of good.

nous nous sommes débarrassés du fiasco du « deux pour un ». C'est une mesure extraordinairement positive. Ça ferait seulement que Lennox Mark se retrouverait avec une peine de 24 mois plutôt que 12, ce qui est encore insuffisant.

Je vous remercie tous les deux de la contribution que vous avez apportée au débat aujourd'hui, mais je dois dire une chose, et je ne voudrais jamais que les gens disent qu'il faudrait opter pour un scrutin secret... tout de même, comme quelqu'un me l'a dit un jour, il ne te reste plus grand-chose à cacher, Don. Tout le monde sait quel sera mon vote en rapport avec ce projet de loi particulier, et j'espère certainement que tout le monde va faire de même.

Si vous avez des observations à faire à propos de mes observations à moi, n'hésitez pas. Je n'ai pas posé de questions; j'ai plutôt formulé un certain nombre d'observations.

M. Winterdyk : Je comprends la gravité de l'affaire, je crois que nous comprenons tous cela. En fin de compte, j'entends ce que j'assimile à un processus réactif. Oui, les auteurs des infractions doivent répondre de leurs actes, mais si nous n'intégrons pas à la mesure cette notion de dissuasion, ils auront des successeurs pour s'occuper de la traite des personnes. D'amples recherches démontrent que là où un message n'est pas envoyé dans la collectivité générale, il n'a pas d'effet d'entraînement et n'atteint pas les futurs délinquants. Si vous souhaitez simplement punir les auteurs d'infraction que vous parvenez à identifier, à appréhender et à contraindre à une peine, très bien. Cependant, qu'allons-nous faire de tous les nouveaux délinquants qui prennent le relais?

Si vous jetez un oeil à la documentation, vous verrez qu'avec les mesures que nous adoptons et les mesures que la communauté internationale adopte, les délinquants eux-mêmes adoptent des mesures de leur côté. Auparavant, nous nous occupions seulement de la traite des personnes à l'échelle internationale. Maintenant, du fait des mesures de sécurité instaurées à la frontière, la traite intérieure des personnes devient un problème. Comme c'est toujours le cas, le crime tend à évoluer dans la mesure où les auteurs estiment que la sanction n'est pas efficace.

M. Perrin : Je veux mettre fin à ce faux débat sur la dissuasion. Ce que les données démontrent, et ceci est absolument vrai, c'est que la dissuasion générale passe par un accroissement des mesures de répression, une meilleure éducation du public et une sensibilisation accrue aux cas où des gens sont arrêtés pour avoir commis une infraction et tenus de répondre de leurs actes.

L'élément clé que semblent oublier tous ceux qui affirment que le projet de loi C-268 n'aura pas d'effet dissuasif, c'est que, quelle que soit l'ampleur des mesures de répression adoptées, quel que soit le degré de conscientisation du public auquel on arrive, si la loi permet toujours que le délinquant n'ait à passer qu'une semaine en prison après avoir été condamné, cela n'aura d'effet dissuasif sur personne.

J'entends souvent des propos mutuellement exclusifs du genre de la part de ceux qui ont des réserves à propos de ce projet de loi. Je leur dirais que le projet de loi fait partie de la solution au problème et que nous ne devrions pas tomber dans le piège du

Certainly a greater national action plan, which disgorges proceeds of crime routinely from traffickers, is something I fully support. I support prevention as well.

As I said earlier, this bill is with you now. We have an opportunity in this minority Parliament to pass it without amendment, before the summer recess, and that again is what I recommend.

The question was put of who hears the message of denunciation if no one really knows what is going on in court. I can tell you the Michael Lennox Mark case was never public until our researchers identified it and put it into the *Alberta Law Review* article. It came out from reviewing the court record.

I can tell you who is hearing the denunciation message. Over 14,000 Canadians signed a petition in support of this bill, including the Assembly of Manitoba Chiefs.

Let us not forget the one person who matters most: The victim who sat in the courtroom and decided not to tell her own story because her trafficker would be out within a week.

Senator Martin: Thank you both for your presentations.

I have a question for Mr. Winterdyk concerning the need for front-end support to address this issue. You spoke about the need for greater law enforcement and how to provide that kind of support. Professor Perrin mentioned that during the course of this three-year research he consulted or met with front line officers. Is that correct?

Mr. Perrin: Yes, I spoke to front line officers in eight Canadian cities.

Senator Martin: I would like to hear more about what you heard. We heard witnesses from the RCMP. We had some other officials and many of them said that because the provisions are new since 2005 that there are cases currently in the courts but, in terms of this human trafficking issue, it the cases are increasing and yet we are still educating ourselves and need to learn more about this crime.

Could you tell us, Professor Perrin, what you heard from the police officers you met with in the eight cities? We need to hear what they had to say.

Mr. Perrin: I thank you for that question and you have made a crucial point. While the RCMP has the Human Trafficking National Coordination Centre, that office has absolutely no investigative capacity at this present time. All of the human trafficking cases that I have referred to the committee involved municipal police forces, which, as you correctly point out, have not been before this committee.

dicton qui dit que le mieux est l'ennemi du bien. Certes, je suis tout à fait d'accord avec l'instauration d'un plan d'action national plus vaste qui, systématiquement, prendrait aux trafiquants les produits de la criminalité. Je suis d'accord avec les mesures de prévention aussi.

Comme je l'ai dit plus tôt, c'est ce projet de loi que vous avez devant les yeux aujourd'hui. Le Parlement minoritaire a maintenant l'occasion de l'adopter sans modification, avant le congé de l'été, et c'est ce que je recommande, encore une fois.

La question a été posée : qui entend le message de dénonciation si personne ne sait vraiment ce qui se passe devant les tribunaux. Je peux vous dire que l'affaire de Michael Lennox Mark n'a pas été connue du public tant que nos chercheurs ne l'ont pas repérée et signalée dans l'article de l'*Alberta Law Review*. C'est un examen des dossiers du tribunal qui nous a permis de repérer l'affaire.

Je peux vous dire qui entend le message de dénonciation. Plus de 14 000 Canadiens ont signé une pétition pour appuyer le projet de loi, y compris l'Assemblée of Manitoba Chiefs.

N'oublions pas la personne qui importe plus que tout : la victime qui s'est présentée au tribunal, mais a décidé de ne pas raconter son histoire parce que son trafiquant allait être libéré dans la semaine.

Le sénateur Martin : Merci à vous deux de vos présentations.

J'ai une question pour M. Winterdyk concernant la nécessité d'appuyer en première ligne pour s'attaquer au problème. Vous avez parlé de la nécessité d'accroître les mesures de répression et de fournir ce genre d'appui. M. Perrin a mentionné que, durant les recherches menées pendant trois ans, il a consulté ou rencontré des agents en première ligne. C'est bien cela?

M. Perrin : Oui, j'ai parlé aux agents de première ligne dans huit villes canadiennes.

Le sénateur Martin : J'aimerais en savoir plus sur ce que vous avez entendu. Nous avons recueilli les propos de témoins provenant de la GRC. Nous avons interviewé d'autres responsables, dont bon nombre ont dit que, étant donné que les dispositions sont nouvelles, depuis 2005, il y a des affaires qui se trouvent actuellement devant les tribunaux, mais que, pour ce qui est de la traite des personnes, le nombre d'affaires augmente, mais nous en sommes encore à nous éduquer en la matière et il nous faut en apprendre davantage sur ce crime.

Monsieur Perrin, pouvez-vous nous révéler ce que vous ont dit les policiers que vous avez rencontrés dans les huit villes en question? Nous avons besoin de savoir ce qu'ils ont dit.

M. Perrin : Je vous remercie de poser la question et je souligne que vous avez soulevé un point crucial. La GRC a le Centre national de coordination contre la traite de personnes, mais le centre en question n'a absolument aucune capacité d'enquête en ce moment. Toutes les affaires de traite de personnes dont j'ai fait part au comité ont fait l'objet d'enquêtes de la part des services de police municipaux, qui, vous avez eu raison de le dire, ne sont pas venus témoigner devant le comité.

What I heard in speaking with officers in these eight cities, which included Montreal, Quebec City, Ottawa, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver and Victoria, was that to begin with, human trafficking is an issue they are beginning to finally understand. Part of the reason is because it is so deeply underground. There are very few resources for victims. That has been a major concern. When we look at where accountability for victims' services lies, it is with provincial governments.

Other than the issue of the federal Criminal Code, border issues and immigration issues if there is a foreign victim involved, all of those needed services fall within provincial jurisdiction. Those issues include where the victims live, what housing they will receive, whether they can obtain medical support to have the tattoos removed or altered, how they get into back high school, and what sort of income support or job and education can they expect. Only Alberta and British Columbia have comprehensive systems in place. Ontario is a gaping hole.

I have had the chance to meet with Premier Dalton McGuinty and put the evidence before him, similar as I have today with you, and called on the provinces to step forward and provide services for victims.

The federal government's role is to ensure that we have well-conceived and well-crafted federal laws. Law enforcement officers who have begun to prosecute these first few cases, particularly Peel Regional Police in the Greater Toronto Area, are the very officers who raised the specific concern about the inadequacy of the sentences and recommended to our research team that a mandatory minimum sentence be put into Bill C-268 and into the Criminal Code. This comes from the front line police officers and they are certainly the people who see these cases.

Police officers have told me that traffickers in Canada consider the sentences handed down against them to be a joke. Who can blame them in feeling the sentences are a joke? If you can earn \$360,000 over a two years and end up spending a year or two in jail, that is not a horrible trade-off for some of these individuals, and that is someone who was caught. As we have heard, most of them are not apprehended.

There is a real concern among law enforcement that the Criminal Code is not up to what it needs to be. In fact, the Canadian Police Association has endorsed Bill C-268. We need to listen to our officers when they tell us that these violent organized criminals do not take the law seriously and, as a result, continue to act with impunity.

Senator Martin: You mentioned that the law is a very wonderful tool. Yes, it is a tool at our disposal; however, some tools can be blunt or less useful, less effective if not sharpened.

I feel that this bill addresses how we can improve this tool because we do have the current provisions. However, as you said, Professor Perrin, there are some gaps. As the early sentences show, they are not serving the victims and not serving the public in the way that they should.

Ce que m'ont dit les agents des huit villes en question, soit Montréal, Québec, Ottawa, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver et Victoria, c'est que, au départ, ils commencent enfin à comprendre ce qu'est la traite des personnes. Cela tient en partie au fait que le phénomène est à ce point clandestin. Les victimes ont accès à très peu de ressources. Cela représente une grande préoccupation. Ce sont les gouvernements provinciaux qui sont responsables des services aux victimes.

Mis à part la question du Code criminel, de la frontière et de l'immigration qui sont de responsabilité fédérale, si la victime est étrangère, tous les services en question relèvent de la compétence provinciale. Citons notamment l'endroit où la victime vit, le logement auquel elle a droit, les services médicaux qu'elle peut obtenir pour faire disparaître ou modifier les tatouages, la possibilité de réintégrer l'école secondaire et le genre de soutien du revenu ou le travail ou l'éducation auxquels elle peut s'attendre. Seules l'Alberta et la Colombie-Britannique ont mis en place un système complet. Du côté de l'Ontario, c'est un trou béant.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le premier ministre Dalton McGuinty, à qui j'ai présenté le dossier, un peu comme je l'ai fait avec vous aujourd'hui, et j'ai demandé aux provinces de se manifester et d'instaurer des services aux victimes.

Le rôle du gouvernement fédéral consiste à s'assurer que nos lois fédérales sont bien pensées et bien articulées. Les responsables de l'application de la loi à l'origine des premières poursuites en la matière, particulièrement la police de la région de Peel dans le Grand Toronto, sont justement ceux qui ont affirmé que les peines étaient inadéquates, en particulier, et recommandaient à notre équipe de chercheurs de proposer l'inclusion de peines minimales obligatoires dans le projet de loi C-268 et dans le Code criminel. L'idée est venue des agents en première ligne, qui sont certainement ceux qui ont affaire à ces cas.

Les policiers m'ont dit que les trafiquants au Canada considèrent comme une blague les peines qui leur sont imposées. Qui pourrait leur reprocher d'avoir l'impression que c'est une blague? Si vous gagnez 360 000 \$ sur deux ans, mais que vous vous retrouvez à purger une peine d'emprisonnement d'un an ou deux, ce n'est pas si horrible comme prix à payer, et nous parlons ici de quelqu'un qui s'est fait prendre. Comme nous l'avons entendu dire, la plupart ne sont pas appréhendés.

Les responsables de l'exécution de la loi s'inquiètent vraiment de ce que le Code criminel ne soit pas à la hauteur. De fait, l'Association canadienne des policiers a donné son appui au projet de loi C-268. Nous devons écouter nos agents lorsqu'ils nous disent que ces criminels violents et organisés ne prennent pas la loi au sérieux et, de ce fait, continuent à agir avec impunité.

Le sénateur Martin : Vous avez dit que les lois sont un outil extraordinaire. Oui, c'est un outil à notre disposition; cependant, l'outil qui n'est pas affûté peut être moins utile, moins efficace.

Je crois que ce projet de loi nous fait voir en quoi nous pouvons améliorer l'outil en question étant donné que les dispositions en la matière existent d'ores et déjà. Tout de même, comme vous l'avez dit, monsieur Perrin, il existe certaines lacunes. Comme les premiers cas le montrent, les peines ne servent pas les victimes et elles ne servent pas le public comme il le faudrait.

You also mentioned that the global community is responsible. It is a growing global problem. However, it is true that other jurisdictions have addressed this with more stringent penalties. Some of the members around this table have said we need stricter penalties.

Would you comment on why it is a five-year mandatory minimum and not 10 years or 15 years, as it is in other jurisdictions? How is the five-year mandatory minimum very specific to what can be usable in Canada?

Mr. Perrin: That is an issue that we will look at very closely. We wanted to ensure that the minimum was not too low and that it was not too high.

Those of you who have children know the story of *Goldilocks and The Three Bears*. There are some senators who say it is too low and some who say it is too high. That would probably suggest it is just right.

To be more direct though, we looked at the constitutional standards in the *Ferguson* decision in the Supreme Court of Canada and the Chief Justice of Canada's statement about the current test.

I was asked not to get too technical into the legal issues, but as a criminal lawyer and a criminal law professor, my legal opinion is that Bill C-268 is constitutionally sound and that five years is an appropriate level. I believe there would be potential for a successful constitutional challenge if we were to get into the realm of a 10-year or 15-year minimum sentence. At the end of the day that would in fact not protect any victim.

To pass a law that simply looks tough, that will not pass constitutional muster, will not help these victims. Therefore, my emphasis is that Bill C-268 is a measured response. It is a calculated response that recognizes the Supreme Court of Canada's test. It also recognizes human trafficking is not a crime that can be committed accidentally or with low levels of mental fault. Human trafficking has the highest level of mental fault in the Criminal Code, which is a purposeful or intentional act. As a result, we believe the bill will pass muster.

We also compared the five-year sentence to section 212(2.1) of the Criminal Code. There are important differences between Bill C-268 and that section of the Criminal Code. However, the court told us it will look to other similar or related offences to see if their minimums match. We carefully brought parity to the Criminal Code with Bill C-268 so that both section 212(2.1) and Bill C-268 have this baseline five-year minimum sentence.

Senator Dyck: I think everyone here agrees that we need something in place to protect minors in Canada from trafficking. It is a terrible crime. There were concerns with respect to the imposition of minimum mandatory sentences.

Vous avez dit aussi que la communauté internationale est responsable. C'est un phénomène qui prend de l'ampleur de par le monde. Toutefois, il est vrai que d'autres instances se sont attaquées à la question en adoptant des sanctions plus rigoureuses. Certains des membres du comité nous ont dit qu'il nous faudrait des sanctions plus rigoureuses.

Pouvez-vous dire pourquoi il s'agit d'un minimum obligatoire de cinq ans et non pas de 10 ou de 15 ans, comme cela se fait ailleurs? En quoi une peine minimale obligatoire de cinq ans se rapporte-t-elle très précisément à ce qui peut se faire au Canada?

M. Perrin : C'est une question que nous avons étudiée très attentivement. Nous voulions nous assurer que le minimum n'était ni trop bas ni trop élevé.

Ceux parmi vous qui ont des enfants connaissez l'histoire de *Boucle d'or et les trois ours*. Certains sénateurs diront que c'est trop haut, d'autres diront que c'est trop bas. Ça veut probablement dire que c'est juste comme il faut.

Pour y aller plus directement, tout de même, nous avons examiné les normes constitutionnelles énoncées dans l'arrêt *Ferguson*, de la Cour suprême du Canada, et les propos de la juge en chef du Canada au sujet du critère actuellement appliqué.

On m'a demandé de ne pas trop entrer dans les détails juridiques ou techniques de l'affaire, mais, en tant que criminaliste et professeur de droit criminel, je suis d'avis que le projet de loi C-268 est conforme à la Constitution et que le minimum de cinq ans constitue un niveau approprié. Je crois qu'il y aurait la possibilité d'une contestation fructueuse en application de la Constitution si la peine minimale adoptée était de 10 ou de 15 ans. La victime ne serait pas protégée en pareil cas.

Appliquer une loi qui a simplement l'apparence de la fermeté, mais qui sera déclarée inconstitutionnelle n'aidera pas ces victimes. J'insiste donc pour dire que le projet de loi C-268 représente une intervention mesurée. C'est une réaction dosée au phénomène qui tient compte du critère énoncé par la Cour suprême du Canada. De même, le projet de loi reconnaît que la traite des personnes n'est pas une infraction qui peut se commettre par inadvertance ou comporter une part négligeable de faute morale. La part de faute morale attribuée à la traite des personnes est la plus élevée, c'est-à-dire que c'est un acte intentionnel. De ce fait, nous croyons que le projet de loi sera jugé valable.

Nous avons aussi comparé la peine minimale de cinq ans prévue au paragraphe 212(2.1) du Code criminel. Il existe d'importantes différences entre les dispositions du projet de loi C-268 et cet article du Code criminel. Cependant, le tribunal nous a dit qu'il prendrait en considération des infractions semblables ou liées pour voir si les peines minimales concordent. Nous avons pris la peine d'assurer la parité du Code criminel avec le projet de loi C-268, de telle sorte que le paragraphe 212(2.1) et le projet de loi prévoient tous deux cette peine minimale de base, soit cinq ans.

Le sénateur Dyck : Je crois que tout le monde ici est d'accord pour dire qu'il faut adopter des mesures pour protéger les mineurs contre la traite au Canada. C'est un crime terrible. L'imposition de peines minimales obligatoires soulevait des préoccupations.

With regard to past cases, you indicated that Michael Lennox Mark only served one week. That will no longer occur because of recent legislation. You neglected to mention that in the cases of both Imani Nakpangi and Michael Lennox Mark, they were sentenced for trafficking as well as other offences. In the case of Lennox Mark, he was given two years for procuring. Therefore, his total sentence was four years. Mr. Nakpangi's total sentence was five years.

Bill C-268 will offer a tougher sentencing option, but other sentencing options are available. How did that factor into your decisions in the drafting of the bill to impose a five-year mandatory minimum sentence, knowing that the person can be charged with other offences?

Mr. Perrin: There is already judicial practice on when a concurrent or consecutive sentence should be handed down. Basically, if someone is convicted on two charges and sentenced to two years for each charge, it is up to the judge to determine whether the sentences are served at the same time, making the effective sentence for both counts only two years. In other rare instances, sentences are served back to back.

My understanding of the Lennox Mark case — and it should be examined further if you have evidence to the contrary — was that he was not given consecutive sentences. However, Imani Nakpangi was given consecutive sentences. There were two victims involved in that case and the total sentence was five years. Imani Nakpangi was given pretrial credit as we mentioned earlier.

Your question was how that factored into other offences. When criminal justice policy is crafted and the Criminal Code is developed, it is based on discrete criminal acts. We do not consider that a murderer may also break and enter, assault someone on the way into the house or commit theft. Those are separate crimes.

Similarly in this instance, separate crimes are committed by traffickers. If they take photos of their underage victims and post them on the Internet, which many have been alleged to do, that is the separate offence of distributing child pornography.

Why would we provide the offender with a lesser penalty for the ongoing sale of a victim to random men for sex acts? Why would we reduce it or think it is less egregious if they also commit other crimes? I do not see that logic. We followed the standard practice in drafting criminal law, which is to consider the discrete criminal elements separately.

Senator Dyck: We have heard from witnesses and read comments from others about how women and children are trafficked almost exclusively for the purposes of commercial sexual exploitation in the sex trade — in other words, prostitution-type related services. Why does Bill C-268 not specifically address that issue?

À propos des cas mentionnés, vous avez dit que Michael Lennox Mark a purgé une semaine d'emprisonnement seulement. Cela ne se reproduit plus avec les mesures législatives adoptées récemment. Vous avez oublié de mentionner le fait que, dans les deux cas, Imani Nakpangi et Michael Lennox Mark ont été condamnés pour traite des personnes de même que pour d'autres infractions. Dans le cas de Lennox Mark, il s'est vu imposer une peine d'emprisonnement de deux ans pour proxénétisme. Sa peine totale s'élevait donc à quatre ans. La peine totale de M. Nakpangi s'élevait à cinq ans.

Le projet de loi C-268 propose une peine plus rigoureuse comme option, mais les autres options demeurent. Comment en avez-vous tenu compte au moment de rédiger le projet de loi, pour imposer une peine minimale obligatoire de cinq ans, sachant que la personne peut être accusée d'avoir commis d'autres infractions?

M. Perrin : L'usage concernant les peines concurrentes et consécutives est déjà établi. Essentiellement, si quelqu'un est condamné en lien avec deux infractions et se voit imposer deux années d'emprisonnement pour chacune d'entre elles, il appartient au juge de déterminer s'il doit purger les deux peines en même temps, de sorte que la peine réellement appliquée aux deux chefs d'accusation représente seulement deux ans. Dans d'autres cas rares, les peines sont purgées de façon consécutive.

Si j'ai bien compris l'affaire Lennox Mark — et il vous faudrait l'examiner plus à fond si vous disposez d'éléments qui laissent croire à l'inverse —, l'auteur de l'infraction n'a pas reçu des peines consécutives. Par contre, Imani Nakpangi s'est vu imposer des peines consécutives. Il y avait deux victimes dans cette affaire, et la peine totale s'est élevée à cinq ans. Imani Nakpangi s'est vu créditer le temps passé en détention avant le processus, comme nous l'avons déjà mentionné.

Vous avez demandé comment nous en avons tenu compte par rapport aux autres infractions. L'élaboration des politiques de justice criminelle et du Code criminel prend pour référence les actes criminels considérés en eux-mêmes. Nous n'envisageons pas l'idée qu'un meurtrier puisse aussi avoir commis un vol par effraction, agressé quelqu'un en route vers la maison ou commis un vol. Ce sont des crimes séparés.

De même, dans le cas qui nous occupe, les trafiquants en question ont commis des crimes séparés. S'ils prennent des photos de leurs victimes mineures et les publient sur Internet, ce que bon nombre sont censés avoir fait, c'est une infraction distincte, soit la distribution de pornographie juvénile.

Pourquoi imposer une peine moindre à celui qui vend les faveurs sexuelles de sa victime à Pierre, Jean, Jacques? Pourquoi réduire cette peine ou penser que l'acte en question est moins grave si le délinquant a aussi commis d'autres crimes? Je ne vois pas la logique. Nous avons employé la méthode qui est courante en droit criminel, c'est-à-dire que nous avons envisagé chaque élément criminel séparément.

Le sénateur Dyck : D'après certains témoins et les observations de certains commentateurs, la traite des femmes et des enfants se fait presque entièrement aux fins de leur exploitation sexuelle à but lucratif — autrement dit, de la prostitution. Pourquoi le projet de loi C-268 ne soulève-t-il pas expressément cette question?

UN conventions and the International Labour Organization discuss the worst forms of child labour. They include commercial sexual exploitation and drug trafficking as the worst forms. There is more than one form of trafficking minors. Why did not you distinguish in Bill C-268 that minors are trafficked explicitly for sexual exploitation and for the profit of the trafficker?

Mr. Perrin: This bill is directed to all forms of human trafficking because that is what Canada committed to do. Canada ratified the United Nations Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, in 2002. Part of the legal obligation under this binding treaty was a promise to create a crime of human trafficking with respect to all forms of human trafficking. The bill is based on our international legal obligations. Canada must ensure that our laws are ready and equipped to deal with these forms of trafficking.

Are forms of what we refer to as forced labour trafficking happening in Canada? This talks about things like domestic servitude — a minor who is unable to leave the home of someone that she was brought into Canada to provide babysitting or massage services. These people are treated literally as modern-day slaves.

Should Canada's law treat those forms of exploitation less seriously? I mentioned a case earlier to point out that it is a false distinction to split sex trafficking from forced labour.

Bill C-268 takes the standard that these are all forms of exploitation that we need to take seriously. As a result, when we have cases like the young girl from Saint Vincent and the Grenadines that I mentioned where she was a domestic servant by day and she was raped by the man of the house at night. No commercial exchange occurred; no money was traded. We need to be careful how we craft the laws to ensure they are broad enough to capture all forms of trafficking that can be and have been derived.

A final word of caution is in regard to the United States, which has had a crime of human trafficking in minors for many years. The U.S. was fortunate to have a law that captured both sex and labour trafficking because it allowed them to deal with issues that came forward. Today, their law provides much higher penalties for sex trafficking. It has been roundly criticized by a number of non-governmental and feminist organizations.

Senator Dyck: Is the U.S. law still on the books?

Mr. Perrin: Absolutely. The United States has a 15-year minimum sentence for trafficking those victims under the age of 14 and a 10-year minimum sentence for those between 14 and 18. The major difference is that the U.S. has not ratified the UN

Les conventions de l'ONU et l'Organisation internationale du travail traitent des pires formes de travail des enfants. Cela comprend l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et le trafic de la drogue. La traite des mineurs ne prend pas qu'une forme. Pourquoi n'avez-vous pas fait dans le projet de loi C-268 deux distinctions particulières pour le cas des mineurs qui sont vendus expressément en vue de leur exploitation sexuelle, au profit du trafiquant?

M. Perrin : Ce projet de loi vise à englober toutes les formes de traite des personnes, car cela nous renvoie à l'engagement du Canada. Le Canada a ratifié le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des femmes et des enfants en 2002. En ayant signé le traité en question, qui a force d'exécution, le Canada a promis notamment de créer l'infraction « traite des personnes » englobant toutes les formes de traite des personnes. Ce projet de loi s'inspire d'une obligation juridique internationale. Le Canada doit s'assurer que ces lois permettent de s'attaquer à ces formes de traite.

Y a-t-il au Canada ce que nous appelons la traite en vue du travail forcé, sous une forme ou une autre? Il s'agit par exemple de la servitude domestique — le cas d'une mineure qui ne peut quitter la résidence de la personne qui l'a fait venir au Canada pour qu'elle donne des services de gardiennage ou de massage. Ces gens-là sont traités littéralement comme s'ils étaient des esclaves de l'ère moderne.

Le Canada devrait-il prendre moins au sérieux ces formes d'exploitation? J'ai évoqué plus tôt un cas qui montre que séparer la traite en vue de l'exploitation sexuelle et la traite en vue du travail forcé représente une fausse distinction.

Le projet de loi C-268 repose sur l'idée que nous devons prendre au sérieux toutes ces formes d'exploitation. De ce fait, nous nous retrouvons avec des affaires comme celles de la jeune fille de Saint-Vincent-et-les-Grenadines dont je vous ai parlé, qui faisait le ménage le jour et était violée par l'homme de la maison le soir. Il n'y a pas eu d'échange commercial; aucune somme d'argent n'a changé de mains. Nous devons concevoir les lois avec soin pour nous assurer de ratisser assez large pour englober toutes les formes de traite qui peuvent et qui ont pu être conçues.

Je ferais une dernière mise en garde à propos des États-Unis, où l'infraction de traite des mineurs existe depuis de nombreuses années. Les États-Unis ont eu le bonheur de se donner une loi qui englobe la traite en vue de l'exploitation sexuelle et la traite en vue du travail forcé, car cela leur permettait d'affronter les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentaient. Aujourd'hui, leurs lois prévoient des peines nettement plus lourdes en cas de traite en vue de l'exploitation sexuelle. Plusieurs organisations non gouvernementales et organismes féministes les ont vertement critiqués.

Le sénateur Dyck : Est-ce que cette loi est encore en vigueur aux États-Unis?

M. Perrin : Certainement. Les États-Unis imposent une peine minimale de 15 ans pour la traite de victimes âgées de moins de 14 ans et une peine minimale de dix ans pour la traite de victimes âgées de 14 à 18 ans. La principale différence, c'est que les

Convention on the Rights of the Child. Therefore, we have totally different standards to which Canada has committed that the U.S. has not.

Senator Dyck: Is it correct that the U.S. does not have a minimum mandatory sentence for trafficking for the purpose of forced labour?

Mr. Perrin: Yes, that is my understanding.

Mr. Winterdyk: I would like to follow up on Senator Martin's question to Professor Perrin. Our study looked at CBSA front line officers. We also had anonymous senior RCMP officers that went off record to comment on resources available to combat entry of perpetrators into Canada. They basically all agreed that resources available to apprehend or prevent people from entering the country are almost non-existent. Basic training opportunities are available to senior management, but it is virtually non-existent for the front lines.

One suggestion in the report was to provide the resources to combat entry of the perpetrators. When we talk about providing resources for the criminal justice system per se, whether it is law enforcement, corrections or the judicial process, we simply continue to add layers to a criminal justice system that can no longer support the cost to its citizens.

It is argued that the criminal justice system needs to continue to denounce, but in denouncing, when we use the term "measured response," in whose estimation is that a measured response? Is five years acceptable to all Canadians? Do we use the utilitarian principle of the greatest good for the greatest number? Should we go to the extreme, push the law to the limit, and put it up to 10 years or 12 years?

The criminal justice system needs to continue doing what it does. We cannot throw out the baby with the bathwater. In the meantime, we need to look at the prevention oriented ideas, education and asset forfeiture and so on. By way of example, the United Kingdom has an equally horrendous problem with human trafficking. A couple weeks ago, the London Metropolitan Police disbanded the human trafficking unit because they do not have enough resources. It is not that they do not recognize it as a serious problem, but they do not have the resources to deal with it. We also need to be cognizant of that and think seriously about how we can best use the resources we have to combat this grievous problem.

Senator Eaton: This is interesting. It distresses me that both the chair and Mr. Winterdyk are more worried about the court system. You seem to be on a tangent of worrying about the judicial system and not about what is at the heart of this bill. You have provided us with some very nice academic language to say

États-Unis n'ont pas ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Le Canada s'est donc engagé à respecter des normes tout à fait différentes de celles que suivent les États-Unis.

Le sénateur Dyck : Est-il correct de dire que les États-Unis n'ont pas prévu de peine minimale obligatoire pour la traite de personnes en vue de les faire travailler?

M. Perrin : Oui, c'est bien ce que j'ai compris.

M. Winterdyk : J'aimerais revenir à la question que le sénateur Martin a posée à M. Perrin. Notre étude portait sur les agents de première ligne de l'ASFC. Nous avons aussi interviewé des cadres supérieurs de la GRC qui, sous le couvert de l'anonymat, ont accepté d'aborder la question des ressources dont ils disposent pour empêcher l'entrée de ces agresseurs au Canada. Les personnes interrogées ont toutes reconnu qu'il n'existait pour ainsi dire aucune ressource disponible pour appréhender ces personnes ou les empêcher d'entrer au pays. Les cadres supérieurs ont accès à des programmes de formation de base, mais à peu près rien n'est offert au personnel de première ligne.

Dans ce rapport, on suggère entre autres de fournir des ressources afin d'empêcher les agresseurs d'entrer au pays. Quand nous disons que nous voulons fournir davantage de ressources pour l'ensemble du système de justice pénale, que ce soit pour l'application de la loi, pour le système correctionnel ou pour le processus judiciaire, nous ne faisons qu'ajouter des étages à un système de justice pénale dont les citoyens n'arrivent plus à assumer les coûts.

On a fait valoir que le système de justice pénale devait continuer à être axé sur la dénonciation, mais, ce faisant, quand nous utilisons l'expression « réponse mesurée », nous ne disons pas selon qui cette réponse est mesurée. Est-ce qu'une peine de cinq ans serait acceptable aux yeux de tous les Canadiens? Devrions-nous mettre en pratique le principe utilitaire du bénéfice du plus grand nombre? Devrions-nous aller à l'extrême, pousser la loi jusqu'à ses limites, et prévoir plutôt une peine de 10 ou de 12 ans?

Le système de justice pénale doit continuer à faire ce qu'il fait déjà. Nous ne pouvons pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Pendant ce temps, nous devons étudier les propositions axées sur la prévention, l'éducation, la confiscation des biens, et ainsi de suite. Prenons l'exemple du Royaume-Uni, qui est aux prises avec un problème de traite des personnes tout aussi horrible. Il y a quelques semaines, la police de la communauté urbaine de Londres a dissous l'unité de lutte contre la traite des personnes parce qu'elle n'avait pas assez de ressources. Ce n'est pas que les responsables ne reconnaissent pas qu'il s'agit d'un problème grave, c'est qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour lutter contre ce problème. Nous devons nous aussi tenir compte de ce fait et réfléchir sérieusement à la façon dont nous pouvons le mieux utiliser les ressources dont nous disposons pour affronter ce triste problème.

Le sénateur Eaton : C'est intéressant. Mais cela m'afflige de constater que le président et M. Winterdyk se préoccupent tous les deux davantage du système judiciaire. Vous semblez plus préoccupés du système judiciaire que de ce qui est au coeur du problème. Vous nous avez dit en de beaux termes savants que

that you do not believe in deterrence. Your research has shown you that and I respect that. Forget the court system and the judicial system. Do you believe in punishment for sex trafficking?

Mr. Winterdyk: That is a loaded and interesting question. I believe that a message needs to be sent to the general public that justice is seen to be done. At the end of the day, no matter what our punishments have been for rape or terrorism, we are not seeing the results we expect. I repeat that the Criminal Code has literally tripled in size since the early 1900s. The rate of recidivism in institutions shows us that we can lock people up but they will get out sooner or later and the message is that once they get out they go right back to what they were doing. I am currently studying gangs.

Senator Eaton: Do you know anything about the rehabilitation and the success of it in jails with sex traffickers or people who have sexual problems.

Mr. Winterdyk: That is a very good question. As Professor Perrin pointed out, part of our difficulty is that there is a vast body of literature but the quality of literature on the studying of traffickers is extremely limited. I am going through some material now. I was recently in the Balkan States where they are looking at that particular effectiveness, but it is too early in the process to determine whether that is an effective deterrent.

Senator Eaton: In effect, a prison sentence might be the only protection afforded to the public.

Mr. Winterdyk: I agree. It is the only protection that the public has at the moment. As I said earlier, one of my other overriding concerns is that yes, we need to address the perpetrator but equally, we need to address the forthcoming perpetrators.

Senator Merchant: My question is directed to Professor Perrin. Why is the U.S. criticized for their law on the sex trafficking of minors? What is wrong with it? I believe you said that, did you?

Mr. Perrin: Yes, the United States has been criticized for its law because it is not reflective of what the international community has recognized, which is that there are other forms of human trafficking beyond the involvement of sex acts. In some instances, those other forms are just as degrading and life-altering as forms of sexual exploitation. The U.S. law also ignores the issue of what constitutes sex trafficking. You get into the same issue that we faced with the law governing rape and sexual assault. If you think you have a definition of sex trafficking, I would love to hear it because the term alone has been hotly debated. For example, is it sex trafficking when a minor is posted on Craigslist as being for sale for sex? We say, yes, it is. How about someone who is forced to strip as an exotic dancer? Is that sex trafficking? Is that young girl I mentioned earlier who is in a domestic servitude situation and abused by the employer at night, in a sex trafficking situation?

vous ne croyiez pas aux effets dissuasifs. C'est ce que votre recherche vous a permis de constater, et je respecte ce fait. Oubliez le système et l'appareil judiciaires. Croyez-vous qu'il faut punir l'exploitation sexuelle?

M. Winterdyk : C'est une question tendancieuse et très intéressante. Je crois qu'il faut envoyer au grand public le message selon lequel il y a apparence de justice. Au bout du compte, nous n'obtenons pas les résultats que nous recherchions, peu importe les châtements que nous imposons pour viol ou pour terrorisme. Je répète que le Code criminel a littéralement triplé de volume depuis le XX^e siècle. Le taux de récidive dans les établissements carcéraux nous fait comprendre que, même si nous enfermons des gens, ils vont tôt ou tard sortir de prison; le message qui circule, c'est que dès leur sortie ils reprennent leurs activités antérieures. Je mène actuellement une étude sur les gangs.

Le sénateur Eaton : Avez-vous des données quelconques sur les programmes de réinsertion sociale et leur taux de réussite, dans les prisons, en ce qui concerne les proxénètes ou les gens qui ont des problèmes de nature sexuelle?

M. Winterdyk : C'est une très bonne question. Comme le M. Perrin l'a signalé, notre problème découle en partie du fait qu'il existe un vaste corpus de documents, mais la qualité des documents qui portent sur la traite de personnes laisse assez à désirer. Je suis justement en train d'étudier certains de ces documents. Je me trouvais récemment dans les Balkans, où des gens effectuent justement une étude sur l'efficacité de ce type d'interventions, mais il est encore trop tôt pour savoir si elles ont un effet dissuasif réel.

Le sénateur Eaton : En réalité, la peine d'emprisonnement est peut-être la seule protection que l'on peut offrir au public.

M. Winterdyk : Je suis d'accord avec vous. C'est la seule protection dont le public dispose à l'heure actuelle. Comme je l'ai dit plus tôt, ce qui me préoccupe le plus, c'est le besoin de contrer les auteurs de ces crimes, mais aussi de contrer la prochaine génération de ces délinquants.

Le sénateur Merchant : Ma question s'adresse à M. Perrin. Pourquoi les États-Unis sont-ils critiqués en raison de leur loi sur l'exploitation sexuelle des mineures? Quel est son défaut? C'est bien ce que vous avez dit, n'est-ce pas?

M. Perrin : Oui, on a critiqué les États-Unis parce que leur loi ne tient pas compte de ce que la communauté internationale a reconnu, c'est-à-dire qu'il existe d'autres formes de traite de personnes qui ne se limitent pas aux actes sexuels. Dans certains cas, ces autres formes sont tout aussi dégradantes que les différentes formes d'exploitation sexuelle, et elles changent également le cours d'une vie. La loi promulguée aux États-Unis ne tient pas compte non plus de ce qui constitue l'exploitation sexuelle. Nous avons eu le même problème quand il a été question de la loi sur le viol et les agressions sexuelles. Si vous pensez connaître une bonne définition de l'exploitation sexuelle, j'aimerais beaucoup que vous me la donniez, parce que l'expression en elle-même a été chaudement débattue. Par exemple, est-ce qu'il s'agit d'exploitation sexuelle quand on affiche la photo d'une personne mineure sur le site Craigslist afin de vendre ses services sexuels? Nous vous répondons par l'affirmative, oui. Et qu'en est-il des

A problem occurs when you try to cut out one form of trafficking that may be of concern to you as the most egregious because it can leave big gaps in the law. That is why the U.S. approach has been challenged.

I encourage members of the committee to look at the recent U.S. publication on the topic by a researcher named Kevin Bales and is called, *The Slave Next Door*. Some of the so-called labour trafficking cases in the United States are extremely egregious. One case that opens the book involves an individual literally being chained outside in Texas during 40-degree-Celsius temperatures so that no one could see the domestic servant being exploited in the house.

We need to be careful not to craft a law today that will be far too limited to encompass the forms of human trafficking that we know exist in Canada. We would be naive to think they are not happening here.

Senator Merchant: That is the problem. It is difficult to define the instance and to have just one punishment for all these different instances. That is what I find difficult with the sentences.

Mr. Perrin: The definition of "exploitation" used in Bill C-268 is the same phrase that then Minister of Justice and Attorney General Irwin Cotler proposed. This bill uses the same definition of human trafficking as is currently in the Criminal Code. I find it hugely incongruous to have a general offence of human trafficking in the Criminal Code and then carve out one piece involving sex trafficking of children, which we think is worse than human trafficking of a child for any purpose. It would not be consistent with what Canada committed to doing, which is to identify all forms of trafficking.

The definition is quite specific, and the courts will begin to interpret it as cases come forward. We are waiting to see what further evidence they will have. Let us not tinker with that definition at this time. The time for that will be later. Bill C-268 uses the same definition and makes a focused change, which is to deal with the sentencing issue.

Senator Cordy: Professor Perrin, you said it was amazing that a private member's bill has gotten this far. A couple of years ago, Liberal Senator Phalen from Nova Scotia brought forward a bill on human trafficking. However, Parliament was prorogued so we did not have time to get the bill through before Senator Phalen retired.

personnes forcées à se dévêtir pour danser? S'agit-il d'exploitation sexuelle? La jeune fille dont j'ai parlé plus tôt, qui a été réduite à l'esclavage domestique et qui a été agressée par son employeur toutes les nuits, est-elle exploitée sexuellement?

Le problème survient lorsqu'on essaie de s'en tenir à une forme de traite qui nous préoccupe davantage car elle nous semble la plus flagrante; cette façon de faire creuse d'importantes lacunes dans la loi. C'est la raison pour laquelle l'approche des États-Unis a été contestée.

J'encourage les membres de votre comité à jeter un coup d'oeil sur le livre *The Slave Next Door*, publié récemment aux États-Unis par le chercheur Kevin Bales. Parfois, les cas de soi-disant traite d'esclaves, aux États-Unis, sont on ne peut plus évidents. La première affaire dont il est question, dès les premières pages de ce livre, concerne une personne qui, à l'extérieur, vivait littéralement enchaînée, dans un coin du Texas où la température s'élève à 40 degrés Celsius, et qui, à l'intérieur, était traitée comme une esclave domestique à l'insu de tout le monde.

Nous devons faire attention, aujourd'hui, car nous ne voulons pas rédiger une loi qui sera trop restreinte et qui ne sera pas adaptée à toutes les formes de traites de personnes qui existent à notre connaissance au Canada. Il serait naïf de penser que cela ne se passe pas ici.

Le sénateur Merchant : C'est bien là le problème. Il est difficile de définir une situation et de ne prévoir qu'une forme de châtement pour toutes les situations. C'est ce qui m'ennuie quand il est question des peines.

M. Perrin : La définition du terme « exploitation » utilisée dans le projet de loi C-268 reprend le libellé de la proposition d'Irwin Cotler, qui était alors ministre de la Justice et procureur général. Ce projet de loi utilise également la définition de la traite de personnes qui figure actuellement dans le Code criminel. Je trouve tout à fait absurde que l'on ait prévu, dans le Code criminel, une infraction générale liée à la traite des personnes et qu'ensuite, on en isole une disposition liée à l'exploitation sexuelle des enfants parce que l'on croit que c'est pire que la traite des personnes ou des enfants, quel qu'en soit le motif. Cela ne me semble pas respecter l'engagement qu'a pris le Canada, qui consiste à définir toutes les formes de traites de personnes.

La définition est assez précise, et les tribunaux, à mesure que les causes se présenteront, se mettront à l'interpréter. Nous attendons de voir de quelles preuves supplémentaires ils disposeront. Ce n'est pas encore le temps de rafistoler cette définition. Nous ferons cela plus tard. Le projet de loi C-268 utilise la même définition et apporte un changement ciblé, en s'attachant à la question de l'imposition des peines.

Le sénateur Cordy : Monsieur Perrin, vous avez dit être très étonné de voir un projet de loi émanant d'un député se rendre si loin. Il y a un ou deux ans, le sénateur libéral Phalen, de la Nouvelle-Écosse, a présenté un projet de loi sur la traite des personnes. Cependant, le Parlement s'est prorogé, et nous n'avons donc pas eu le temps d'étudier le projet de loi avant la retraite du sénateur.

Everyone around the table would agree that human trafficking is a horrific crime. It is found in every major centre in Canada. We tend to think of it as being international but it is in our backyard. Homeless women and children are the most vulnerable to becoming victims. I used to sit on the board of a centre for homeless teens in Halifax.

One thing struck me, Mr. Winterdyk. Did you say that less than 1 per cent of traffickers are detected and reported?

Mr. Winterdyk: Less than 1 per cent reaches conviction.

Senator Cordy: Punitive measures are not going to change much because 99 per cent are not found guilty and not convicted. Unless we do other work in Canada to provide deterrence to the crime, then this is bill will deal with only 1 per cent of the crimes being committed?

Mr. Winterdyk: Exactly.

Senator Cordy: That is scary.

Mr. Perrin: If I may, it is not at all clear to me what this 1 per cent statistic is. We need clarification. My research does not say anything to indicate that in Canada there has been only a 1 per cent conviction rate. It is much higher than that. The committee would need clarification on what Professor Winterdyk is specifically referring to.

Mr. Winterdyk: The 1 per cent goes back to my earlier comment that we do not even have an accurate number of how many perpetrators there are in Canada. The 1 per cent is based on a crude estimate of how many we think there are versus the potential number of perpetrators. If we go on official statistics, it could be as low as 600, in which case the 1 per cent would be lower; and if it is 8,000 or higher, then the percentage is extremely low.

Research out of the United States points to the fact that because we are preoccupied with the problem while not understanding it, we are putting parameters around things that we do not fully understand. I am not suggesting that we are overreacting but rather than have a knee-jerk response, we need to understand this phenomena in order to take the appropriate measures.

That body of literature is finally beginning to emerge. What Professor Perrin is doing, some of what we have been doing, and what is emerging in the United States and internationally is beginning to shed light on these richer questions rather than the descriptive information where we talk about case examples. A case a cause does not make.

The Chair: Thank you. We have run out of time. Thank you to both witnesses.

Toutes les personnes présentes ici aujourd'hui seront d'accord pour dire que la traite des personnes est un crime horrible. Il est perpétré dans tous les grands centres du Canada. Nous sommes portés à penser que c'est un crime qui se produit sur la scène internationale, mais cela se passe dans notre propre cour. Les enfants et les femmes sans abri sont les plus susceptibles d'en être les victimes. J'ai déjà siégé au conseil d'administration d'un centre pour adolescents sans abri à Halifax.

Une chose me frappe, monsieur Winterdyk. Avez-vous bien dit que moins de 1 p. 100 des auteurs de ces crimes sont découverts et font l'objet d'un signalement?

M. Winterdyk : Moins de 1 p. 100 d'entre eux vont être condamnés.

Le sénateur Cordy : Des mesures punitives ne vont rien changer à la situation étant donné que 99 p. 100 des délinquants ne sont jamais jugés coupables ni condamnés. Si le Canada ne prend pas d'autres mesures pour dissuader les auteurs de ce crime, le projet de loi que nous étudions ne concernera que 1 p. 100 des crimes qui sont commis?

M. Winterdyk : Exactement.

Le sénateur Cordy : Cela fait peur.

M. Perrin : Si vous me le permettez, j'aimerais indiquer qu'à mon avis, cette statistique, 1 p. 100, n'est pas très claire. Nous avons besoin de clarification. Selon mes recherches, rien n'indique qu'il n'y aurait au Canada qu'un taux de condamnation de 1 p. 100. Le taux est beaucoup plus élevé que cela. Le comité a besoin d'éclaircissements au sujet de ce que M. Winterdyk mentionne.

M. Winterdyk : Cette proportion de 1 p. 100 dont on parle renvoie à un commentaire que j'ai fait plus tôt, quand j'ai dit que nous ne connaissions même pas le nombre exact d'auteurs de ce type de crime au Canada. Cette proportion de 1 p. 100 est fondée sur une approximation très large du nombre de délinquants et du nombre potentiel de délinquants. Si nous avions des statistiques officielles, nous pourrions dire qu'il n'y en a que 600, auquel cas la proportion de 1 p. 100 serait déjà faible; s'il y en a 8 000 ou davantage, cette proportion serait extrêmement faible.

Les recherches menées aux États-Unis ont révélé que, étant donné que nous nous préoccupons du problème, même si nous ne le comprenons pas, nous fixons des paramètres autour de choses que nous ne comprenons pas pleinement. Je ne dis pas que notre réaction est exagérée, mais, plutôt que d'agir par réflexe, nous devrions chercher à comprendre le phénomène afin de pouvoir prendre les mesures appropriées.

Il se forme enfin un corpus de documents. Les recherches de M. Perrin, une partie des miennes et ce qui se fait d'innovateur aux États-Unis et dans les autres pays, tout ça va commencer à jeter de la lumière sur ces questions complexes, et nous pourrions aller au-delà des renseignements descriptifs que nous tirons des études de cas. Tous les cas ne font pas jurisprudence.

Le président : Merci. Nous n'avons plus de temps. Merci aux deux témoins.

We will continue with our second panel. We have two people from the International Bureau for Children's Rights. Ms. Nadja Pollaert is Director General. She received her diploma in international relations from the Institut d'études politiques de Paris. She also received her master's degree from the Université de Montréal. She spent many years working as coordinator of the committee to aid refugees, defending the rights of refugees and advocating for asylum.

Mr. Camille Karbassi is Program Manager against Child Trafficking. He earned a diploma in international law from the Université de Paris. He has since acquired vast experience in the field of human rights and trafficking. He worked extensively in South America with different NGOs on these issues and contributed to United Nation's reports on modern forms of slavery. He has developed training for front line workers in Canada that focuses on the identification of children — victims of human trafficking.

[Translation]

Nadja Pollaert, Director General, International Bureau for Children's Rights: First, may I thank you for this opportunity. It is a privilege to appear before you this afternoon.

We feel that the first question to be asked is why we have so few trafficking charges in Canada today. This is a question that neither Professor Perrin nor Mr. Winterdyk has yet answered. Then, having worked with police officers and with victims' rights organizations, we want to point out to you that yesterday's victims can sometimes help to recruit the victims of today.

The position we take is on the side of children's rights, which is very different. In our view, when we look at other international instruments, like the UN guidelines on crime prevention, it is very important to consider the 3 Ps: prevention, protection and prosecution.

Canada has already passed a body of legislation on sexual exploitation, as mentioned in particular in Canada's first report on the implementation of the optional protocol against the sale of children and sexual exploitation.

The police to whom we have spoken, in particular in and around Montreal, have confirmed to us that this legislation is very effective, that it does what it is supposed to do, which is to put abusers in prison and to protect victims.

Camille Karbassi, Program Manager, Child Trafficking, International Bureau for Children's Rights: I would like to add that we are in complete agreement with recommendation 6 in the Senate report on children entitled *The Silenced Citizens*.

We think that a holistic approach is important and that prevention must be considered as well, not just the suppression of the crime. We must understand how complex the phenomenon of

Nous allons maintenant passer à notre second groupe d'experts. Nous recevons deux témoins du Bureau international des droits des enfants. Mme Nadja Pollaert est la directrice générale. Elle a obtenu un diplôme en relations internationales de l'Institut d'études politiques de Paris et une maîtrise de l'Université de Montréal. Elle a travaillé de nombreuses années à titre de coordonnatrice du Comité d'aide aux réfugiés, se consacrant à la défense des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile.

M. Camille Karbassi est chargé du programme dans le cadre du projet contre la traite d'enfants. Il a obtenu un diplôme en droit international de l'Université de Paris. Il a par la suite acquis une vaste expertise dans le domaine des droits de la personne et de la traite des personnes. Il a longtemps travaillé sur ces questions en Amérique du Sud, auprès de différentes ONG et a participé à la préparation de rapports des Nations Unies portant sur l'esclavage moderne. Il a élaboré, à l'intention des travailleurs de première ligne du Canada, un programme de formation qui s'attache à l'identification des enfants victimes de traite.

[Français]

Nadja Pollaert, directrice générale, Bureau international des droits des enfants : D'abord, permettez-moi de vous remercier pour cette opportunité. C'est un privilège de pouvoir comparaître devant vous cet après-midi.

Selon nous, il faut d'abord se poser la question pourquoi nous avons si peu d'accusations de traite aujourd'hui au Canada. C'est une question à laquelle n'ont pas répondu encore le professeur Perrin ou M. Winterdyk. Ensuite, ayant travaillé avec les policiers et les organisations de défense des droits des victimes, nous désirons vous faire remarquer que parfois les anciennes victimes peuvent collaborer au recrutement des nouvelles victimes.

De notre côté, nous nous sommes positionnés d'un point de vue des droits de l'enfant, ce qui est très différent, et selon nous, quand on regarde les autres instruments internationaux, comme les U.N guidelines on crime prevention, c'est très important de regarder les 3P, soit la prévention, la protection et la poursuite.

Le Canada a déjà adopté un ensemble de lois contre l'exploitation sexuelle, toutes notamment mentionnées dans le premier rapport du Canada sur la mise en œuvre du protocole optionnel contre la vente d'enfants et l'exploitation sexuelle.

Nous avons pu confirmer auprès des policiers auxquels nous avons parlé, notamment dans la région de Montréal, que ces lois sont très efficaces, qu'elles font ce qu'elles doivent faire, c'est-à-dire incarcérer les agresseurs et protéger les victimes.

Camille Karbassi, chargé de programme, Traite d'enfants, Bureau international des droits des enfants : J'aimerais rajouter que nous sommes en parfait accord avec la recommandation n° 6 du rapport sénatorial sur les enfants, intitulé *Des citoyens sans voix*.

Nous pensons que c'est important d'avoir une approche holistique et de prendre en considération la prévention aussi, pas seulement la répression, et comprendre la complexité du

trafficking is before we move such a major response to the legislative level. This is a most complex phenomenon that is very difficult to pin down.

As Ms. Pollaert said, I think also that it is important to understand why there are so few convictions. Is the problem with the evidence, with the charges?

It is also important to educate and train judges to understand that they have an important role to play; they must also be given room to manoeuvre. That is basically our position, because a position that does not give judges that room to manoeuvre is a dangerous one. As was mentioned, victims often become traffickers themselves, so it is important to consider how the response can be adapted to the situation.

Ms. Pollaert: We have trained a number of organizations that work with young people in the street and in bus stations, kids who are exploited and vulnerable. The people involved told us that one of the problems is the availability of protection.

We held round tables with Youth Protection, the RCMP, Border Services, Citizenship and Immigration Canada and the Montreal police. I feel that it is important to stress that young people in a trafficking ring run by street gangs do not always want to get out of it, do not always see themselves as victims. That is something else that has to be looked at: we sometimes have a lot of difficulty getting them to testify, because, as victims, they really have no other option in life and they are trapped in the ring and the manipulation.

We would like to draw your attention to the fact that victims can sometimes become recruiters. If the minimum sentence goes to five years, those who have been victims are in danger, because the judge will no longer have the discretion to take that factor into consideration, where a victim becomes an abuser and commits a crime.

The whole question of the sexual exploitation of children in Canada must be considered. We have appeared before the Standing Senate Committee on Human Rights on this matter and we know that currently no strategy is in place. But there is a lot of good will and we have produced a report painting a picture of trafficking in Canada. At the moment, there is even no difference made between the trafficking of children and the trafficking of adults. So it is a problem. Violence against children, sexual exploitation and luring on the Internet are areas where we see that action is not coordinated. That is another important factor to deal with.

[English]

The Chair: That was brief. Thank you. You talked about victims who recruit new victims. One of the problems I have with mandatory minimums is that not all of the perpetrators are the same. Certainly, we want to see some of the bad cases that Professor Perrin talked about get an appropriate sentence. However, some perpetrators are themselves victims who recruit

phénomène de la traite avant d'apporter une réponse aussi importante au niveau législatif. C'est un problème extrêmement complexe, très difficile à cerner.

Je pense aussi que c'est important, comme disait Mme Pollaert, de comprendre pourquoi il y a si peu de sentences. Est-ce un problème de preuve, de mise en accusation?

Il est également important de sensibiliser et former les juges, de comprendre qu'ils ont un rôle important à jouer et qu'il faut leur laisser une certaine marge de manœuvre aussi. C'est un peu notre position, parce qu'une position qui ne donne pas de marge de manœuvre aux juges est une position dangereuse. Comme on le disait, souvent, les victimes deviennent ensuite trafiquants, donc c'est important aussi de voir comment on peut adapter la réponse en fonction de la situation.

Mme Pollaert : On a donné une formation à plusieurs organisations qui travaillent auprès des jeunes dans la rue et aux stations d'autobus, les jeunes qui sont exploités et en situation de vulnérabilité. Les intervenants nous disaient que l'un des problèmes, c'est l'accès à la protection.

Nous avons eu des tables rondes avec la Protection de la jeunesse, la GRC, l'Agence frontalière, Citoyenneté et Immigration Canada et la police de Montréal. Je pense qu'il est important de souligner ceci : souvent les jeunes victimes d'un réseau de traite dans le milieu des gangs de rue ne veulent pas forcément en sortir, ne se perçoivent pas forcément toujours comme des victimes. Voilà un autre aspect qu'il faut regarder : nous avons beaucoup de difficulté parfois à les amener à témoigner, parce les victimes n'ont pas vraiment une autre option de vie et elles sont captives de ce réseau et de cette manipulation.

Nous voudrions attirer votre attention sur le fait que des victimes peuvent quelquefois devenir des recruteurs. Si la sentence minimale était portée à cinq ans, il y a un danger pour les anciennes victimes, car le juge n'aurait plus la marge de manœuvre pour prendre en considération cet aspect, c'est-à-dire le cas d'une victime qui devient un agresseur ou qui commet un crime.

Il faudrait se pencher sur tout l'aspect de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. Nous avons comparé au Comité sénatorial permanent des droits de la personne à ce sujet, et nous savons qu'il n'y a aucune stratégie en place à l'heure actuelle. Il y a, toutefois, beaucoup de volonté et nous avons produit un rapport dressant un portrait de la traite au Canada. Présentement, il n'y a même pas de différenciation entre la traite d'enfants et la traite d'adultes. C'est donc un problème. Toute la violence faite aux enfants et l'exploitation sexuelle et la manipulation sur Internet sont des domaines où nous pouvons constater que l'action n'est pas cohérente. Ce serait donc aussi une situation importante à considérer.

[Traduction]

Le président : Vous avez été brefs. Merci. Vous avez parlé des victimes qui recrutent de nouvelles victimes. Ce qui m'ennuie, entre autres, quand on parle de peine minimale obligatoire, c'est que les auteurs de ce crime ne sont pas tous les mêmes. Évidemment, nous voulons que les auteurs des crimes sordides dont a parlé M. Perrin se voient infliger une peine appropriée.

new victims. I would like you to talk more about that. Do those victims deserve a five-year sentence? We know in other cases where people are manipulated, brainwashed and set about doing these kinds of things. They would be caught by this bill and subject to a five-year minimum. Could you comment further about such a situation?

[Translation]

Mr. Karbassi: It is important to have a case-by-case approach. Often, girls who have been victims can play a fundamental role in recruitment because they manage to gain the confidence of new victims. They are manipulated, which is why they cannot really be considered traffickers because, as former victims themselves, they have already lost their humanity to a considerable extent. It is important to maintain that case-by-case approach and not to lump them all together.

[English]

Ms. Pollaert: I would add that the laws governing refugees and immigration are becoming restrictive with regard to international trafficking. In many cases, people are trafficked into Canada because in some instances they have no legal way to get into Canada.

We did not mention this point but there is a specific temporary permit for trafficking victims, which is six months. It is our view that it is not procedure. We know from people who work with refugees that they do not complain. There is no insurance that they will not be sent back. Often there is no collaboration between the courts, immigration and the border agencies. I had a case of a victim from Bangladesh who wanted to testify but CIC deported her before she could testify. That is usually not a great thing to do if you want the testimony heard by a court.

There are major issues with regard to victim protection, especially for foreign nationals and people who have no status in Canada. It is a discretionary permit so there is no obligation to issue it. The immigration officer can decide to give it or not. It is difficult to gain the trust of victims and say that they have a chance.

With regard to children, we think it does not take into consideration the primary consideration, which is the best interest of the child. That can be found in Article 3 of the Convention on the Rights of the Child. After six months, the child can be sent back. It is our view that there is no in-depth evaluation of the possibilities of being re-trafficked.

Cependant, les délinquants sont parfois eux-mêmes des victimes qui doivent recruter de nouvelles victimes. J'aimerais que vous parliez un peu plus de cela. Est-ce que ces victimes méritent une peine de cinq ans? Nous savons aussi que, par ailleurs, des gens sont manipulés, subissent un lavage de cerveau et sont prêts à faire ce genre de choses. Ils seraient visés par ce projet de loi et pourrait se voir infliger une peine minimale de cinq ans. Pourriez-vous m'en dire plus sur de telles situations?

[Français]

M. Karbassi : Il est important d'avoir une approche au cas par cas. Souvent, des jeunes filles qui ont été des victimes peuvent jouer un rôle fondamental dans le recrutement parce qu'elles arrivent à gagner la confiance de nouvelles victimes. Elles sont manipulées et on ne peut pas vraiment les considérer comme des trafiquantes parce qu'elles sont manipulées et qu'elles ont perdu déjà, en grande partie, leur humanité parce qu'elles sont d'anciennes victimes. Il est important de garder cette approche de cas par cas et de ne pas tout mettre dans le même sac.

[Traduction]

Mme Pollaert : J'aimerais ajouter que les lois qui régissent l'asile et l'immigration sont de plus en plus restrictives car elles ciblent le trafic international. Dans bien des cas, les gens entrent au Canada clandestinement car ils n'ont pas toujours les moyens de le faire légalement.

Nous n'en avons pas encore parlé, mais, dans des cas très précis, les victimes de la traite des personnes peuvent obtenir une autorisation temporaire pour six mois. Nous estimons que cela ne fait pas vraiment partie de la procédure. Les gens qui travaillent auprès des réfugiés nous ont dit que ces personnes ne portaient pas plainte. Elles n'ont aucune assurance selon laquelle elles ne seront pas renvoyées d'où elles viennent. Souvent, la collaboration fait défaut entre les intervenants des tribunaux, de l'immigration et des services frontaliers. J'ai eu à m'occuper d'une femme du Bangladesh qui avait été victime de la traite des personnes et qui a voulu témoigner; CIC l'a expulsée avant qu'elle ne puisse le faire. En général, ce n'est pas une bonne idée, si vous voulez que le tribunal puisse entendre les témoignages.

La protection des victimes, en particulier les ressortissants étrangers et les personnes qui n'ont pas de statut au Canada, se bute à d'importants obstacles. Pour commencer, il s'agit d'une autorisation discrétionnaire, et il n'est pas obligatoire de la donner. C'est l'agent d'immigration qui décide s'il convient de la donner ou non. Il est difficile de gagner la confiance des victimes et de leur dire qu'elles ont des chances de s'en sortir.

Nous sommes d'avis que l'on n'a pas tenu compte d'un aspect principal, c'est-à-dire l'intérêt supérieur de l'enfant. C'est inscrit à l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Après six mois, un enfant peut être renvoyé chez lui. Nous sommes d'avis qu'il n'y a pas eu d'évaluation en profondeur des possibilités qu'ils deviennent de nouveau une victime des trafiquants.

[Translation]

Senator Champagne: You have each talked to us a lot about your preference for a case-by-case approach rather than for a real minimum sentence, so that the judge has the widest possible manoeuvring room. In theory, I find that right and proper. But we have seen what happens when one of these abusers is caught: he is put behind bars for a while and then they come up with the two days' credit for every one he spent in jail before his trial. So those days are counted double and, after abusing a victim for two or three years, he ends up doing about a week in prison. In cases like that, I wonder if it would be better to have at least some minimum sentence before he is put back on the street to start the same racket all over again.

Ms. Pollaert: We agree with you in principle. But, before you make your decision, we would like you to consider that existing laws against the sexual exploitation of children have a lot of teeth. That did not come out today in the presentations. I do not have detailed statistics. There are a number of child sexual exploitation cases before the courts and people are being sentenced.

We know from police officers working in the street that the police often tend to use sexual exploitation and organized crime legislation because they know that they will end up with the same result. The person will go to prison. Trafficking is so hard to prove because it is longer and more complicated. There is a greater danger of not being able to prosecute people, but you can do that very well with legislation that is already in place. So I would invite you to compare this with the legislation that is already in place and how effective it is. Specifically, compare the combination of sexual exploitation and organized crime legislation with the human trafficking act.

Senator Champagne: We also have problems with young people who are put with a family, in a house, for example. It is really forced labour. That should be included too. You talked about the difference between trafficking in children and trafficking in adults. That is the hole in the legislation that Bill C-268 would fill because everyone under the age of 18 would be covered. There would be less danger that victims would recruit other victims. That is what you were talking about. That shocked me. I am not sure whether any of my colleagues reacted in the same way to hearing that victims recruit other victims. Maybe it is a way to get better treatment from the people holding them.

Would Bill C-268 not make it so that, with children under 18, it would be considered a crime, but that abusers like them would get a lighter sentence? Are you completely against that as an idea?

Ms. Pollaert: We did not come here to be for or against. I just think that it is important for us to point out that, if the kids, in certain cases, move from being victims to being recruiters, it is important to take that into consideration and to see how this proposal can be adjusted to accommodate the situation.

[Français]

Le sénateur Champagne : Vous nous parlez beaucoup, l'un et l'autre, de votre préférence pour faire du cas par cas et qu'il n'y ait pas vraiment de peine minimale, ceci afin de donner au juge la marge de manœuvre la plus large possible. En théorie, je trouve cela tout à fait correct. Mais on a vu ce qui se passe quand finalement on attrape un de ces agresseurs, on le met en taule pendant quelque temps et on arrive avec deux fois le nombre de jours passés en prison avant son procès; donc on compte les jours en double et, finalement, après avoir agressé quelqu'un et avoir fait de quelqu'un une victime pendant deux ans ou pendant trois ans, il va faire une semaine en prison. Je me demande si, dans ces cas, il ne serait pas mieux d'avoir au moins une peine minimale avant qu'on puisse le retourner dans la rue pour qu'il recommence le même manège?

Mme Pollaert : En principe, nous sommes d'accord avec vous. Mais on voudrait que vous considériez, lors de votre décision, qu'il existe tout de même des lois contre l'exploitation sexuelle des enfants qui ont beaucoup de force. C'est quelque chose qui n'a pas été présentée aujourd'hui. Je n'ai pas de statistiques détaillées. Il y a beaucoup de cas d'exploitation sexuelle des enfants devant les tribunaux et les gens reçoivent des sentences.

Les policiers ont souvent tendance — et on le sait par des policiers qui travaillent sur le terrain — à utiliser les lois contre l'exploitation sexuelle et la Loi contre le gangstérisme en se disant que finalement, ils vont arriver au même résultat. La personne va être incarcérée. La traite est tellement difficile à prouver parce que c'est plus long et plus compliqué. On se met plus en danger de ne pas pouvoir être capable de poursuivre l'individu alors qu'avec les lois présentement en place, on y arrive très bien. Je vous invitais donc à faire cet exercice de comparaison entre les lois déjà en place et leur efficacité, surtout la combinaison de l'exploitation sexuelle et la Loi sur le gangstérisme versus la Loi sur la traite de personnes.

Le sénateur Champagne : Nous avons aussi les problèmes de jeunes qui sont placés dans une famille, dans une maison, par exemple. Et c'est vraiment du travail forcé. Ce serait inclus également. Vous parliez de la différence entre la traite d'enfants et la traite d'adultes. C'est justement ce trou dans la loi que viendrait boucher le projet de loi C-268 puisque tous les jeunes âgés de moins de 18 ans seront, à tout le moins, couverts par cette loi. Nous risquerions moins que des victimes recrutent d'autres victimes. C'est ce dont vous nous parliez. Cela m'a étonnée; je ne sais pas si certains de mes collègues ont réagi de la même façon au fait que des victimes recrutent d'autres victimes. C'est peut-être la façon d'obtenir un meilleur traitement du gôlier.

Le projet de loi C-268 ne ferait-il pas en sorte que, lorsque ce sont des enfants de 18 ans et moins, ce soit considéré comme un crime, mais que les agresseurs puissent être condamnés à une peine minimale? Vous êtes complètement contre cette idée?

Mme Pollaert : Nous ne sommes pas venus ici pour être contre ou pour; je pense qu'il est important pour nous de faire valoir que, dans certains cas, si les jeunes passent de victimes à recruteurs, c'est important de le considérer et de voir comment on pourrait aménager cette proposition pour intégrer cet aspect.

[English]

Senator Plett: Ms. Pollaert, you mentioned victims who recruit victims. If the victims who recruit are underage, they will be tried as minors, so this bill would not apply to them. It would apply only if they were over the age of 18 years. I am not sure that is entirely relevant. If they are adults and they turn to crime, it is terribly sad. We should try to work with them and to help them before they turn to that crime.

I had a conversation with an individual that used to be a provincial attorney general. I discussed with him situations like those you mentioned where there is not much leeway; they must be tried even if there are circumstances. He is quite sure that if there are extenuating circumstances — I hate to say this — there are enough loopholes that they can be tried for something other than human trafficking.

We keep saying we want to have faith in our judicial system and in our judges. I would also have faith in the prosecutor that he or she may be tried for another crime if there are extenuating circumstances. Maybe that is a cop-out.

I said this repeatedly, and this may be the last time I say it because our committee hearings are coming to a close, we bend over for the perpetrators and the victims will simply have to suffer. It is time that we start to penalize the perpetrators and not the victims.

Ms. Pollaert: I think you take the problem from the wrong standpoint. That we do not have a lot of cases in court currently is not because there is no minimum sentence. There are no cases because people are not willing to testify. It is complicated for police to gather proof.

I do not think this bill will change much concerning sexual exploitation of children or human trafficking in Canada. We have given this training to approximately 20 organizations. We work with people that work with children and youth in difficult situations and that may be victims of sexual trafficking. They do not even know what to do with such a child or to whom they can turn. For example, in Montreal, gangs involved in trafficking are outside the youth centre and call the girls. Manipulation and the other factors are still involved. What the bill proposes is, for me, not about victim protection.

Senator Plett: You say this bill will not help these victims, but you have not convinced me that it will hurt the victims. Unfortunately, we will continue to have crime. Even if we had capital punishment, we would continue to have crime, although that individual would not commit a crime again. We cannot simply throw our hands up and say, "It will not work anyway, so

[Traduction]

Le sénateur Plett : Madame Pollaert, vous avez parlé des victimes qui recrutent d'autres victimes. Si les victimes qui font du recrutement sont mineures, elles subiront leur procès à ce titre, et notre projet de loi ne s'appliquera pas à leur cas. Il ne s'y appliquerait que s'il s'agissait de personnes de plus de 18 ans. Je ne suis pas convaincu que cela soit tout à fait pertinent. S'il s'agit d'adultes qui s'adonnent à la criminalité, c'est horriblement triste. Nous devrions tenter de travailler auprès de ces personnes et de les aider avant qu'elles ne s'engagent dans ce type de délinquance.

J'ai parlé à une personne qui se trouve à être un ancien procureur général provincial. J'ai discuté avec lui de cas comme ceux dont vous avez parlé, où la marge de manoeuvre est quasiment inexistante; les délinquants doivent être jugés, malgré les circonstances. Cet ancien procureur était presque sûr du fait que, quand il existe des circonstances atténuantes — je déteste avoir à dire cela —, il existe suffisamment de brèches pour qu'une personne soit jugée pour une autre infraction que la traite des personnes.

Nous disons toujours que nous sommes prêts à faire confiance à notre système judiciaire et à nos juges. Je dois également faire confiance au procureur, lorsqu'il dit qu'une personne peut être jugée pour un autre crime s'il existe des circonstances atténuantes. C'est peut-être une façon de se dérober.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, et ce sera probablement la dernière fois que je vais le dire car la séance du comité tire à sa fin : nous nous occupons beaucoup des criminels, et nous laissons les victimes à leur souffrance. Il est temps que nous commençons à punir les criminels plutôt que les victimes.

Mme Pollaert : Je crois que vous abordez le problème sous le mauvais angle. Le fait qu'il n'y ait pas actuellement de causes portées devant les tribunaux ne tient pas au fait qu'il n'existe pas de peine minimale. Il n'y a pas de causes car les gens ne sont pas prêts à témoigner. La police a également de la difficulté à réunir des preuves.

Je ne crois pas que ce projet de loi changera grand-chose à l'exploitation sexuelle des enfants ou à la traite de personnes au Canada. Nous avons donné cette formation à une vingtaine d'organisations. Nous travaillons avec des gens qui travaillent auprès des enfants et des jeunes en difficulté, qui peuvent être victimes d'exploitation sexuelle. Ces jeunes ne savent même pas à qui s'adresser ni quoi faire quand ils rencontrent un enfant qui se trouve dans cette situation. À Montréal, par exemple, les gangs qui s'adonnent à ce trafic téléphonent aux filles de l'extérieur des centres pour jeunes. La manipulation, tout comme les autres facteurs, sont toujours en cause. Ce que propose le projet de loi, à mon avis, ne concerne pas la protection des victimes.

Le sénateur Plett : Vous dites que le projet de loi n'aidera pas ces victimes, mais vous ne m'avez pas convaincu du fait qu'il pourrait leur nuire. Malheureusement, nous ne mettrons pas fin à la criminalité. Nous aurions beau pouvoir compter sur la peine capitale, nous ne mettrions pas fin à la criminalité, même si les criminels ne seraient jamais les mêmes. On ne peut pas se

let us continue the way we are going.” Human trafficking is a problem and it needs to be addressed.

Senator Cordy: I would like to think that you did not say we should keep things the way they are. I want to thank both of you for the work you do for children and the rights of children around the world.

I see the low percentage of traffickers that are prosecuted and found guilty. Whether it is 1 per cent or 10 per cent, we know it is low. That is scary because we are producing a bill that will deal with a low percentage of the crime when the problem is growing increasingly larger.

I do not think a perpetrator thinks about whether they will get one year, five years, or 10 years because few of them are caught. Their feeling will be that they will not be caught rather than they will not commit this crime because they might be sent to jail for five years.

Human trafficking is a horrific crime. We want those found guilty to be punished severely because of what it does to the victims who are, in many cases, the most vulnerable members of our society in Canada or from other countries.

When I look at Bill C-268, I do not think it goes far enough. It deals with the punitive aspects of the crime, but I wish part of the bill dealt with helping people. We talk about breaking the cycle of poverty; I would like to see us breaking the cycle of human trafficking. I do not think being punitive is enough to stop that cycle.

You talked about victims becoming perpetrators. By sending those victims to jail for five years, we re-victimize them instead of helping them when they were victims, which is what your organization does.

What else should we be doing? We heard from other witnesses that we should educate our border security because they are unable to determine people that may be victims of trafficking coming across the borders; that the proceeds of crime are used to help victims; and that RCMP needs more resources to go after the problem.

Many people feel trafficking is only bringing in people from other countries. Trafficking is common in all of the major cities in Canada. I am not sure people understand the prevalence and severity of the problem. Should we have a national action plan dealing with human trafficking?

Ms. Pollaert: The idea that we should have a national action plan is not new. Even the government has been interested to implement a national plan of action, but nothing has been done.

contenter de hausser les épaules en disant que, de toute façon, ça ne marchera pas et que nous devrions nous contenter de laisser les choses comme elles sont. La traite de personnes est un problème, et il faut y voir.

Le sénateur Cordy : J’aurais aimé ne pas vous entendre dire que nous devrions laisser les choses comme elles sont. Je tiens à vous remercier tous les deux pour le travail que vous faites auprès des enfants et pour défendre les droits des enfants du monde entier.

Je sais qu’une faible proportion de trafiquants font l’objet de poursuites et sont jugés coupables. Qu’il s’agisse d’une proportion de 1 ou de 10 p. 100, nous savons que c’est une faible proportion. Et c’est inquiétant, car nous allons déposer un projet de loi qui ne s’appliquera qu’à un tout petit pourcentage de criminels; or, le problème ne cesse de prendre de l’ampleur.

Je ne crois pas qu’un criminel se demande s’il écoperait de un, cinq ou dix ans, car ils ne sont pas nombreux à se faire prendre. Ils ont plutôt l’impression qu’ils ne se feront pas prendre, et ne s’empêchent pas de commettre ces crimes de crainte d’être envoyés en prison pour cinq ans.

La traite de personnes est un crime horrible. Nous voulons que tous ceux qui sont jugés coupables soient punis sévèrement en raison de ce que vivent leurs victimes, qui sont, dans bien des cas, les membres les plus vulnérables de la société du Canada et des autres pays.

À mon avis, le projet de loi C-268 ne va pas assez loin. Il aborde les aspects punitifs que l’on doit associer à ce crime, mais j’aurais aimé qu’il aborde également l’aide que nous pouvons offrir à ces personnes. Nous parlons de briser le cycle de la pauvreté; j’aimerais que nous parlions également de briser le cycle de la traite des personnes. Je ne crois pas que les châtimens à eux seuls réussissent à mettre fin à ce cycle.

Vous avez parlé de victimes qui devenaient des criminels. Si vous les envoyez en prison pour cinq ans, vous allez encore une fois en faire des victimes alors que vous auriez dû les aider lorsqu’elles étaient des victimes; c’est le travail que votre organisme accomplit.

Que devrions-nous faire d’autre? Nous avons entendu des témoins dire que nous devrions éduquer le personnel des frontières, qui est incapable de savoir qui, parmi les personnes qui traversent la frontière, peut être victime de la traite des personnes; les témoins ont également affirmé que les produits de la criminalité devraient servir à aider les victimes et que la GRC a besoin de plus de ressources pour s’attaquer à ce problème.

Bien des gens pensent que la traite de personnes ne consiste tout simplement qu’à faire entrer des gens d’autres pays. Ce trafic est courant dans toutes les grandes villes du Canada. Je ne crois pas que les gens comprennent à quel point ce problème est grave et étendu. Nous devrions peut-être adopter un plan d’action national pour lutter contre la traite des personnes?

Mme Pollaert : Cette idée d’adopter un plan d’action national n’est pas nouvelle. Le gouvernement lui-même s’est dit intéressé par la mise en oeuvre de ce plan, mais rien n’a été fait jusqu’ici.

Another problem is that we talk a lot about trafficking, but we want international groups for children's rights to broaden the definition to the sexual exploitation of children, which comes back to the preoccupation of the Senate as well. I told you that we had the privilege to appear at the Standing Senate Committee on Human Rights in October.

We have asked for a national children's ombudsman for Canada to coordinate different initiatives with regard to sexual exploitation and violence against children. This would be a way forward to achieve coordination and to identify good practices.

We are regulars at the committee of Senator Dallaire against the sexual exploitation of children, which includes many native organizations. After all these years of participation, we came to the conclusion that there must be a focus on good or commendable practices more than on punitive measures to prevent trafficking, especially in native communities. We have worked with native women's centres, and they are concerned about what is happening on reserves. Prevention is a main factor.

Senator Dyck: One of my major concerns with the bill is that it put all forms of forced labour of minors into one package. However, the International Labour Organization's convention identifies a need to prioritize the worst forms of child labour. That category of worst forms includes commercial sexual exploitation and the use of children in drug trafficking.

Do you think the bill should, at least, address the fact that most children are trafficked for the purpose of working in the sex trade for the profit of the trafficker?

Mr. Karbassi: I believe it is important to consider all aspects of trafficking for sexual exploitation. There is a greater prevalence of sexual exploitation in Canada. However, I do not think it is necessary in the bill because a bill is for the long term and we do not know how things will evolve. It is good to mention all forms of human trafficking, not one specific form.

Ms. Pollaert: We are defenders of international instruments and Canada has ratified many of them. Canada's report on the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the sale of children, child prostitution and child pornography is basically an inventory of laws.

I am not a lawyer, but I like laws very much when they are applied. We did not find much quality information in the report of Canada to the Committee on the Rights of the Child concerning their application. We are sceptical about whether this bill will truly have an effect for children and youth.

Il y a un autre problème. Nous parlons beaucoup de traite de personnes, mais nous voudrions que les groupes internationaux de défense des droits des enfants élargissent la définition de l'exploitation sexuelle des enfants, ce qui nous ramène au sujet qui préoccupe également le Sénat. Je vous ai dit que nous avions déjà eu le privilège de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des droits de la personne en octobre.

Nous avons demandé que l'on crée un poste d'ombudsman national pour les enfants du Canada, qui coordonnerait les différents projets concernant l'exploitation sexuelle et la violence à l'égard des enfants. Ce serait une bonne façon d'établir un mode de coordination et de cerner les pratiques exemplaires.

Nous comparaissons régulièrement devant le comité contre l'exploitation sexuelle des enfants, qui est présidé par le sénateur Dallaire, et de nombreux organismes autochtones participent à ces séances. Après toutes ces années, nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait faire plus de place aux pratiques exemplaires et recommandées qu'aux mesures punitives si l'on désire prévenir la traite des personnes, en particulier dans les collectivités autochtones. Nous avons travaillé de concert avec des centres pour femmes autochtones, et nous avons appris que la situation dans les réserves les préoccupe. La prévention est un des facteurs clés.

Le sénateur Dyck : Ce qui me préoccupe le plus, dans ce projet de loi, c'est qu'il met ensemble toutes les formes de travail forcé des mineurs. Cependant, la Convention de l'Organisation internationale du travail dit qu'il faut donner la priorité aux pires formes de travail des enfants. Dans la catégorie des pires formes de travail, il faut inclure l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et l'utilisation d'enfants dans le trafic de la drogue.

Pensez-vous que le projet de loi ne devrait pas à tout le moins faire état du fait que la plupart des enfants qui sont victimes de traite seront obligés de travailler dans le commerce du sexe au profit du trafiquant?

M. Karbassi : Je crois qu'il est important d'envisager la traite à des fins d'exploitation sexuelle sous toutes ses facettes. Au Canada, c'est l'exploitation sexuelle qui est la plus courante. Cependant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de le préciser dans le projet de loi, car un projet de loi a des objectifs à long terme et que nous ne savons pas comment les choses vont évoluer. Il est mieux de mentionner toutes les formes de traite des personnes plutôt qu'une seule.

Mme Pollaert : Nous sommes en faveur des instruments internationaux, et le Canada a ratifié bon nombre d'entre eux. Le rapport du Canada sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie se présente en fait comme un répertoire de lois.

Je ne suis pas avocate, mais j'aime beaucoup les lois quand elles sont appliquées. Nous n'avons pas trouvé dans le rapport du Canada, présenté au Comité des droits de l'enfant, beaucoup d'informations utiles concernant l'application de ces lois. Nous restons sceptiques quant aux répercussions possibles de ce projet de loi sur les enfants et sur les jeunes.

Senator Dyck: You talked about the need for the victim to testify and the problems associated with that. One of our previous witnesses indicated that with minimum mandatory sentences, if the case had to go to trial, then the victim had to testify. Do you think that the imposition of a minimum mandatory sentence would likely force the victim to testify? Is that a negative aspect that might arise as a result of imposing mandatory sentences?

Ms. Pollaert: This is absolutely a negative effect. We have been drafting the UN guidelines for children victims and victims of crime. One of the articles adopted by the international community says that the child should not be used in criminal procedures. There should be a possibility for an exploited or abused child or youth to say the he or she does not want to testify. It is important that the best interests of the child be at the forefront.

Senator Merchant: Can you tell us about other jurisdictions similar to Canada where they have the best practices to which you referred so that we could make the reference when preparing these bills? We heard a few minutes ago that they were critical of the programs in the United States.

Mr. Karbassi: There are other jurisdictions in Europe, for instance, where they do much more work on prevention than on prosecution. They have been very successful at focussing on prevention. England and Ireland have a very good practice of coordinating services. There is a real strategy that has been very successful. There are no minimum sentences but there is an awareness of the judges and the police. As well, there are more cases of human trafficking in the justice system. This is a good practice that we could imitate in Canada.

Senator Merchant: Do you know whether it is extremely expensive? Why can we not imitate these same practices? If someone is doing something that is working, why are we trying to reinvent the wheel? If something is working somewhere else, why do we not adopt these practices in Canada?

Ms. Pollaert: With the first report we did in 2002 on child trafficking to identify whether it is a problem, we found that there is not a lot of collaboration between the different levels of government and the NGOs. There is a problem with coordination.

One of the outcomes of Senator Dallaire's committee is to make the effort. Currently, there are many local initiatives to prevent trafficking or sexual exploitation of young girls, especially in native communities. Although they might not have much funding, they have the will to gather and evaluate good practices. This could be a good recommendation.

Le sénateur Dyck : Vous avez parlé du fait que la victime devrait témoigner et des problèmes que cela soulève. L'un de nos témoins précédents a déclaré que, lorsque des peines minimales obligatoires étaient prévues et que l'affaire est portée devant un tribunal, la victime doit témoigner. Pensez-vous que la victime serait forcée à témoigner si une peine obligatoire minimale était prévue? Est-ce que le fait d'imposer des sentences obligatoires n'aura pas ainsi un effet négatif?

Mme Pollaert : Ce sera certainement un effet négatif. Nous avons participé à la rédaction de l'ébauche des lignes directrices des Nations Unies concernant les enfants victimes et les autres victimes de la criminalité. L'un des articles que la communauté internationale a adoptés prévoit que les enfants ne doivent pas avoir à participer aux procédures pénales. Un enfant ou un jeune qui a été exploité ou agressé devrait avoir la possibilité de refuser de témoigner. Il est important de respecter en premier lieu l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le sénateur Merchant : Pourriez-vous me parler des autres administrations, semblables au Canada, qui ont adopté les pratiques exemplaires dont vous avez parlé, afin que nous puissions nous y reporter en préparant ces projets de loi? Nous avons entendu dire il y a quelques minutes que les programmes des États-Unis faisaient l'objet de critiques.

M. Karbassi : En Europe, par exemple, certaines administrations se consacrent beaucoup plus à la prévention qu'aux poursuites. Ces pays ont obtenu de très bons résultats en s'attachant à la prévention. L'Angleterre et l'Irlande ont établi de très bonnes pratiques en matière de coordination des services. Ces pays ont mis en oeuvre une stratégie concrète qui est très fructueuse. Ils n'imposent pas de peines minimales, mais les juges et les policiers sont bien informés. Et les dossiers concernant la traite des personnes sont plus nombreux à être renvoyés au système pénal. C'est une bonne pratique, et le Canada devrait s'en inspirer.

Le sénateur Merchant : Pensez-vous que cela est extrêmement coûteux? Pourquoi ne pourrions-nous pas mettre ces pratiques en oeuvre? Si quelqu'un fait quelque chose de façon efficace, pourquoi cherchons-nous à réinventer la roue? Si quelque chose fonctionne, ailleurs, qu'est-ce qui nous empêche d'adopter ces pratiques au Canada?

Mme Pollaert : Quand nous avons, en 2002, préparé notre premier rapport sur la traite des enfants, pour déterminer s'il y avait là un problème, nous avons constaté qu'il n'y avait pas beaucoup de collaboration entre les différents ordres de gouvernement et les ONG. Il y a un problème du côté de la coordination.

L'un des résultats des travaux du comité présidé par le sénateur Dallaire, c'est que nous savons qu'il faut prendre des mesures. À l'heure actuelle, il y a à l'échelle locale, et en particulier dans les collectivités autochtones, de nombreuses initiatives de prévention de la traite ou de l'exploitation sexuelle des jeunes filles. Ces initiatives sont peut-être mal financées, mais les responsables ont la volonté de réunir ces informations et d'évaluer les pratiques exemplaires. Ce serait une bonne recommandation à suivre.

Senator Martin: After listening to both of you, it is clear how much you care for the victims and the advocacy work that you do. All of us around this table share the same hopes and goals to address this problem and to plug the holes and strengthen our system.

This bill addresses a specific provision that we want to add to the Criminal Code. In no way does that mean that we are neglecting or overlooking the other needs we have as a society and as a country. The member of Parliament who sponsored the bill testified and the professor on the panel all clearly stated that this is a multi-faceted approach to looking at this important issue. The law is one piece of the approach.

We talk about breaking the cycle of trafficking. Where can we enter to address a problem? We have identified that the current human trafficking prohibitions in the law are failing us when the perpetrators are not being justly punished. Something needs to be addressed and this bill specifically addresses where the gaps might be.

I am curious about something. As a former teacher, I look at the terrible issue of bullying and the phenomenon of the bully who was a victim of bullying, which does not lessen the gravity of bullying. It is unfortunate that these victims become perpetrators. You said that each situation is unique but those who are victimized do not change.

I would argue that in cases where the victims become perpetrators, these victims are not career criminals. Perhaps Bill C-268 could become a bit of a deterrent if the laws are clear. That was a statement more than anything. I wonder about that kind of deterrent. This bill looks at other sentencing principles such as denouncement as well.

We are aware that there are many other things that we must do, but this bill fills a gap that we see in the current system.

Senator Demers: I will be brief and go along with what Senator Plett said. Thank you for being here and thank you for your honesty.

You mentioned that there is no one in court because there are no witnesses. We can lock them up for five years, like that young girl who will spend time in jail and then be on the streets. She has no chance. It could be a young girl or a young man or a young child. The victim will know she has a few years to get her life back on track if the criminal is in jail. She could move. If he gets six weeks or six months, he is right back on the streets and she does not have a chance to get her life back on track. If he goes to jail for five years, the victim will have the time to restart her life. It will give her an opportunity to move on to better things. She will testify if she knows the perpetrator will get five years. That is just an opinion.

Le sénateur Martin : Quand on vous écoute tous les deux, il est évident que vous vous préoccupez beaucoup des victimes et de la défense de leurs droits. Toutes les personnes présentes autour de la table partagent les mêmes espoirs et les mêmes buts; nous voulons tous régler le problème, combler les lacunes et renforcer notre système.

Ce projet de loi concerne une disposition précise que nous voulons ajouter au Code criminel. Cela ne veut surtout pas dire que nous négligeons les autres besoins de notre société et de notre pays. La députée qui a parrainé le projet de loi a témoigné, et les professeurs qui font partie du groupe d'experts ont tous affirmé clairement qu'il s'agit d'une approche à multiples facettes qui permettra d'étudier cette question importante. La loi n'est qu'un élément de cette approche.

Nous avons parlé de mettre fin au cycle de la traite des personnes. Par quel bout allons-nous prendre le problème? Nous avons établi que les dispositions de la loi actuelle qui interdisent le trafic des personnes ne sont pas assez efficaces car les auteurs de ce crime ne sont tout simplement pas punis. Il faut faire quelque chose, et ce projet de loi s'attaque justement aux lacunes qui peuvent exister.

Quelque chose me chicote. Comme je suis un ancien enseignant, j'ai pu observer le terrible problème de l'intimidation et le phénomène des fiers-à-bras qui sont d'anciennes victimes et qui se mettent eux aussi à intimider les autres; cela n'enlève rien à la gravité de la chose. Il est bien malheureux que ces victimes deviennent à leur tour des agresseurs. Vous dites que chaque cas est unique, mais les victimes sont toujours les mêmes personnes.

Je pourrais faire valoir que les victimes, celles qui deviennent des agresseurs, ne sont pas des criminels de carrière. Le projet de loi C-268 pourrait peut-être agir comme facteur dissuasif si les lois étaient claires. C'est une déclaration plus qu'autre chose. Je me préoccupe de ce type de facteur dissuasif. Le projet de loi aborde d'autres principes de détermination de la peine, par exemple, la dénonciation.

Nous savons qu'il y a beaucoup d'autres choses que nous devrions faire, mais ce projet de loi comble une lacune que nous avons observée dans le système actuel.

Le sénateur Demers : Je serai bref et j'appuierai ce que vient de dire le sénateur Plett. Merci d'être ici, merci aussi d'avoir été honnêtes.

Vous avez mentionné le fait que personne ne se rend devant les tribunaux car il n'y a pas de témoins. Nous pouvons emprisonner les criminels pendant cinq ans, au maximum, nous pouvons, par exemple, emprisonner cette jeune fille qui ensuite se retrouvera dans la rue. Elle n'a aucune chance. Ce peut être une jeune fille, un jeune garçon, un jeune enfant. La victime saura qu'elle dispose de quelques années pour reprendre sa vie en main si le criminel est emprisonné. Elle peut déménager. Si le criminel ne reçoit qu'une peine de six semaines ou de six mois, il sera vite de retour dans la rue, et elle n'aura aucune chance de reprendre sa vie en main. S'il est emprisonné pour cinq ans, la victime aura le temps de commencer une nouvelle vie. C'est une façon de lui donner une

Right now, that young girl knows that the bum, excuse the expression, will be back on the street within a week or two weeks or six months. She does not have the time or the money to relocate. Does that make sense?

[Translation]

Ms. Pollaert: On the question of proof, the fact that the perpetrator will not be incarcerated for five years is not the issue. In our justice system, a person is innocent until proven guilty, which means that a great deal of evidence has to be presented to prove a case of trafficking. As Professor Perrin stated with his usual eloquence, it is very difficult to prove a case of trafficking.

Judging from the victims we work with, if they are reluctant to file a complaint or to go to court, it is usually because they know that proof will be required and that there will be lengthy legal proceedings. You know better than I do that in the end, justice is not always served. That is generally how it is in a democracy. The lack of cases before the courts has nothing to do with the fact there is no minimum sentence.

[English]

Senator Eaton: Thank you. Your points are subtle and very interesting.

Ms. Smith brought forward Bill C-268. I am sure you are all aware that section 212(2.1) of the Criminal Code specifically relates to the financial gain or benefit from underage prostitution. In a court of law, you must prove someone has been living off the avails of trafficking or prostitution. Bill C-268 does not carry this burden of proof and focuses on the method of trafficking and exploitation that occurs. That could be both labour and sexual.

Perhaps you may see, Ms. Pollaert, that if Bill C-268 becomes law, it will be easier for courts to charge and sentence people because there is no financial burden of proof in the bill.

The Chair: Any further comment?

That brings us to the end of this part of the session. Thank you to both witnesses for being here and for your work with the International Bureau for Children's Rights.

Honourable senators, I want to mention one thing before going to clause-by-clause consideration of Bill C-268. From time to time, members ask me about supplementary questions. I talked to the steering committee about this. We came to the conclusion that it is very difficult, particularly on a tight time frame, to take supplementary questions. It can get out of hand quickly. If we allow one question, there may be others. I believe that the best

chance de passer à autre chose et d'améliorer sa situation. Elle voudra témoigner si elle sait que le criminel devra purger une peine de cinq ans. C'était seulement une opinion.

À l'heure actuelle, cette jeune fille sait que la crapule, excusez l'expression, sera de retour dans la rue après une semaine ou deux, ou six mois. Elle sait qu'elle n'a ni le temps ni l'argent de se trouver un autre endroit pour vivre. Est-ce que cela a du bon sens?

[Français]

Mme Pollaert : En ce qui a trait à la question des preuves, je pense que ce n'est pas juste parce que la personne ne sera pas incarcérée pour cinq ans. On a un système où la personne est innocente jusqu'à preuve du contraire. Forcément, il faut amasser beaucoup de preuves pour démontrer que c'est un cas de traite. Comme M. Perrin l'a exprimé avec brio, comme d'habitude, c'est très difficile à démontrer.

Je ne pense pas que les victimes, ce qu'on voit avec les gens avec qui on travaille, si elles hésitent à déposer une plainte et aller en cour, c'est plutôt parce qu'elles savent qu'il y aura la preuve, les procédures juridiques, vous le savez mieux que moi, à la fin, ce n'est pas toujours la justice qui va être rendue. C'est un effet général de la justice dans une démocratie. Je ne dirais pas juste que cela a un lien avec une sentence minimale.

[Traduction]

Le sénateur Eaton : Merci. Ce que vous dites est très subtil et très intéressant.

Mme Smith a parlé du projet de loi C-268. Je suis sûre que vous savez tous que le paragraphe 212(2.1) du Code criminel porte précisément sur les gains financiers ou les avantages que l'on peut tirer de la prostitution de personnes mineures. Devant un tribunal, vous devez prouver qu'une personne a vécu des produits de la traite des personnes ou de la prostitution. Le projet de loi C-268 ne prévoit pas ce fardeau de la preuve et s'attache plutôt aux méthodes utilisées pour faire le trafic et à la façon dont la victime est exploitée. Elle peut être forcée à travailler et à avoir des relations sexuelles.

Vous voyez peut-être, madame Pollaert, que si le projet de loi C-268 est adopté, il sera plus facile pour les tribunaux d'accuser et de condamner des criminels s'il n'y a pas de dispositions relatives au fardeau de la preuve financière.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

Nous sommes donc rendus à la fin de la première partie de cette séance. Merci aux deux témoins de s'être présentés et félicitations pour votre travail auprès du Bureau international des droits des enfants.

Honorables sénateurs, j'aimerais dire une chose avant que l'on passe à l'étude article par article du projet de loi C-268. Il arrive de temps à autre que des membres me demandent de pouvoir poser des questions supplémentaires. J'ai parlé de cela au comité directeur. Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il est très difficile, particulièrement lorsque les délais sont serrés, d'accepter des questions supplémentaires. On peut rapidement perdre le

way for us to operate is not to permit supplementary questions, unless we have a lot of time, and to put people down for a second round of questions.

Let us proceed to Bill C-268. Senator Dyck is planning an amendment that is being passed around dealing with clause 2. For those senators that are new to this method, it may sound archaic at times, but there is specific language that I will use that is traditional. I will go slowly so we do not pass anything that anyone wants to discuss.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-268, An Act to amend the Criminal Code (minimum sentence for offences involving trafficking of persons under the age of eighteen years)?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 2 carry?

Senator Dyck: I move:

That Bill C-268 be amended in clause 2, on page 1, by replacing lines 22 to 25 with the following:

“of six years if

(i) the person kidnaps, commits an aggravated assault or aggravated sexual assault against, or causes death to, the victim during the commission of the offence, or

(ii) the exploitation involves the provision by the victim of a sexual service for which the person receives, or expects to receive, a financial or other material benefit; or”.

The Chair: Is there any discussion about the amendment?

Senator Dyck: Would you like me to put forth an explanation?

Some Hon. Senators: Yes.

Senator Dyck: Number (i) is really not a change. It only changes “they” to “the person” to make a clear distinction between the trafficker and the victim. Number (ii) inserts the idea that the trafficker has exploited the victim in a sexual service for which the traffickers obtains financial gain. It will give the trafficker a six-year penalty instead of the five-year penalty.

Senator Eaton: Is that not covered in living off the avails of prostitution?

Senator Dyck: Yes, but that is not covered under this offence.

contrôle. Si l'on permet à une personne de poser une question, d'autres voudront en poser également. Je crois que la meilleure façon pour nous de fonctionner est de ne pas permettre les questions supplémentaires, sauf si nous disposons d'assez de temps, et de dresser plutôt une liste des personnes qui poseront une question pendant la deuxième série de questions.

Passons donc à l'étude du projet de loi C-268. Le sénateur Dyck prévoit présenter un amendement dont le texte a été distribué et qui concerne l'article 2. Certains sénateurs ne connaissent pas cette méthode; elle peut leur sembler archaïque, parfois, mais j'utiliserai des termes précis qui sont tout à fait conventionnels. J'irai lentement de façon à ne pas passer par-dessus un sujet dont quelqu'un voudrait discuter.

Acceptez-vous que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-268, Loi modifiant le Code criminel (peine minimale pour les infractions de traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans)?

Des voix : D'accord.

Le président : Doit-on réserver l'étude du titre?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est adopté.

L'article 2 est-il adopté?

Le sénateur Dyck : Je propose :

Que le projet de loi C-268 soit modifié à l'article 2, à la page 1, par substitution, aux lignes 22 à 25, de ce qui suit :

« peine minimale étant de six ans :

(i) soit s'il enlève la personne, se livre à des voies de fait graves ou une agression sexuelle grave sur elle ou cause sa mort lors de la perpétration de l'infraction,

(ii) soit si l'exploitation de la personne comprend la fourniture de services sexuels pour lesquels il reçoit, ou s'attend à recevoir, un avantage matériel, notamment pécuniaire; »

Le président : Voulez-vous discuter de cet amendement?

Le sénateur Dyck : Voulez-vous que je donne des explications?

Des voix : Oui.

Le sénateur Dyck : L'alinéa (i) ne change pas grand-chose, en anglais, et ne change rien, en français. En anglais, on substitue « the person » à « they » afin de bien distinguer le criminel et sa victime. L'alinéa (ii) intègre la notion selon laquelle le criminel a exploité sa victime en exigeant d'elle des services sexuels pour lesquels il obtiendra un bénéfice financier. Cela entraîne pour le criminel une peine de six ans plutôt qu'une peine de cinq ans.

Le sénateur Eaton : Est-ce que la disposition sur le fait de vivre des produits de la prostitution ne prévoit pas déjà cela?

Le sénateur Dyck : Oui, mais pas au regard de cette infraction-ci.

Senator Eaton: They can be charged under section 212 of the Criminal Code.

Senator Dyck: Yes.

The Chair: Any other discussion about the amendment?

Senator Martin: I have a question to the committee and maybe to Senator Dyck who is proposing this amendment. By inserting in (ii) “victim of a sexual service for which the person receives, or expects to receive, a financial or other material benefit,” does that, in any way, make it more difficult for the Crown to get a conviction? Did we not hear that trying to get a conviction to prove there was a financial gain is challenging?

Senator Dyck: Ms. Smith indicated that, but a lawyer — I forget which lawyer — said later they did not think it was so. It would depend on the specifics of the particular case. You could not make that generalized statement.

Senator Martin: I only wonder if this amendment is more limiting.

Senator Dyck: If a person were trafficking a minor for the specific purpose of putting that minor into the sex trade, the offender would receive six years instead of five years. That is the intent of the amendment. If the offender is trafficking and putting that minor on the street for sexual exploitation, the offender will get six years, not five.

Senator Martin: The bill is concise and specific. What would adding something to it do to the effectiveness of it? I am not a lawyer; I cannot comment on this specific change.

The Chair: I am taking questions for Senator Dyck. Then I will go speakers. Do you have further questions for Senator Dyck?

Senator Martin: Which lawyer did you consult on this issue?

Senator Dyck: I consulted with Janice Tokar and Mark Audcent, Law Clerk and Parliamentary Counsel in the Senate of Canada.

Senator Martin: What did they say about it?

Senator Dyck: They drafted the amendment. We talked about it and they said this would fit according to what they know with respect to criminal law.

The Chair: They give you the legal wording. They do not give you the policy decision. That is a matter for the committee. The legal people are not saying that this is fine to do. Rather, they are saying how to word it if we want to do this.

Senator Martin: I am still concerned.

Senator Ogilvie: I want to make it clear that I will vote against this amendment. Number (i) is unnecessary and number (ii) is an issue that changes the nature of the bill and introduces a risk that we should not take at this stage. This bill is necessary in Canada,

Le sénateur Eaton : Les criminels peuvent être condamnés en vertu de l'article 212 du Code criminel.

Le sénateur Dyck : Oui.

Le président : Voulez-vous discuter d'autres choses à propos de cet amendement?

Le sénateur Martin : J'ai une question à poser aux membres du comité et peut-être au sénateur Dyck, qui propose cet amendement. En ajoutant l'alinéa (ii) « la fourniture de services sexuels pour lesquels il reçoit, ou s'attend à recevoir, un avantage matériel, notamment pécuniaire », est-ce que l'on ne rend pas plus difficile, pour la Couronne, d'obtenir une condamnation? N'avons-nous pas déjà entendu dire qu'il était déjà très difficile de condamner une personne en prouvant qu'elle a retiré des avantages financiers?

Le sénateur Dyck : C'est ce que Mme Smith a indiqué, mais un avocat — je ne sais plus quel avocat — a dit par la suite qu'il ne pensait pas que cela était le cas. Cela dépendrait des circonstances particulières de l'affaire. On ne peut pas généraliser ainsi.

Le sénateur Martin : Je me demande seulement si cet amendement n'est pas davantage restrictif.

Le sénateur Dyck : Si une personne s'adonnait à la traite des mineurs dans le but précis de faire travailler ce mineur dans l'industrie du sexe, elle recevrait une peine de six ans plutôt qu'une peine de cinq ans. C'est le but de cet amendement. Si un criminel s'adonne à la traite des personnes et exige d'une personne mineure qu'elle fasse le trottoir et qu'elle fournisse des services sexuels, cette personne sera emprisonnée pendant six ans, non pas cinq ans.

Le sénateur Martin : Le projet de loi est concis et très précis. Est-ce qu'on peut y ajouter quelque chose pour le rendre plus efficace? Je ne suis pas avocat; je ne peux pas commenter ce changement particulier.

Le président : J'accepte les questions qui s'adressent au sénateur Dyck. Ensuite, je laisserai la parole aux intervenants. Y a-t-il d'autres questions pour le sénateur Dyck?

Le sénateur Martin : Quel avocat avez-vous consulté sur ce sujet?

Le sénateur Dyck : J'ai consulté Janice Tokar et Mark Audcent, légistes et conseillers parlementaires au Sénat du Canada.

Le sénateur Martin : Et qu'ont-ils dit à ce propos?

Le sénateur Dyck : Ils ont rédigé l'amendement. Nous en avons parlé, et ils ont dit que l'amendement serait pertinent, en se fondant sur ce qu'ils connaissent du droit criminel.

Le président : Ils vous ont préparé le libellé dans le langage juridique. Ils ne vous ont pas donné l'orientation politique. Cette question revient au comité. Les gens du milieu juridique ne disent pas que c'est correct d'agir ainsi. Plutôt, ils disent comment il faut l'écrire si c'est ce que nous voulons faire.

Le sénateur Martin : Cela ne m'enlève pas mes inquiétudes.

Le sénateur Ogilvie : Je veux que cela soit clair : je vais voter contre cet amendement. Le premier alinéa n'est pas nécessaire, et le second change la nature du projet de loi en introduisant un risque que nous ne devrions pas prendre à cette étape-ci. Il faut

and I am opposed to the amendment, as it would delay the opportunity to deal with these horrendous and heinous crimes as soon as possible.

The Chair: It is worth knowing that any amendment to this bill goes to the Senate. If the Senate carries any amendment to the bill, then the bill goes back to the House of Commons. Senators should know the process but it does not mean they should not do it.

Senator Champagne: Do not get mad at me. I am just saying that it bothers me. That is all I said, Senator Eggleton. This is not city hall.

Senator Eaton: I reiterate that section 212 of the Criminal Code covers Senator Dyck's victim of sexual service, financial gain. That is the difference between this bill and section 212 of the Criminal Code, living on the avails of prostitution, which we already have on the books.

The Chair: Shall I put the vote? Should the amendment proposed by Senator Dyck carry? Those in favour? Those opposed?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: The amendment is defeated.

Shall clause 2 of the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Stop me if you want any other amendments.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I call it on division. Do you want to do more than that?

Senator Cordy: I am talking about observations.

que le Canada adopte ce projet de loi, et je suis opposé à cet amendement puisqu'il repousserait la possibilité de nous attaquer le plus rapidement possible à ces crimes horribles et haineux.

Le président : Il faut savoir que tout amendement à ce projet de loi sera présenté au Sénat. Si le Sénat adopte un amendement à ce projet de loi, le projet de loi retourne à la Chambre des communes. Les sénateurs devraient savoir comment cela se déroule, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne devraient pas agir ainsi.

Le sénateur Champagne : Ne soyez pas fâché contre moi. Je disais tout simplement que cela me dérange. C'est tout ce que j'ai dit, sénateur Eggleton. Nous ne sommes pas en assemblée générale.

Le sénateur Eaton : Je répète que l'article 212 du Code criminel aborde le même sujet que le sénateur Dyck, c'est-à-dire les victimes qui sont obligées de fournir des services sexuels en vue de produite des avantages financiers. C'est là qu'est la différence entre le projet de loi et l'article 212 du Code criminel, le fait de vivre des produits de la prostitution, une disposition qui est déjà en vigueur.

Le président : Dois-je passer au vote? L'amendement proposé par le sénateur Dyck est-il adopté? Qui est pour? Qui est contre?

Des voix : Non.

Le président : L'amendement est rejeté.

L'article 2 du projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est adopté. Interrompez-moi si vous voulez présenter d'autres amendements.

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 est adopté.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : J'indiquerai qu'il y a une dissidence. Voulez-vous aller plus loin?

Le sénateur Cordy : Je parlais de présenter des observations.

The Chair: I will come to that. The bill carried, on division.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Senator Cordy, do you want to make your case quickly?

Senator Cordy: I do not have anything formalized because I just jotted it down when we heard the witnesses today.

We heard that the RCMP has a human trafficking division, but they do not have any investigative ability because of a lack of resources. It does not give me great hope that this bill will accomplish anything if there are no resources to find the people who are committing the crime of trafficking people under the age of 18.

My observation is that the RCMP trafficking division has no investigative ability because of a lack of resources. The RCMP should be given the resources to prevent and apprehend those trafficking persons under the age of 18.

If they do not have the resources, we can have 5,000 bills on the books but they will not do any good. We heard one witness today say that 1 per cent of traffickers is found guilty and prosecuted. If we have even 20 per cent prosecuted, what is the point of having bills that our national police force cannot enforce because of a lack of resources? We all believe that people should be brought to trial, but you cannot enact legislation without having the resources to enforce the law.

We heard that the border services agents are not trained for this purpose. They should be trained to have the ability to recognize traffickers of persons under the age of 18 at border points.

I would like to include those items in observations.

The Chair: Are there other proposals for observations before we have our discussion?

Senator Dyck: One of the witnesses said that the imposition of minimum mandatory sentences might have the unintended consequence of fewer guilty pleas. The trafficker would have to go to trial and the victim would have to testify. For those cases where the victim is young, that essentially amounts to re-victimizing them. The requirement to testify places the victim in a position of reliving the trauma.

The Chair: Do you want to put that as an observation?

Senator Dyck: Yes.

Le président : Je vais y venir. Le projet de loi est adopté avec dissidence.

Est-ce que les membres du comité voudraient joindre des observations au rapport?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Sénateur Cordy, voulez-vous exposer rapidement votre position?

Le sénateur Cordy : Je n'ai rien de formel, j'ai simplement pris quelques notes en écoutant les témoins aujourd'hui.

Nous avons entendu dire que la GRC avait mis sur pied une division qui se consacrait au trafic des personnes, mais que cette division n'a aucun pouvoir d'enquête en raison du manque de ressources. Je ne peux donc pas vraiment espérer que ce projet de loi fera quelque chose, s'il n'y a pas de ressources pour trouver les personnes qui commettent le crime de faire le trafic de personnes de moins de 18 ans.

Mon observation est la suivante : la division de la GRC qui est chargée du trafic des personnes n'a aucun pouvoir d'enquête à cause du manque de ressources. Il faudrait donner à la GRC les ressources qui lui permettraient d'empêcher les gens de faire le trafic de personnes mineures et de les appréhender.

Si la division de la GRC n'a pas ces ressources, on peut bien adopter 5 000 lois, mais elles n'auront aucune utilité. Nous avons entendu aujourd'hui un témoin affirmer que 1 p. 100 seulement des trafiquants étaient jugés coupables et condamnés. Et même si nous pouvions en poursuivre 20 p. 100, à quoi servirait d'adopter des lois que notre service national de police ne peut pas appliquer en raison du manque de ressources? Nous croyons tous qu'il faut que ces gens soient traduits devant les tribunaux, mais on ne peut pas adopter une loi si on n'a pas les ressources nécessaires pour l'appliquer.

Nous avons aussi entendu dire que les agents des services frontaliers n'avaient pas suivi de formation dans ce domaine. Il faudrait qu'ils soient formés si l'on veut qu'ils aient la capacité de reconnaître les situations où l'on essaie de faire passer la frontière à des personnes de moins de 18 ans.

J'aimerais que ces aspects soient inscrits dans les observations.

Le président : Y a-t-il d'autres propositions à intégrer aux observations avant que nous passions au débat?

Le sénateur Dyck : L'un des témoins a dit que l'imposition d'une peine minimale obligatoire aurait une conséquence imprévue en réduisant le nombre de plaidoyers de culpabilité. Les criminels devraient se présenter devant un tribunal, et la victime aurait à témoigner. Lorsque la victime est jeune, cela équivaut essentiellement à en faire encore une fois une victime. L'obligation d'avoir à témoigner oblige la victime à revivre son traumatisme.

Le président : Vous voulez inscrire cela à titre d'observation?

Le sénateur Dyck : Oui.

The Chair: I will put all the proposed observations on the floor. Are there other proposed observations? I have Senator Plett, Senator Champagne and Senator Martin.

Senator Plett: I have a few comments about Senator Cordy's observations. First, I do not think that we should give any credence to the 1 per cent statistic. The person admitted that he pretty much pulled the 1 per cent out of the air and had absolutely no support for it. He said if we have 600 people, it is about 1 per cent and if we have 8,000 people, it is less than 1 per cent. He gave us a number that is on the record that we have absolutely no backing on at all. We should not give that any consideration.

I did not hear the RCMP say that they did not have the resources. The prosecutor said that he does not have the resources. The RCMP is entirely in favour of this bill. Both of them sat there and said that. They never mentioned a lack of resources. Certainly, we cannot have an observation saying that the RCMP said they had a lack of resources because they certainly did not.

Senator Cordy: Could we have the second part that they should be given the resources?

Senator Plett: I am of the opinion that observations deal strictly with hypothetical situations. We have a bill here that we have passed. We are creating hypotheses on what may or may not be the case. I simply think it is a waste of time. I think we need to bring this bill to the Senate and get it voted on as quickly as possible. I oppose any observations.

Senator Champagne: Senator Dyck, I just want to mention that we were told that when young people have to appear court, all kinds of things are done to protect them. It may be a video conference in another room so they do not have to face their aggressor and so on. That is already within the law, not this one but the other one would apply.

I can understand your concern, but if it is to be looked after, I do not see why we need to add it to the bill. It would be automatic if the victim is less than 18 years of age, obviously, unless takes two years or three years before it comes to court. That victim would be protected. I do not think we need to put it into an observation.

Senator Martin: In spirit, I agree with what Senator Cordy is saying. Of course, everyone needs more resources to do the job, but we did not hear the RCMP say that they lack resources and are unable to do their job. The Human Trafficking Centre is not mandated to do the investigation but other RCMP departments conduct such investigations. Professor Perrin said that there are many police forces across the country doing that as well.

Le président : Je vais mettre les observations proposées sur la table. Voulez-vous proposer d'autres observations? Ce sera le tour du sénateur Plett, du sénateur Champagne et du sénateur Martin.

Le sénateur Plett : J'ai quelques commentaires à faire au sujet de l'observation du sénateur Cordy. Pour commencer, je ne crois pas que nous devrions accorder foi à cette statistique du 1 p. 100. Celui qui l'a donné a reconnu qu'il l'avait pour ainsi dire inventée et qu'il ne pouvait absolument pas l'étayer. Il a dit que, sur 600 personnes, cela représentait environ 1 p. 100, et que, sur 8 000 personnes, cela représentait moins de 1 p. 100. Il nous a donné un chiffre qui figure sur le procès-verbal et qu'il ne peut absolument pas justifier. Il ne faudrait pas en tenir compte.

Je n'ai pas entendu les intervenants de la GRC dire que la gendarmerie n'avait pas de ressources. Le procureur a dit qu'il n'avait pas de ressources. La GRC est tout à fait en faveur de ce projet de loi. Les deux intervenants, ici même, ont dit cela. Ils n'ont jamais parlé d'un manque de ressources. Nous ne pouvons pas intégrer une observation selon laquelle les intervenants de la GRC auraient dit qu'il y avait un manque de ressources, parce que cela n'est pas du tout le cas.

Le sénateur Cordy : Devons-nous garder la seconde partie, qui propose que l'on donne des ressources à la GRC?

Le sénateur Plett : Je trouve que les observations n'ont trait qu'à des situations strictement hypothétiques. Nous avons adopté aujourd'hui un projet de loi. Nous formulons des hypothèses sur ce qui est et sur ce qui n'est pas. Je pense que nous perdons tout simplement notre temps. Je crois que nous devrions présenter ce projet de loi au Sénat de façon à ce que la loi soit adoptée le plus rapidement possible. Je suis contre toute observation.

Le sénateur Champagne : Sénateur Dyck, j'aimerais tout simplement mentionner qu'on nous a expliqué que, lorsque des jeunes doivent se présenter devant les tribunaux, on prend toutes sortes de mesures pour les protéger. On peut organiser une vidéoconférence de façon qu'ils puissent témoigner dans une autre salle sans avoir à faire face à leur agresseur, par exemple. C'est déjà tout prévu dans la loi, pas celle-ci, mais dans l'autre loi qui s'applique.

Je comprends votre inquiétude, mais, si des mesures ont déjà été prises, je ne vois pas pourquoi il faudrait en ajouter dans ce projet de loi. Cela se ferait de façon automatique si la victime est âgée de moins de 18 ans, évidemment, sauf s'il s'écoule deux ou trois ans avant le procès. Cette victime serait protégée. Je ne crois pas que cela soit nécessaire de l'indiquer dans une observation.

Le sénateur Martin : En principe, je suis d'accord avec ce que dit le sénateur Cordy. Bien sûr, tout le monde a besoin de plus de ressources pour faire ce qu'il a à faire, mais nous n'avons pas entendu les intervenants de la GRC dire qu'il manquait de ressources et qu'ils étaient incapables de faire leur travail. Le Centre de lutte contre le trafic des personnes n'a pas reçu le mandat de mener des enquêtes, mais les autres services de la GRC pourraient se charger de telles enquêtes. M. Perrin a dit que de nombreuses forces de police du pays font la même chose.

In addition, we did not hear the victims say that they are feeling re-victimized. We heard from advocacy groups. In terms of what the victims may feel, I do not think we should have any observations from groups that we did not hear from directly. It may or may not be true, but we have passed the bill and we should focus on its merit. That is my position.

Senator Eaton: It is called hearsay.

The Chair: I have a proposed two-part amendment from Senator Cordy. I also have a proposed amendment from Senator Dyck. Do you want me to put the questions?

If we do observations, they would go to the staff for proper wording and form that reflects the testimony heard here today.

All those in favour of Senator Cordy's proposed observation?

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Those opposed?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: That observation loses.

All in favour of Senator Dyck's proposed observation?

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: All opposed?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: That loses. Is it agreed that I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I shall report the bill to the Senate.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, June 3, 2010

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:34 a.m. to study Bill S-211, An Act respecting World Autism Awareness Day, as well as Bill S-203, An Act respecting A National Philanthropy Day.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Honourable senators, we have a quorum. I call the meeting to order.

Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

De plus, nous n'avons pas entendu les victimes dire qu'elles avaient l'impression d'être encore une fois des victimes. Nous avons entendu les groupes de défense de leurs intérêts. En ce qui concerne ce qu'éprouvent les victimes, je ne crois pas que nous devrions intégrer des observations qui concernent des groupes dont nous n'avons pas entendu nous-mêmes les témoins. On ne sait pas si c'est vrai ou faux, mais nous venons d'adopter le projet de loi et nous devrions nous intéresser à ses aspects positifs. C'est ma position.

Le sénateur Eaton : Je dirais qu'il s'agit de oui-dire.

Le président : Le sénateur Cordy a proposé un amendement en deux parties. Le sénateur Dyck a aussi proposé un amendement. Voulez-vous que je passe aux questions?

Si nous nous occupons des observations, il faudrait demander au personnel compétent de les écrire dans un langage et dans une forme appropriés afin de refléter les témoignages entendus ici aujourd'hui.

Qui est en faveur des observations proposées par le sénateur Cordy?

Des voix : D'accord.

Le président : Qui est contre?

Des voix : Contre.

Le président : L'observation est rejetée.

Qui est en faveur de l'observation proposée par le sénateur Dyck?

Des voix : D'accord.

Le président : Qui est contre?

Des voix : Contre.

Le président : L'observation est rejetée. Acceptez-vous que je fasse rapport du projet de loi au sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Je vais donc le faire.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 3 juin 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, pour étudier le projet de loi S-211, Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, ainsi que le projet de loi S-203, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, nous avons le quorum. Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[English]

I am Kelvin Ogilvie, from Nova Scotia, deputy chair of the committee. While I realize that our distinguished witness recognizes all the committee members, nevertheless, for the viewing audience, I will have senators introduce themselves. I will start on my right with Senator Demers.

Senator Demers: I am Senator Jacques Demers from Quebec. I am happy to be here.

Senator Martin: I am Yonah Martin from British Columbia.

Senator Champagne: I am Andrée Champagne from the province of Quebec.

Senator Eaton: I am Nicole Eaton from Ontario.

Senator Callbeck: I am Catherine Callbeck from Prince Edward Island.

Senator Banks: I am Tommy Banks from Alberta.

Senator Merchant: I am Pana Merchant from Saskatchewan.

Senator Cordy: I am Jane Cordy from Nova Scotia.

Senator Seidman: I am Judith Seidman, from Quebec. Welcome, Senator Munson.

Senator Plett: I am Don Plett, Manitoba.

The Deputy Chair: Today, we will consider two Senate-introduced bills. First, we have Bill S-211, An Act respecting World Autism Awareness Day, which will designate every April 2 as World Autism Awareness Day. We will hear from our distinguished witness, Senator Munson, followed by consideration of proposed amendments to the bill and clause-by-clause consideration.

Senator Munson, please proceed.

Hon. Jim Munson, sponsor of the bill: It is wonderful to be among colleagues from both sides of the Senate. I have had a great deal of support from all of you in this endeavour of mine. I have been in this position before, about one year ago. I had reached the point where I was hoping the bill would become law because the bill had moved from committee to the House of Commons and almost went to committee in the other place with the support of my Conservative friends, but Parliament was suspended. That is the way things happen in politics, which I accept, although I am not necessarily a patient man.

I am here representing the autistic community on my personal voyage. I hope that one day we will have a World Autism Awareness Day.

[Translation]

I am very happy to appear before you today. It seems to me that I am on a long voyage and that this day is a very important stage in this voyage.

[Traduction]

Je suis Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse, vice-président du comité. Tout en sachant que notre distingué témoin connaît tous les membres du comité, je vais néanmoins demander aux sénateurs de se présenter, pour les téléspectateurs. Je vais commencer à ma droite avec le sénateur Demers.

Le sénateur Demers : Je suis Jacques Demers, du Québec. Je suis ravi d'être ici.

Le sénateur Martin : Je suis Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Champagne : Je suis Andrée Champagne, du Québec.

Le sénateur Eaton : Je suis Nicole Eaton, de l'Ontario.

Le sénateur Callbeck : Je suis Catherine Callbeck, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Banks : Je suis Tommy Banks, de l'Alberta.

Le sénateur Merchant : Je suis Pana Merchant, de la Saskatchewan.

Le sénateur Cordy : Je suis Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Seidman : Je suis Judith Seidman, du Québec. Bienvenue, sénateur Munson.

Le sénateur Plett : Je suis Don Plett, du Manitoba.

Le vice-président : Nous allons étudier aujourd'hui deux projets de loi introduits au Sénat. Nous aurons tout d'abord le projet de loi S-211, Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Nous allons entendre notre éminent invité, le sénateur Munson, et nous examinerons ensuite les amendements proposés et procéderons à l'étude article par article du projet de loi.

Sénateur Munson, vous avez la parole.

L'honorable Jim Munson, parrain du projet de loi : Il est merveilleux d'être parmi mes collègues des deux côtés du Sénat. J'ai bénéficié d'un grand soutien de votre part à tous pour cette entreprise. Je me suis déjà trouvé à cette place, il y a environ un an. J'étais parvenu à un stade où j'espérais que le projet de loi serait promulgué, car il était passé de ce comité à la Chambre des communes et s'est presque rendu en comité à l'autre endroit avec l'appui de mes amis conservateurs, mais le Parlement a été suspendu. C'est ainsi que les choses se passent en politique, et je l'accepte, même si je ne suis pas nécessairement un homme patient.

Je représente ici, avec ce cheminement personnel, la communauté autiste. J'espère qu'un jour nous aurons une Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

[Français]

Je suis très heureux de comparaître devant vous aujourd'hui. J'ai l'impression que je fais un long voyage et que cette journée est une étape importante de ce voyage.

[English]

Sponsoring Bill S-211 is the culmination of work I started shortly after being appointed to this place. I was moved by witnesses who have appeared before the committee but I was moved first by Andrew Kavchak, on Parliament Hill, who was wearing a kind of billboard that read: "Please help my son now." He said to me, "Senator, I knew you when you worked at CTV; you will not walk by me; you will hear my story."

He told me his story about his son; it was a tearful moment. Andrew, along with many other people in the autistic community, has been in my corner and I have been in their corner trying to help out in any way that I can in moving toward a national strategy for autism spectrum disorders, ASD.

For the last six years, I have been working on behalf of people with autism or ASD and their families. It has given me a sense of focus that has enriched my experience as a senator with meaning and purpose. As you know, a few years ago, with all-party support, we issued a report called *Pay Now or Pay Later: Autism Families in Crisis*. The words "pay now or pay later" came from an autistic man from New Brunswick who said that we needed to pay now because it will cost society a lot more later. The last thing he wanted to see was people placed back in institutions because, for some reason, we do not feel they should be included in society.

We worked hard and learned a lot during that inquiry. Many recommendations in that report still need to be put into place.

As we move toward making this bill law, I want to say that our former colleague Senator Keon has been in my corner from the beginning. The good doctor has supported me in all my endeavours in dealing with autism, and I miss him, as I am sure we all do, and I will always seek his counsel.

We need World Autism Awareness Day because we need to provide awareness. We need to provide opportunities for Canadians to come together around a common cause. Autism is a condition that affects families from coast to coast to coast. As I have said before, there is no border when it comes to autism. We recognize that ASD is a national problem, and we need to have this day to validate the people who have autism, those who love people with autism, those who care for people with autism, and those who work on behalf of people with autism.

During that inquiry we heard of the sense of isolation that people and families with ASD feel. Social isolation is, of course, one of the principal characteristics of autism. This condition also isolates the families and friends around the person with ASD. ASD is a 24-hour-a-day, 7-days-a-week job requiring constant care. This requirement often means that in two-parent families one person stays at home full time and looks after the child with autism.

[Traduction]

Mon parrainage du projet de loi S-211 est le point culminant d'un travail que j'ai entamé peu après ma nomination à cette assemblée. J'ai été ému par les témoins qui ont comparu devant le comité, mais ému tout d'abord par Andrew Kavchak, sur la colline du Parlement, qui brandissait une sorte de pancarte disant : « S'il vous plaît, aidez mon fils maintenant ». Il m'a dit : « Sénateur, je vous connaissais lorsque que vous travailliez chez CTV; vous n'allez pas passer devant moi sans écouter mon histoire. »

Il m'a raconté l'histoire de son fils; c'était un moment plein de larmes. Andrew, avec beaucoup d'autres de la communauté autiste, est à mes côtés et je suis dans son camp pour essayer de pousser, par tous les moyens dont je dispose, à l'adoption d'une stratégie nationale sur les troubles du spectre autistique, ou TSA.

Au cours des six dernières années, j'ai travaillé pour le compte des personnes atteintes d'autisme ou de TSA et de leurs familles. Cela m'a donné un point d'ancrage qui a donné un sens et un but à mon rôle de sénateur. Comme vous le savez, il y a quelques années, avec le soutien de tous les partis, nous avons publié un rapport intitulé *Payez maintenant ou payez plus tard : les familles d'enfants autistes en crise*. La formule « payez maintenant ou payez plus tard » vient d'un autiste du Nouveau-Brunswick qui a dit qu'il nous fallait payer aujourd'hui parce que sinon il en coûtera beaucoup plus à la société plus tard. La dernière chose qu'il voulait voir était que les gens soient relégués dans des institutions parce que, pour une raison ou une autre, nous ne voulons pas les inclure dans la société.

Nous avons travaillé fort et beaucoup appris au cours de cette étude. De nombreuses recommandations du rapport restent encore à mettre en œuvre.

Au moment de faire de ce projet de loi une réalité, je tiens à dire que notre ancien collègue, le sénateur Keon, s'est rangé à mes côtés depuis le début. Cet excellent médecin m'a appuyé dans toutes mes entreprises au sujet de l'autisme et il me manque, comme je suis sûr qu'il nous manque à tous, et je rechercherai toujours son conseil.

Nous avons besoin de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme parce qu'il est impératif de sensibiliser. Nous devons créer des occasions pour les Canadiens de se rassembler autour d'une cause commune. L'autisme est une maladie qui frappe les familles d'une côte à l'autre. Comme je l'ai déjà dit, l'autisme ne connaît pas de frontière. Nous reconnaissons le TSA comme un problème national et nous avons besoin de cette journée pour valider les autistes, ceux qui aiment des autistes, ceux qui soignent des autistes et ceux qui militent pour la défense des autistes.

Au cours de cette étude, nous avons appris quel isolement ressentent les personnes atteintes de TSA et leur famille. L'isolement social, bien entendu, est l'une des caractéristiques principales de l'autisme. Cette maladie isole aussi les familles et les amis qui entourent les autistes. Le TSA exige des soins constants, 24 heures par jour, sept jours par semaine. Cette contrainte signifie souvent que dans les familles biparentales, l'un des conjoints reste à la maison à temps plein pour s'occuper de l'enfant autiste.

This parent has a heavy burden and, given the nature of the condition, lives also in isolation. Simple things such as birthday parties, play groups, play dates, and trips to the library or the mall are difficult. For example, we sometimes see a mother struggling with a child in a mall. Our instincts may be to wonder what is wrong. We do not take the time to wonder what is right, and what we can do to participate and be part of that child's life.

The cost of care, much of which is not covered by provincial programs, may require that the family earner take on a second job. This requirement means more isolation and more family stress. As many of you know, some families with ASD are breaking apart, and the load of ASD is too much to bear alone.

Declaring April 2 "World Autism Awareness Day" will not change that day-to-day reality, but I believe strongly that it sends out a message. It tells these children and their families that they are not alone. We may never fully understand the isolation a person with ASD feels but we can imagine a little of what it might be like — the frustration, fear and anxiety — and we can also imagine the isolation of the people who care for and love people with ASD.

While we still have much more to do to help them in a substantive way, as *Pay Now or Pay Later* recommends, in the meantime we can say, through World Autism Awareness Day, that we care, we are here, we want to help and we want to understand.

The legislative journey for this bill has been enlightening for me as a senator. I have learned that autism affects people all over the world. It is estimated that tens of millions have autism worldwide. The figure is staggering, but it is a fact.

Countries everywhere have taken action. The Centres for Disease Control and Prevention in the United States has declared autism a serious public issue, and President Obama promised to appoint what he refers to as an "autism czar" to oversee and coordinate a nationwide response. He has promised a bill, the "Combatting Autism Act," which will provide \$108 million for research. He promised as well to fully fund the education of individuals with disabilities.

I applaud the government for the work that has been done in terms of tax breaks for grandparents and others who have grandchildren with autism. That work is helpful.

However, the day that the Government of Canada devotes even more funding to ASD will be a happy day, especially the day when we have a national autism strategy to pull together the disparate efforts that exist across the country, helping us to be more effective and coordinated in our support for families with ASD.

Ce parent porte un lourd fardeau et, vu la nature de la maladie, vit également dans l'isolement. Des choses simples comme des fêtes d'anniversaire, des groupes de jeu, des sorties de jeu et des déplacements à la bibliothèque ou au centre d'achat sont difficiles. Par exemple, nous voyons parfois une mère aux prises avec un enfant qui se débat dans un centre d'achat. Nos instincts nous portent à nous demander ce qui ne va pas. Nous ne prenons pas le temps de nous demander ce qui va bien, et ce que nous pouvons faire pour participer et faire partie de la vie de cet enfant.

Le coût des soins, dont la plupart ne sont pas couverts par les programmes provinciaux, peuvent exiger que le soutien économique de la famille prenne un deuxième emploi. Cette obligation signifie encore plus d'isolement et plus de tension familiale. Comme vous le savez, certaines familles touchées par le TSA éclatent et le fardeau de la maladie est trop lourd pour être porté par une personne seule.

Déclarer le 2 avril Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme ne va pas changer la réalité quotidienne, mais je suis convaincu que cela enverra un message. Cela dit à ces enfants et à leurs familles qu'ils ne sont pas seuls. Nous ne comprendrons jamais complètement l'isolement que ressent une personne atteinte de TSA, mais nous pouvons imaginer un peu ce que cela doit être — la frustration, la peur et l'anxiété — et nous pouvons aussi imaginer l'isolement de ceux qui soignent et aiment ces malades.

Alors qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour les aider de manière concrète, comme le recommande le rapport *Payez maintenant ou payez plus tard*, dans l'intervalle nous pouvons dire, par l'instauration de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, que nous ne sommes pas indifférents, que nous sommes présents, que nous voulons aider et voulons comprendre.

Le cheminement législatif de ce projet de loi a été plein d'enseignements pour moi, en tant que sénateur. J'ai appris que l'autisme sévit partout dans le monde. On estime que 10 millions de personnes dans le monde sont touchées. Le chiffre est effarant, mais il est réel.

Partout les pays agissent. Les Centres for Disease Control and Prevention aux États-Unis ont déclaré l'autisme comme un problème public sérieux et le président Obama a promis de nommer ce qu'il appelle un « tsar de l'autisme » chargé de superviser et coordonner l'action à l'échelle nationale. Il a promis une loi, la « Combatting Autism Act », qui apportera 108 millions de dollars à la recherche. Il a promis aussi de financer pleinement l'éducation des personnes ayant une déficience.

J'applaudis le gouvernement pour le travail accompli sous forme d'allègements fiscaux pour les grands-parents et d'autres qui ont des petits-enfants autistiques. Ce travail est utile.

Cependant, le jour où le gouvernement du Canada consacrerait encore plus de crédits au TSA sera un jour de bonheur, surtout le jour où nous aurons une stratégie nationale sur l'autisme pour rassembler tous les efforts disparates déployés à travers le pays, ce qui nous aidera à donner un soutien plus efficace et mieux coordonné aux familles vivant avec le TSA.

I have been to dozens of places across the country and spoken about the isolation. In Ottawa, we are working on a program called First Start with Suzanne Jacobson who has two grandchildren with ASD. Each of us is doing a little something to raise money, but we are operating in isolation.

People in Atlantic Canada, which is where I am originally from, are going to Alberta, not for jobs in the oil sector but because there is a fund there for autistic children from the ages of 2 to 18. Ontario is doing a good job, but there are still line-ups. Families are breaking up and people are mortgaging their homes.

In the meantime, like hundreds of other United Nations members, we can recognize April 2 legally as World Autism Awareness Day. In April of 2009, the Minister of Health issued a press release declaring April 2 as World Autism Awareness Day. This declaration is a positive development, but I do not believe it should take the place of legislation. We need a law that declares April 2 as World Autism Awareness Day. A law that results from the legislative process is an expression of the country's democratic will. In other words, it is an act of Parliament. We talk about what we do and what government does, but sometimes we as parliamentarians become lost in the shuffle. This is an act of all Canadians; it is an act of Parliament, and it shows the values of a nation. It will be the result of consultation, collaboration and listening, as this committee has done. It will be the result of careful study and thoughtful debate. A bill reflects the will of the nation, an act voted on by legislators who represent the regions and citizens of this country. As I said, I am happy with the declaration, but we can take it a step further.

I hope committee members will give this bill their full support. I thank you for your attention and consideration.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Munson. We will now have discussion before moving to clause-by-clause consideration.

Senator Callbeck: Welcome, Senator Munson. I commend you for the work you have done and continue to do in this field.

I believe that this legislation will increase the awareness of the challenges of autism, and that it will send a message to the people who have autism spectrum disorder and to their families.

How many countries have passed legislation already to recognize World Autism Day?

Senator Munson: Well over one hundred countries have passed this legislation in their parliaments.

Senator Callbeck: Do they all recognize the day on April 2?

Je me suis rendu dans des douzaines de localités du pays pour parler de l'isolement. À Ottawa, nous travaillons à un programme appelé First Start avec Suzanne Jacobson, qui a deux petits-enfants atteints de TSA. Chacun de nous fait un petit quelque chose pour lever des fonds, mais nous travaillons dans l'isolement.

Dans la région Atlantique, d'où je suis originaire, des gens partent s'installer en Alberta, non pour travailler dans le secteur pétrolier, mais parce qu'il existe là un fonds pour les enfants autistes âgés de deux à 18 ans. L'Ontario fait un bon travail, mais il y a toujours des files d'attente. Des familles éclatent et les gens hypothèquent leurs maisons.

Dans l'intervalle, comme des centaines d'autres pays membres des Nations Unies, nous pouvons déclarer légalement le 2 avril comme Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. En avril 2009, le ministre de la Santé a publié un communiqué de presse déclarant le 2 avril comme Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Cette déclaration est positive, mais je ne crois pas qu'elle doive être substituée à une loi. Nous avons besoin d'une loi déclarant le 2 avril comme Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Une loi en bonne et due forme est une expression de la volonté démocratique du pays. Autrement dit, elle est un acte du Parlement. Nous parlons de ce que nous faisons et de ce que fait le gouvernement, mais parfois, nous, les parlementaires, nous nous perdons dans le fouillis du quotidien. Il s'agira là d'un acte de tous les Canadiens, d'un acte du Parlement et qui témoigne des valeurs de la nation. Cette loi sera le résultat de la concertation, de la collaboration et de l'écoute, de ce que ce comité a accompli. Elle sera le résultat d'une étude soigneuse et d'un débat réfléchi. Une loi reflète la volonté de la nation, étant votée par les législateurs qui représentent les régions et les citoyens de ce pays. Comme je l'ai dit, je suis satisfait de la déclaration, mais nous pouvons faire un pas de plus.

J'espère que les membres du comité donneront leur pleine approbation à ce projet de loi. Je vous remercie de votre attention et de votre réflexion.

Le vice-président : Merci, sénateur Munson. Nous allons maintenant avoir une discussion avant de procéder à l'étude article par article.

Le sénateur Callbeck : Bienvenue, sénateur Munson. Je vous félicite du travail que vous avez abattu et continuez d'abattre dans ce domaine.

Je crois que cette loi fera mieux prendre conscience du défi que représente l'autisme et qu'elle enverra un message aux personnes atteintes de trouble du spectre de l'autisme et à leurs familles.

Combien de pays ont déjà promulgué une loi instituant la Journée mondiale de l'autisme?

Le sénateur Munson : Plus de 100 pays ont adopté une telle loi dans leur Parlement.

Le sénateur Callbeck : Est-ce que cette journée est tenue partout le 2 avril?

Senator Munson: Yes, that is the day. I do not want to use the word “celebration,” as we are not celebrating anything. We are talking about recognizing in our society those of us who are beside us who should be included in the walk that we walk and the talk that we talk. It is the law of many other countries.

Senator Merchant: Senator Munson, I, too, want to congratulate you for the work that you do. I know that you feel strongly about it.

I support this bill, of course. You have spoken about the frustrations and challenges that families face when they have autistic children. What happens to these people when they become adults? You talked about a strategy beyond simply recognizing this day. Will you tell us something about the lifetime challenges and problems that these people face?

Senator Munson: This is one of the greatest fears that has been expressed to me by persons in their 60s who have either children or grandchildren with ASD. Not that long ago, we started closing institutes across this country, one as close as Smiths Falls here in Ontario. We closed those doors for a reason. We made promises to people, both financially and mentally, that we will be here to help them and to work with them.

As more and more autistic cases are discovered, the sad thing is, unless we act on this issue and develop a national strategy where we have a level playing field — it does not matter that the amount of money is high, it is not about money; it is about people — if we do not pay attention to this issue, I think we will see that these people who are 12, 13, 14, 15, 16 will end up back in institutions because their parents cannot care for them anymore. Some parents have the livelihood and can take advantage of this taxation program the government has in place, but those parents are a small percentage.

What I fear is that the dark shadows will gather and these people will be put away because, as a society, we did not pay attention and pay now as opposed to paying later, as the person told this inquiry. That is my greatest fear.

Senator Merchant: When we close these institutions, we need something else to replace them. We need programs to take over.

Senator Munson: Programs for those who are disabled have evolved over the last 40 or 50 years in an immense way. I will give you an example. We had a son with Down syndrome who passed away. He was only a year old. He was going to be our Special Olympian. That was 1967; time moves. At that time, Dr. Frank Hayden, we call him Dr. Frank in the Special Olympics movement, worked with the Shriver family and the Kennedys on a program at York University that said a person with an intellectual disability — we used horrible words in the 1960s — has the right to play and participate in sports and we can develop programs where they can do that. Until that point, we were closing the doors on those babies, those children.

Le sénateur Munson : Oui, c'est le jour. Je ne veux pas employer le mot « célébration », car nous ne célébrons rien. Nous parlons d'une reconnaissance par notre société de ceux d'entre nous qui devraient être inclus dans notre démarche et notre discours. C'est la loi dans beaucoup d'autres pays.

Le sénateur Merchant : Sénateur Munson, moi aussi je veux vous féliciter du travail que vous accomplissez. Je sais qu'il vous tient beaucoup à cœur.

Je souscris à ce projet de loi, bien entendu. Vous avez parlé des frustrations et des difficultés que rencontrent les familles d'enfants autistes. Qu'advient-il d'eux lorsqu'ils deviennent adultes? Vous avez parlé d'une stratégie, au-delà de la simple instauration de cette journée. Pouvez-vous nous parler des difficultés et des problèmes que rencontrent ces gens tout au long de leur vie?

Le sénateur Munson : C'est l'une des plus grandes inquiétudes dont m'ont fait part les personnes dans la soixantaine qui ont soit des enfants soit des petits-enfants atteints de TSA. Il y a peu, nous avons commencé à fermer des instituts à travers le pays, dont l'un tout près d'ici, à Smiths Falls, en Ontario. Nous avons des raisons de le faire. Nous avons fait des promesses, sur le plan tant financier que psychologique, à ces personnes, leur disant que nous serions là pour les aider et travailler avec elles.

Étant donné que l'on découvre de plus en plus de cas d'autisme, ce qui est triste c'est que, à moins que nous agissions et adoptions une stratégie nationale établissant l'égalité — et peu importe combien cela coûte, ce qui compte n'est pas l'argent, ce sont les êtres — si nous ne prêtons pas attention à ce problème, je pense que nous verrons que ceux qui ont 12, 13, 14, 15, 16 ans vont se retrouver dans des institutions parce que leurs parents ne peuvent plus s'occuper d'eux. Certains parents ont les moyens et peuvent tirer parti de ces avantages fiscaux octroyés par le gouvernement, mais ces parents représentent un petit pourcentage.

Ma crainte est que le voile noir tombe et que ces gens se voient enfermés parce que nous, la société, ne leur avons pas accordé d'attention et pas voulu payer aujourd'hui plutôt que de payer plus tard, comme cette personne l'a dit lors de l'étude. C'est ma plus grande crainte.

Le sénateur Merchant : Lorsque nous fermons ces institutions, il faut quelque chose pour les remplacer. Il nous faut des programmes pour la suite.

Le sénateur Munson : Les programmes pour les personnes handicapées ont immensément évolué au cours des 40 ou 50 dernières années. Je vais vous donner un exemple. Nous avons un fils trisomique qui est décédé. Il n'avait qu'un an. Il allait être notre olympien spécial. C'était en 1967; les temps changent. À l'époque, le Dr Frank Hayden, nous l'appelons le Dr Frank dans le mouvement des Jeux olympiques spéciaux, a travaillé avec la famille Shriver et les Kennedy à un programme de l'Université York voulant qu'une personne ayant une déficience intellectuelle — nous utilisions des termes horribles dans les années 1960 — a le droit de jouer et de faire du sport et que des programmes peuvent être établis qui le leur permettent. Jusqu'alors, on ferme les portes devant ces bébés, ces enfants.

Those doors have been opened, and look what we have now around the world—millions of Special Olympians. In this country, we have 32,000 Special Olympians. They are out there being included. We do not even look twice any more. As I said before, with Special Olympians, I have never been hugged this much since my honeymoon. We started this movement only in 1967. Before that we said no, they will hurt themselves; they cannot do it. Look at what is going on there now.

The autistic children are part of this Special Olympics. They participate. I am saying that the more that we pay attention, the more we have awareness campaigns and programs, the more money we spend on research — as Dr. Keon told me over and over again, do not forget research — we will get there. As we have provided for those with intellectual disabilities, we will provide for those who are autistic, and we will not look twice. Who knows? No one dares to talk about a cure — there is no cure — but there is a place for them and a promise that we can keep in helping autistic children.

Senator Merchant: I thank you for your work.

Senator Plett: Thank you, Senator Munson. You answered one of my questions when you answered Senator Callbeck. I was wondering why April 2, and you answered that question.

I have one question for you, and then a comment. Is Member of Parliament Mike Lake doing something on this issue as well? I am not suggesting he is but Mike and his wife have an autistic child, and I thought he was moving something forward on this issue. Are you aware of anything?

Senator Munson: He has been working on the issue as well. I think this is the way Parliament works; we work at it from both ends, and Mike is a friend. I played hockey with Mike and he is brutal.

Senator Plett: Good for him.

Senator Munson: His son is with him all the time and his wife is there. They have been working on all kinds of programs. Mike spoke along with other Conservative MPs in the last go-around in support of this bill. As I said before, it does not bother me who arrives at home plate first on this particular bill or whatever it takes to have a national strategy. We are all looking for the common good, the common cause, of arriving there. I have been working closely with Mike Lake along with other autistic groups across the country. He always encourages me to keep pushing forward.

In the House of Commons, to answer about Mike Lake and others, every party on the other side has supported this particular bill. The Bloc Québécois has a small terminology problem with the word “national.” I can work around that word, but I think the NDP have a private member’s bill on the other side. No matter where we cross in life, if we cross for a good thing, I will be happy with that result.

Ces portes ont été ouvertes et voyez ce que nous avons aujourd’hui partout dans le monde — des millions d’olympiens spéciaux. Dans notre pays, nous avons 32 000 olympiens spéciaux. Ils sont là et sont inclus. Cela n’étonne même plus personne. Comme je l’ai déjà dit au sujet des olympiens spéciaux, je n’ai jamais été autant embrassé depuis ma lune de miel. Nous n’avons lancé ce mouvement qu’en 1967. Auparavant, nous disions non, ils vont se blesser, ils ne peuvent y arriver. Regardez ce qui se passe aujourd’hui.

Les enfants autistes participent à ces Jeux olympiques spéciaux. Je dis que plus nous leur prêtons attention, plus nous avons des campagnes et des programmes de sensibilisation, plus nous dépensons pour la recherche — comme le Dr Keon me l’a répété sans cesse, n’oubliez pas la recherche — et mieux nous y arriverons. Ce que nous avons fait pour ceux ayant une déficience intellectuelle, nous le ferons pour les autistes et ce sera considéré comme normal. Qui sait? Personne n’ose parler de guérison — il n’y a pas de remède — mais il y a une place pour eux et une promesse que nous pouvons tenir en aidant les enfants autistes.

Le sénateur Merchant : Merci de votre travail.

Le sénateur Plett : Merci, sénateur Munson. Vous avez répondu à l’une de mes questions en répondant à celle du sénateur Callbeck. Je me demandais pourquoi le 2 avril, et vous avez répondu à cette question.

J’ai une question pour vous, et un commentaire. Est-ce que le député Mike Lake fait quelque chose à ce sujet aussi? Je ne dis pas que c’est le cas, mais Mike et sa femme ont un enfant autiste, et je pensais qu’il proposait quelque chose dans ce domaine. Êtes-vous au courant?

Le sénateur Munson : Il travaille sur la question aussi. Je crois que c’est ainsi que fonctionne le Parlement; nous prenons le problème par les deux bouts, et Mike est un ami. J’ai joué au hockey avec Mike et il n’épargne personne.

Le sénateur Plett : Tant mieux pour lui.

Le sénateur Munson : Son fils est toujours avec lui, ainsi que sa femme. Ils travaillent à toutes sortes de programmes. Mike s’est exprimé, avec d’autres députés conservateurs, en faveur de ce projet de loi la dernière fois. Comme je l’ai dit, peu m’importe qui arrive au but le premier avec ce projet de loi en particulier ou toute mesure pouvant déboucher sur une stratégie nationale. Nous visons tous le bien commun, la cause commune, le point d’arrivée. J’ai collaboré étroitement avec Mike Lake et d’autres groupes du domaine de l’autisme à travers le pays. Il m’encourage toujours à continuer d’avancer.

À la Chambre des communes, pour répondre à votre question au sujet de Mike Lake et d’autres, tous les partis se sont exprimés en faveur de ce projet de loi. Le Bloc québécois a un petit problème terminologique avec le mot « national ». Je peux trouver un autre mot, mais je crois que le NPD a lui aussi un projet de loi d’initiative parlementaire. Peu importe où nous nous situons dans la vie, si nous agissons pour le bien, je serai satisfait du résultat.

Senator Plett: Fair enough; I was not in any way suggesting anything else. I was concerned that we were working against each other trying to accomplish the same thing. If you say Mike Lake supports the bill, at least we are not working against each other.

I have a comment: My wife and I have a niece in British Columbia and they have an autistic child. Although we are not there often, I have seen some of what these families experience. I have never been supportive of institutions because I believe people forget about the people there. My niece and her husband are so happy for the help they receive from the schools. There is a lot of awareness in British Columbia, or at least in this area of British Columbia. They live in Abbotsford and are receiving a great deal of help. I am happy about that help, and I support an initiative like this bill. I commend you for the work that you have done.

Senator Munson: Thank you. I would love to see April 2 officially recognized, because once it becomes law, we would have to repeal it, and that is not an easy thing to do because we have expressed the will of a nation. However, I would love to see the day where a federal government — I have said this before — would sit down with provincial ministers and close the door.

When I first arrived on the Hill in 1972 as a young reporter, people said, that is provincial jurisdiction; we are setting a precedent. Are we not all trying to set precedents in some way or form to change people's lives? That is why we are here. I think reporters and a few others in society forget what we came here for. I am not on the front page of any news story any longer, but I feel I am on the page of people's lives who matter, and I think you are, too. All of you are on the page of people's lives who matter. You do things behind the scenes with bureaucrats and others. I think it is about the common good; it really is.

There are moments when laws are passed and we say: I was part of that law. That is not a headline, but laws are passed, whether they relate to health, autism or so forth. I want the day to come where a federal government will sit down with ministers, close the door and say: Autism has no borders; how can we work at this issue to make a level playing field across this country?

I want them to set up significant research centres and allotments of money so every autistic child receives a break.

Senator Cordy: Thank you very much, Senator Munson. I know you have done much work in the field of autism, and it was because of your initiative this committee initiated the study on autism and released our report, *Pay Now or Pay Later*. I know you are a voice for the autism community within Canada.

I think this bill to have a world autism awareness day is great. It will provide a focus and make Canadians, at least in April every year, think about autism.

Le sénateur Plett : Très bien; je ne voulais donner à entendre rien d'autre. Je craignais que nous allions à contre-courant en essayant d'accomplir la même chose. Si vous dites que Mike Lake est en faveur du projet de loi, au moins nous ne tirons pas en direction contraire.

J'ai un commentaire : ma femme et moi avons une nièce en Colombie-Britannique et ils ont un enfant autiste. Bien que nous n'y allions pas souvent, j'ai vu ce que vivent certaines de ces familles. Je n'ai jamais été en faveur des institutions car je crois que l'on tend à oublier leurs pensionnaires. Ma nièce et son mari sont ravis de l'aide qu'ils reçoivent des écoles. Il y a beaucoup de sensibilisation en Colombie-Britannique, ou du moins dans cette région de la Colombie-Britannique. Ils vivent à Abbotsford et reçoivent beaucoup d'aide. J'en suis ravi et je suis en faveur d'une initiative comme ce projet de loi. Je vous félicite du travail que vous avez effectué.

Le sénateur Munson : Merci. J'adorerais voir le 2 avril officiellement reconnu, car une fois que ce sera dans une loi, il faudrait l'abroger, et cela n'est pas facile à faire car elle sera l'expression de la volonté d'une nation. Cependant, j'aimerais voir le jour où un gouvernement fédéral — je l'ai déjà dit — s'assoira avec les ministres provinciaux et fermera la porte.

Lorsque je suis arrivé sur la Colline en 1972, comme jeune journaliste, les gens disaient que telle chose était du ressort provincial, que nous établissions un précédent. Est-ce que nous ne cherchons pas tous à créer des précédents d'une façon ou d'une autre pour changer la vie des gens? C'est pourquoi nous sommes ici. Je pense que les journalistes et quelques autres dans la société oublient quelle est notre raison d'être ici. Je ne suis plus en première page des journaux, mais j'ai l'impression d'être sur les pages qui comptent dans la vie des gens, et je crois que vous l'êtes aussi. Vous tous êtes sur la page qui compte dans la vie des gens. Vous faites des choses à l'arrière-plan avec les administrateurs et d'autres. Je pense que c'est pour le bien commun, réellement.

Il est des moments où des lois sont adoptées et où nous pouvons dire : j'ai eu un rôle dans cette loi. Cela ne fera pas les grands titres, mais des lois sont promulguées, qu'elles portent sur la santé, l'autisme et ainsi de suite. Je veux voir le jour où le gouvernement fédéral s'assoira avec les ministres, fermera la porte et dira : l'autisme n'a pas de frontière; comment pouvons-nous attaquer ce problème pour établir un terrain de jeu égal à travers tout le pays?

Je veux qu'ils ouvrent de grands centres de recherche et affectent des crédits de façon à ce que chaque enfant autiste ait sa chance.

Le sénateur Cordy : Merci beaucoup, sénateur Munson. Je sais que vous avez beaucoup travaillé dans le domaine de l'autisme et c'est à votre initiative que notre comité a mené son étude sur l'autisme et publié son rapport *Payez maintenant ou payez plus tard*. Je sais que vous êtes un porte-parole de la communauté autistique au Canada.

Je trouve excellent ce projet de loi instituant une Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Elle servira de point focal et amènera les Canadiens, au moins en avril de chaque année, à réfléchir à l'autisme.

I know as a former schoolteacher, when I first started teaching, no one had ever heard of autism. When I finished teaching, which is almost 10 years ago, the prevalence of autism within each and every school that I was in was growing in leaps and bounds. I think we had better pay attention to what is happening.

I did not hear it today but I remember hearing during one of the other occasions you appeared before this committee someone talking about a ministerial declaration, that because of a ministerial declaration, perhaps there was no need for the bill. I was not familiar with the difference between a ministerial declaration and a bill, so can you explain the importance of having a bill for World Autism Awareness Day?

Senator Munson: I will do that briefly. I want to commend and thank the Library of Parliament for the work it does in terms of research and background. I will read verbatim what can happen.

There are a number of ways that a certain calendar day or days can be declared to be of significance. A public organization or foundation can declare a certain day, week or month to be of significance. A Governor in Council order can make the same declaration. A Cabinet Minister can also make a declaration. The highest form of designation for a calendar year, however, remains a law passed by Parliament to mark the given event or occasion. A designation in the form of a law passed by Parliament, once in force, remains in force, until such time as it is repealed.

In the case of a ministerial declaration, unless authorized by a legal statute, a declaration made by a Canadian Cabinet Minister has no official authority, and is not legally competent or enforceable. An example of such a declaration would be the ministerial declaration made by the Minister of Health to recognize, in Canada . . . World Autism Awareness Day.

I said in my remarks that I thought the declaration by the minister was extremely positive. I went back and did a bit of homework, and thought that one more step will get us there. I think that basically says it all.

Senator Cordy: With respect to a ministerial declaration, if ministers changed and the next Minister of Health who came in did not want to have a World Autism Awareness Day, then we would not have it; whereas a bill is forever, unless it was changed by Parliament. Is that correct?

Senator Munson: Yes.

Senator Cordy: Thank you.

Senator Demers: Senator Munson, just a little shot but if you had a good coach, you would have made it to the National Hockey League, but obviously you did not.

Lorsque j'étais enseignante, à mes débuts, personne n'avait jamais entendu parler de l'autisme. En fin de carrière, il y a presque 10 ans, le nombre des cas d'autisme avait explosé dans toutes les écoles que je connaissais. Je pense que nous avons intérêt à regarder ce qui se passe.

Il n'en a pas été question aujourd'hui, mais je me souviens que lors d'une de vos comparutions précédentes à ce comité il a été question d'une déclaration ministérielle, et d'aucuns disaient que ce projet de loi n'est pas nécessaire puisque nous avons une déclaration ministérielle. Je ne connais pas la différence entre une déclaration ministérielle et un projet de loi, alors pourriez-vous expliquer pourquoi il est important d'avoir une loi pour instaurer la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme?

Le sénateur Munson : Je vais le faire brièvement. Je veux féliciter et remercier la Bibliothèque du Parlement du travail de recherche qu'elle fait pour situer le contexte. Je vous lis verbatim ce qui peut être fait.

Il existe plusieurs façons de déclarer un ou plusieurs jours du calendrier comme importants. Une organisation publique ou une fondation peut déclarer un certain jour, une certaine semaine ou mois comme significatif. Un décret peut faire la même proclamation. Un ministre peut également faire une proclamation. La plus haute forme de désignation d'un jour du calendrier, cependant, reste une loi adoptée par le Parlement pour marquer l'événement ou l'occasion donnée. Une désignation sous forme d'une loi adoptée par le Parlement, une fois promulguée, reste en vigueur jusqu'à son abrogation.

Dans le cas d'une déclaration ministérielle, à moins d'être autorisée par un texte de loi, une proclamation faite par un ministre canadien n'a pas de valeur officielle et n'est pas légalement exécutoire. Un exemple d'une telle déclaration est la déclaration ministérielle faite par le ministre de la Santé reconnaissant, au Canada... la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

J'ai dit dans mon exposé que je considérais la déclaration du ministre comme extrêmement positive. J'ai fait un peu de recherche et me suis dit qu'une démarche de plus nous amènera au but. Je crois que tout a été dit.

Le sénateur Cordy : Dans le cas d'une déclaration ministérielle, si le portefeuille était repris par un autre ministre de la Santé qui ne voudrait pas avoir de Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, alors nous n'en aurions plus; alors qu'un projet de loi est éternel, sauf abrogation par le Parlement. Est-ce exact?

Le sénateur Munson : Oui.

Le sénateur Cordy : Merci.

Le sénateur Demers : Sénateur Munson, juste une petite pique : si vous aviez eu un bon entraîneur, vous auriez été jusqu'à la Ligue nationale de hockey, mais manifestement vous n'en aviez pas.

On behalf of my family, I thank you for the awareness you provide. My niece has two boys and one has autism. No one knows how difficult it is until they have lived in the situation. No one can even come close to knowing until they have walked in someone's shoes.

The story becomes worse. His father was hit while on a bike and killed a few years back. He lost his father. Apparently he was smart, but not as deeply involved as you. This is unbelievable, but one time she was at a gas station when the young child acted up, and someone thought she was beating her child. We know when they lose control it is difficult.

Thank you so much for making people aware of how difficult it is having a child with autism and how appropriate it is because there is more prevalence of autism than ever, as we are now starting to discover. I commend you for what you do.

Senator Munson: Coach, thank you for that comment. That is why we are here. I never thought that six and half years ago, when I was appointed to the Senate, I would be doing the work I am doing. It was because of one person lighting the Centennial Flame that lit a flame in my heart to move on this issue.

Sometimes I feel frustration because I do not know how far I can go, but as *The Globe and Mail* said about the Montreal Canadiens, describing them as dogged little men, I am a dogged little man, and I did play Junior B hockey in Quebec. I played for the Bathurst Papermakers in senior hockey, and these are not my teeth.

Senator Martin: Senator Munson, I have always liked your smile, and now you have revealed another truth.

I want to echo what has been said already about our admiration for the work that you have done and the champion you have been for this cause. Thank you so much.

I believe there is so much more education to be done. As Senator Cordy has mentioned about the rising numbers of students with autism in schools, I taught many of those students and talked to the families. I know of families who have even moved from one province to another because of better support in that other province. I think about the conversations we need to have around the table with the ministers from the provinces to look at what provinces are doing and to make sure that support is there for everybody in all provinces.

I have a question regarding how Canada compares to other jurisdictions. You mentioned there are other countries that already recognize World Autism Awareness Day. I know there is a long road ahead and we must all be vigilant and educate everyone because it takes support from the whole community to raise that child, not only the parents. When neighbours and even strangers see a child with autism, how they respond to that situation requires a whole lot of education.

How does Canada compare, in your opinion, to other jurisdictions that you know of?

Au nom de ma famille je vous remercie de votre travail de sensibilisation. Ma nièce a deux garçons dont l'un est autiste. Nul qui n'a pas vécu dans cette situation ne peut savoir combien c'est difficile. Nul ne peut même s'en faire une idée tant que l'on a pas marché dans les chaussures de l'autre.

L'histoire est devenue encore plus tragique. Son père a été tué en faisant du vélo, il y a quelques années. Il a perdu son père. Apparemment, il était intelligent, mais pas aussi militant que vous. C'est incroyable, mais un jour elle était dans une station-service quand le jeune enfant a fait une crise et quelqu'un pensait qu'elle battait son fils. Nous savons que c'est difficile lorsqu'ils sont en crise.

Je vous remercie de faire savoir aux gens combien il est difficile d'avoir un enfant autiste et combien des mesures s'imposent parce que l'autisme est plus fréquent que jamais, comme nous commençons à le découvrir. Je vous félicite de ce que vous faites.

Le sénateur Munson : Je vous remercie de cette remarque, monsieur l'entraîneur. C'est pourquoi nous sommes ici. Je n'aurais jamais cru, lorsque j'ai été nommé sénateur il y a six ans et demi, que je me retrouverais à faire ce travail. C'est à cause d'une personne qui a allumé la flamme du centenaire, ce qui a allumé une flamme dans mon cœur et m'a décidé d'agir dans ce domaine.

Je ressens parfois de la frustration parce que je ne sais pas jusqu'où je peux aller, mais comme l'a écrit *Globe and Mail* au sujet des Canadiens de Montréal, les qualifiant de petits hommes obstinés, je suis un petit homme obstiné et j'ai joué dans la ligue de hockey junior B au Québec. J'ai joué dans l'équipe de hockey senior des Bathurst Papermakers et les dents que vous voyez ne sont pas les miennes.

Le sénateur Martin : Sénateur Munson, j'ai toujours aimé votre sourire, et maintenant vous avez révélé une autre vérité.

Je veux me faire l'écho de ce qui a déjà été dit concernant notre admiration pour le travail que vous avez accompli, en vous faisant le champion de cette cause. Merci infiniment.

Je pense qu'il reste encore beaucoup d'éducation à faire. Comme l'a mentionné le sénateur Cordy au sujet du nombre croissant d'élèves autistes dans les écoles, j'ai moi aussi enseigné à nombre de ces élèves et parlé à leurs familles. Je connais des familles qui ont même déménagé d'une province à l'autre parce qu'elles trouvaient un meilleur soutien dans l'autre. Je songe aux conversations que nous devons avoir autour de la table avec les ministres provinciaux pour cerner ce que font les provinces et garantir que ce soutien soit offert à tout le monde dans toutes les provinces.

Comment le Canada se compare-t-il aux autres pays? Vous avez dit que d'autres pays ont déjà proclamé la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Je sais qu'il reste beaucoup de chemin à faire et nous devons tous être vigilants et sensibiliser tout le monde car, pour élever cet enfant, il faut le soutien de toute la société et pas seulement des parents. Lorsque des voisins et même des étrangers voient un enfant autiste, il faut beaucoup d'éducation pour qu'ils sachent comment réagir à cette situation.

À votre avis, comment le Canada se compare-t-il à d'autres pays?

Senator Munson: I think we are halfway there. A great example is the United States of America that I mentioned in my opening remarks and the \$108 million in the Combatting Autism Act. The present government has spent a substantial amount of money for various groups. I am trying to convince the autistic groups across this country speak with one voice, as opposed to many. There is that sort of funding. Some provincial governments have stepped up, and some do not have the money to step up because they have other priorities.

We have a long way to go. A recent government announced a chair at Simon Fraser University two years ago. I have talked to the leader of the government in the Senate privately about that chair, but it was not enough. I believe the offer was a few million dollars, but it was not enough to attract a research chair to Simon Fraser, yet they were prepared to create the chair.

I know there are other routes and the money goes back into a pot, but I think there must be a national research chair at whatever university who would dare to take it on with more money in the pot to do that. We are halfway there.

I have studied a bit on some of the European countries, and they are lagging way behind, countries like Germany and other places. I am sorry to be general about that answer.

Senator Seidman: Senator Munson, I, like everyone else around this table, truly commend you for all the work you have done on this issue. In designating April 2 World Autism Awareness Day, we all recognize the exceptional challenges of children and their families who deal with this group of disorders on a daily basis. I think the bill also brings the issue to the forefront of the consciousness of all governments and the scientific community to continue their efforts on the research front, which Senator Keon always reminds us is critical. I think we need to take up that cause.

I thank you indeed. I do not have any questions. I only have thanks to you for your work on this bill.

Senator Munson: I appreciate that.

Senator Banks: Senator Munson, you have always had the admiration of all your colleagues, and now you have heard that you have added to that admiration with this effort.

I have a question regarding practicality. As you pointed out, this act will call attention on the day to the fact of autism in Canada. One hopes the declaration will focus Canadians' attention, but it does not do anything to solve the problem directly.

You pointed out the difference between respective provinces in Canada and the way they address autism. In the more than 100 countries you referenced that have declared a day for autism, has it had an effect on the way governments in those countries have dealt with autism in their countries?

Le sénateur Munson : Je pense que nous sommes à mi-chemin du but. Les États-Unis d'Amérique, que j'ai mentionnés dans mes remarques liminaires, sont un bon exemple, avec leur *Combatting Autism Act* de 108 millions de dollars. Le gouvernement actuel a accordé des montants substantiels à divers groupes. Je m'efforce de convaincre les associations de l'autisme de tout le pays de parler d'une seule voix au lieu de le faire de manière dispersée. Il existe des financements. Certains gouvernements provinciaux agissent, et d'autres n'ont pas l'argent parce qu'ils ont d'autres priorités.

Il reste beaucoup de chemin à faire. Un gouvernement récent a annoncé il y a deux ans la création d'une chaire à l'Université Simon Fraser. J'ai parlé au leader du gouvernement au Sénat en privé au sujet de cette chaire, mais cela n'a pas suffi. Je crois que l'offre était de quelques millions de dollars mais cela n'a pas suffi à attirer une chaire de recherche à Simon Fraser, et pourtant l'université était prête à créer cette chaire.

Je sais qu'il y a d'autres mécanismes et que cet argent sera utilisé ailleurs, mais je pense qu'il faudrait une chaire nationale de recherche dans une université, quelle qu'elle soit, qui osera entreprendre ce travail, avec un peu plus d'argent dans la caisse pour le mener à bien. Nous sommes à mi-chemin.

J'ai étudié un peu ce qui se fait dans les pays européens, et ils sont loin en arrière, des pays comme l'Allemagne et d'autres. Désolé de donner une réponse aussi générale.

Le sénateur Seidman : Sénateur Munson, comme tout le monde autour de cette table, je vous félicite vraiment pour tout le travail que vous avez accompli dans ce domaine. En proclamant le 2 avril Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, nous donnons tous acte des difficultés exceptionnelles que connaissent au quotidien les enfants et leurs familles confrontés à ce groupe de troubles. Je pense que le projet de loi porte ce problème au premier plan dans la conscience de tous les gouvernements et de la communauté scientifique et les incitera à poursuivre leurs efforts sur le front de la recherche, dont le sénateur Keon nous rappelle toujours l'importance primordiale. Je pense que nous devons tous nous emparer de cette cause.

Je vous remercie infiniment. Je n'ai pas de questions. Je n'ai que des remerciements à vous exprimer pour votre travail sur ce projet de loi.

Le sénateur Munson : J'apprécie vos paroles.

Le sénateur Banks : Sénateur Munson, vous avez toujours joui de l'admiration de tous vos collègues et nous vous avons dit maintenant que cet effort n'a fait qu'accroître cette admiration.

J'ai une question d'ordre pratique. Comme vous l'avez fait remarquer, cette loi va attirer l'attention ce jour-là sur la réalité de l'autisme au Canada. On peut espérer que la proclamation va aiguïser l'attention des Canadiens, mais elle ne fera rien pour régler le problème directement.

Vous avez fait remarquer la différence entre les provinces canadiennes sur le plan des programmes pour l'autisme. Dans la centaine de pays qui ont déjà instauré cette journée mondiale, cela a-t-il eu un effet sur l'action des gouvernements dans le domaine de l'autisme?

Senator Munson: Leave it to Senator Banks to ask the question I cannot answer. To be candid, that is another area I will have to investigate. It has worked in the United States. I do not know about other countries.

However, I know that if Canada declares the day, it will not be only one day, but 365 days per year where we urge, lobby and push provincial and federal governments not only to give a speech or two, but to follow what this committee recommended, which is the essence and context of the situation regarding autism. The day is only one piece of the puzzle, and autism is a puzzle.

If a federal government follows what this committee suggested on a national autism spectrum disorder strategy, ministers will sit down to ask how to move forward. It will be a time to close doors and hammer out something. Autism is an epidemic; it is urgent; and it needs to be addressed.

We are addressing it now by making the day more than a declaration. I will follow up on how much difference, if any, the declaration has made in other countries.

The Deputy Chair: Senator Munson, your thought and appreciation on this issue is clear to the committee. We commend you for your efforts. However, I know the more important issue to you is clearly the recognition of those who spoke with regard to the importance of the issue. You focus our minds on the important contextual aspects of autism for which you are bringing forward this particular piece of legislation. We thank you for that focus.

As agreed at the outset of the meeting, we will move to clause-by-clause consideration of the bill. As I and many other senators are new to the processes of Senate committees in this regard, I will review the process to ensure we are all aware of the reason things are presented in a certain manner.

You have the bill before you. You know there is a title, a preamble and a first clause that states the obvious. It is normal that we simply postpone consideration of those items to the end after we have gone through the bill clause by clause. We postpone consideration of those items because if there were any changes in clauses, it can require consequential change in the title or other aspects. The process is simply procedure. It does not mean these items are diminished in any way in their importance to the bill.

I will first ask if we anticipate any amendments. If we do, we will take a moment to circulate those amendments to every committee member before continuing.

Will amendments be proposed?

Senator Seidman: Yes.

The Deputy Chair: We will circulate the amendment and then continue consideration of the bill clause by clause. Senator Banks has a question.

Le sénateur Munson : Faites confiance au sénateur Banks pour poser la question à laquelle je ne peux répondre. Pour parler franchement, c'est un autre domaine sur lequel je vais devoir me renseigner. Cela a eu des effets aux États-Unis, mais je ne sais pas ce qu'il en est dans d'autres pays.

Cependant, je sais que si le Canada proclame cette journée, ce ne sera pas seulement ce jour-là mais 365 jours par an que nous allons exhorter, faire pression et pousser les gouvernements provinciaux et fédéral à non seulement prononcer un discours ou deux, mais à suivre les recommandations de votre comité, qui vont droit au cœur du problème de l'autisme et de son contexte. La journée n'est qu'une pièce du puzzle, et l'autisme est un casse-tête.

Si un gouvernement fédéral fait ce que ce comité a recommandé sur le plan d'une stratégie nationale sur les troubles du spectre autistique, les ministres vont s'asseoir et déterminer comment avancer. Ce sera le moment de fermer les portes et de mettre quelque chose au point. L'autisme est une épidémie; elle est un problème urgent auquel il faut s'attaquer.

Nous le faisons aujourd'hui en faisant de cette journée plus qu'une déclaration. Je me renseignerai pour voir quelle différence la proclamation a fait, le cas échéant, dans d'autres pays.

Le vice-président : Sénateur Munson, votre réflexion et votre connaissance du sujet apparaissent clairement au comité. Nous vous félicitons de vos efforts. Cependant, je sais que ce qui compte le plus pour vous c'est la reconnaissance de ceux qui ont souligné l'importance de la question. Vous attirez notre attention sur les aspects contextuels importants de l'autisme, lesquels vous ont amené à présenter ce projet de loi. Nous vous en remercions.

Comme convenu au début de la séance, nous allons procéder à l'étude article par article du projet de loi. Étant donné que moi-même et d'autres sénateurs sommes novices en ce qui concerne la procédure des comités sénatoriaux à cet égard, je vais la passer en revue afin que tout le monde sache pourquoi les choses sont présentées d'une certaine manière.

Vous avez le projet de loi sous les yeux. Vous savez qu'il y a un titre, un préambule, et un article qui énonce une évidence. Il est normal que nous reportions simplement l'examen de ces dispositions jusqu'à la fin de l'étude article par article. Nous reportons ces dispositions car s'il y avait des amendements apportés aux autres articles, ils pourraient entraîner des modifications corrélatives du titre ou d'autres aspects. C'est une simple affaire de procédure. Cela ne signifie en rien que ces dispositions du projet de loi sont de moindre importance.

Je vais demander d'abord s'il y a des amendements. Dans l'affirmative, nous allons prendre un instant pour les distribuer à tous les membres du comité, avant de poursuivre.

Des amendements vont-ils être proposés?

Le sénateur Seidman : Oui.

Le vice-président : Nous allons distribuer l'amendement, puis nous poursuivrons l'étude article par article du projet de loi. Le sénateur Banks a une question.

Senator Banks: Before I ask the question of the proposer of the amendments, I remind committee members that if this bill were to pass here unamended today, it will be susceptible to rule 89(1) in the House of Commons, which will restore it to the position that it occupied immediately at the moment before prorogation. It was in committee, Senator Munson, was it not?

Senator Munson: It was going to committee.

Senator Banks: It was at second reading, then. If we amend the bill in any way, by so much as a comma, then rule 89(1) in the House of Commons does not apply because it applies only to those Senate bills, in particular, which are returned to the House of Commons within 90 of its sitting days in exactly the form in which the bill existed prior to prorogation. If we amend the bill today, it will have the effect of having it reintroduced at the beginning stage in the House of Commons. Once the bill is there, even though it is a Senate bill, it is susceptible to the selection process in the House of Commons with respect to its sponsor there having to obtain a position in it. The likelihood of this bill passing before the next prorogation, and even before the beginning of summer recess, will be virtually zero.

In this context, I will ask the proposer of the amendments to explain to us the purpose, the usefulness and the reason for the amendments, in that the amendments propose to delete from the bill parts of the preamble, none of which, as far as I can see, cause harm.

The Deputy Chair: Senator Banks, with regard to procedure, I think it is appropriate to raise your question at the time the amendment is introduced, because it will be introduced. Your general comment is on the record, but a specific question on the amendment needs to have an amendment moved.

Senator Banks: Thank you.

Senator Merchant: I will pass; my concerns have been raised.

Senator Cordy: Chair, are you saying that we cannot have a comment concerning the fact that if we approve these amendments, the bill will have virtually no chance of passing before the next election?

The Deputy Chair: Those comments and observations have been made. I am not sure what more you want. The point has been made, and it is on the record.

With that, we have agreement to move to consideration of Bill S-211, An Act respecting World Autism Awareness Day. I will now proceed as I had indicated prior to the brief suspension.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Carried.

Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Carried.

Le sénateur Banks : Avant de poser ma question à l'auteur des amendements, je rappelle aux membres du comité que si ce projet de loi était adopté aujourd'hui sans amendement, il pourrait bénéficier de la règle 89(1) de la Chambre des communes, qui le rétablirait au stade où il se trouvait immédiatement avant la prorogation. Il était en comité, n'est-ce pas, sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Il était sur le point d'être envoyé en comité.

Le sénateur Banks : Il était donc en deuxième lecture. Si nous modifions le projet de loi le moins, ne serait-ce que par une virgule, alors la règle 89(1) de la Chambre des communes ne s'appliquerait pas car elle ne s'applique qu'aux projets de loi sénatoriaux, en particulier, qui sont renvoyés à la Chambre des communes dans les 90 jours de séance exactement sous la forme qu'ils revêtaient avant la prorogation. Si nous amendons le projet de loi aujourd'hui, cela aura pour effet qu'il devra être réintroduit à la Chambre des communes au point de départ. Bien qu'il s'agisse d'un projet de loi du Sénat, il sera assujéti à la procédure de sélection à la Chambre des communes, c'est-à-dire que son parrain devra obtenir un rang dans l'ordre de priorité. La probabilité que ce projet de loi soit adopté avant la prochaine prorogation, et même avant le début du congé d'été, sera virtuellement nulle.

Dans ce contexte, je vais demander à l'auteur des amendements de nous en expliquer le but, l'utilité et la raison d'être, en ce sens que les amendements visent à supprimer certains éléments du préambule dont aucun, d'après ce que je peux voir, ne peut faire de tort.

Le vice-président : Sénateur Banks, pour respecter la procédure, je pense qu'il est approprié que vous posiez votre question au moment où l'amendement est introduit, car il va être introduit. Votre commentaire général a été noté, mais une question précise sur l'amendement doit attendre que l'amendement soit présenté.

Le sénateur Banks : Merci.

Le sénateur Merchant : Je passe; mes réserves ont été exprimées.

Le sénateur Cordy : Monsieur le président, dites-vous que nous ne pouvons faire remarquer que si nous approuvons ces amendements, le projet de loi n'aura virtuellement aucune chance d'être adopté avant la prochaine élection?

Le vice-président : Ces commentaires et observations ont été faits. Je ne sais pas ce que vous souhaitez de plus. Cet argument a été formulé et il est consigné au procès-verbal.

Là-dessus, nous sommes d'accord pour procéder à l'étude du projet de loi S-211, Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Comme je l'avais indiqué, je vais suspendre la séance pendant un instant.

Le titre est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Adopté.

Le préambule est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Adopté.

Shall clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Thank you; that is agreed.

We now come to the one remaining clause in the bill. Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Any abstentions? Contrary? I declare it unanimous. Carried.

I shall now come back to clause 1. Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Any abstentions? Hearing none in the negative, I declare agreement unanimous. Carried.

Shall the preamble carry?

Senator Seidman: I propose four amendments, which I propose to put one at a time.

The Deputy Chair: The senator has the floor and there is an indication to propose amendments. Please proceed.

Senator Seidman: I propose that Bill S-211 be amended in the preamble on page one by replacing line two with the following:

“a significant number of families in Canada.”

[Translation]

Then, in the English version: that Bill S-211 be amended in the preamble, on page 1, by replacing line 2 with the following:

“a significant number of families in Canada”.

[English]

The Deputy Chair: The amendment has been moved and is open for discussion.

Senator Munson: Senator Banks raised a point about where this amendment will end up. I am not talking on the amendment now. Once again, we need to have patience to move this issue along.

I do not have a big issue with the word “significant” as opposed to “1 in 165” However, let me tell you that all the data comes from reliable sources. Health Canada uses these statistics, and the epidemiology of autism spectrum disorder is in an annual review of public health. That occurrence is probably even greater now. That review was in 2007.

In all these amendments, we have conducted our research. I do not have this problem with the word “significant,” because the situation has changed dramatically. However, I have a small problem with the idea that it will be put on a back burner again in the other place and may never see the light of day.

L'article 1 est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Merci; c'est adopté.

Nous en arrivons maintenant à l'article restant du projet de loi. L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Y a-t-il des abstentions? Vote contraire? Je déclare le vote unanime. Adopté.

Nous en revenons maintenant à l'article 1. L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Y a-t-il des abstentions? Ne voyant aucun vote négatif, je déclare le vote unanime. Adopté.

Le préambule est-il adopté?

Le sénateur Seidman : Je propose quatre amendements, que je propose de présenter l'un après l'autre.

Le vice-président : Je donne la parole au sénateur qui propose des amendements. Vous avez la parole.

Le sénateur Seidman : Je propose que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par substitution, aux lignes 3 et 4, de ce qui suit :

« tistique touchent un bon nombre de familles; ».

[Français]

Puis, dans la version française : que le projet de loi S-211 soit modifié dans le préambule à la page 1 par substitution, aux lignes 3 et 4, de ce qui suit :

« tistique touche un bon nombre de familles; ».

[Traduction]

Le vice-président : L'amendement a été proposé et le comité peut maintenant en débattre.

Le sénateur Munson : Le sénateur Banks a soulevé un point au sujet du sort de cet amendement. Je ne vais pas parler de l'amendement pour l'instant. Encore une fois, il nous faut avoir de la patience pour faire avancer la chose.

Cela ne me pose pas un gros problème que l'on parle d'« un bon nombre de familles », plutôt que d'« une famille sur cent soixante-cinq ». Cependant, permettez que je vous dise que toutes les données proviennent de sources fiables. Santé Canada utilise ces statistiques, et l'épidémiologie des troubles du spectre autistique figure dans un examen annuel de la santé publique. L'incidence du phénomène est sans doute même plus forte aujourd'hui. L'examen dont je vous parle remonte à 2007.

En ce qui concerne tous ces amendements, nous avons fait notre travail de recherche. Les mots « un bon nombre de familles » ne me posent pas de problème, car la situation a énormément changé. Cependant, j'ai un petit problème avec l'idée que ce projet de loi soit de nouveau relégué à l'arrière-plan à l'autre endroit et ne devienne jamais réalité.

Senator Banks: Mr. Deputy Chair, I am not a member of this committee, as you well know. I am officially a member today, because I am replacing a senator, so I will speak only once with respect to all the proposed amendments that we have had the opportunity of seeing. As far as I can see, they do no harm — and I have heard no proposal that they do harm, or they are inaccurate or they adversely affect the intent of the bill. However, I will oppose each of the four amendments. I will not speak further on that until the votes come.

Senator Cordy: I will speak to the first amendment. The statement that is in the bill — 1 in 165 — is data that is used by the department; it is not inaccurate. Other than killing the bill, I am not sure what purpose the amendment will serve.

Senator Seidman: I am happy to respond. Indeed, this bill is important. However, because it is a bill, the feeling here is that it should not be specific to time and place. When the bill uses Statistics Canada data from 2007, that data makes it specific to time and place.

It is a bill that will be there forever, hopefully. When the bill says 1 in 165 families in Canada, that data was based on the definition of autism spectrum disorders in 2007. As we all know, definitions change and prevalence and incidence data change. I think it is preferable to create a bill that will stand the test of time; and that is the spirit in which this amendment is being made.

Senator Champagne: Senator Munson, you made the point earlier of the importance of this bill because it is more than a simple ministerial declaration. Because we all want the bill passed and in our books forever, I think that the Senator Seidman is bringing up points that are valuable. We should stay away from numbers that will vary from one year to the next. Let us state the facts, but let us stay away from numbers.

It is a bill. It is more than a ministerial declaration. You have repeated many times that you felt it was more important to be in a bill. None of us is against the idea in itself. We only want to make sure the bill is good.

Senator Munson: I respect that. If it is the will of the committee, the word “significant” is fine with me, and I will fight my battles on the other side. However, another amendment is coming up that has no numbers, which I think you want to delete, but I will talk about that when that amendment comes.

Senator Merchant: Is this the usual pattern that we follow in bills? Does that mean we can never use statistics again because we do not want to use numbers? Is this pattern typical or a specific thing that is happening here today?

Le sénateur Banks : Monsieur le vice-président, je ne suis pas membre du comité, comme vous le savez fort bien. J'en suis officiellement un membre aujourd'hui, car je remplace un sénateur, et je ne vais donc intervenir qu'une seule fois relativement à tous les amendements proposés que nous avons eu l'occasion de voir. D'après ce que je peux voir, ils ne font aucun tort — et je n'ai entendu personne dire qu'ils font du tort, ou sont inexacts ou portent atteinte à l'objet du projet de loi. Cependant, je vais m'opposer à chacun des quatre amendements. Je ne dirai rien de plus en la matière en attendant que nous procédions au vote.

Le sénateur Cordy : Je vais intervenir au sujet du premier amendement. La déclaration qui est contenue dans le projet de loi — soit que la question touche une famille sur 165 — s'appuie sur des données utilisées par le ministère; elle n'est pas erronée. J'ignore à quoi servira l'amendement, sauf à couler le projet de loi.

Le sénateur Seidman : Je me ferai un plaisir de répondre. En effet, le projet de loi est important. Cependant, du fait qu'il s'agisse d'un projet de loi, le sentiment de notre côté est qu'il ne devrait pas s'inscrire dans le contexte d'un moment et d'un lieu donnés. Du fait que le projet de loi s'appuie sur des données de Statistique Canada de l'année 2007, ces données font que le projet de loi s'inscrit dans un temps et dans un lieu.

C'est un projet de loi qui, il faut l'espérer, sera là à jamais. Le projet de loi parle d'une famille sur 165 au Canada, et ces données s'appuient sur la définition donnée aux troubles du spectre autistique en 2007. Comme nous le savons, les définitions changent, tout comme c'est le cas des données en matière de prévalence et d'incidence. Je pense qu'il serait préférable d'élaborer un projet de loi qui résiste au temps, et c'est dans cet esprit que cet amendement est proposé.

Le sénateur Champagne : Sénateur Munson, vous avez souligné plus tôt l'importance du projet de loi du fait que ce soit plus qu'une simple déclaration ministérielle. Étant donné que nous souhaitons tous que le projet de loi soit adopté et soit à jamais inscrit dans nos lois, je pense que le sénateur Seidman soulève des points qui sont valables. Nous devrions éviter d'utiliser des chiffres qui varieront d'une année à l'autre. Que l'on établisse les faits, mais que l'on évite de faire mention de chiffres.

C'est un projet de loi. C'est plus qu'une déclaration ministérielle. Vous avez de nombreuses fois répété l'importance pour vous qu'il y ait un projet de loi. Aucun d'entre nous ne s'oppose à l'idée en soi. Nous voulons simplement veiller à ce que le projet de loi soit bon.

Le sénateur Munson : Je respecte cela. Si c'est la volonté du comité, je veux bien que l'on parle d' « un bon nombre de familles », et je livrerai mon combat à l'autre endroit. Cependant, il s'en vient un autre amendement qui ne renferme aucun chiffre, et qui vise une suppression, mais j'en parlerai lorsque nous y serons.

Le sénateur Merchant : Est-ce ici le schéma habituel que nous suivons pour les projets de loi? Cela signifie-t-il que nous ne pourrions plus jamais utiliser de statistiques, du fait que nous ne voulions pas inclure des nombres? Est-ce que ce qui est en train de se passer ici aujourd'hui est chose typique, ou bien est-ce un cas à part?

I do not know the reason for these amendments, frankly, but I will keep my suspicions to myself. Can someone clarify this point — if this pattern is indeed always followed?

Senator Seidman: Senator Merchant, I do not think I can comment on other bills, as they are devised and created by the lawmakers. However, I think in the case of the bill that is before us — we deal in specifics as opposed to hypotheticals — this amendment is being made as a well-meaning amendment, not in any other fashion.

As I have said, incidence and prevalence data change over time. As Senator Champagne said, we are making this amendment in all earnestness and seriousness in a bill to create an awareness day that will mark it forever in time, and we should take it seriously and do it seriously. Why should we mark 2007 in the bill — which, in a sense, is what we are doing here? This data is from Statistics Canada 2007.

Senator Merchant: I have raised my objection.

[Translation]

Senator Fox: As the saying goes “The best is the enemy of the good.” Indeed, hundreds of bills contain imperfections, but were adopted because the legislator was in favour of an important part of the bill.

All the senators present here have praised not only Senator Munson’s crusade, but those important parts of the bill that are parts 1 and 2. If historians later wish to analyze things — because they are virtually the only ones who will be looking at these numbers —, they will observe that at the time the bill was passed the numbers were valid.

The question that must be asked is if this amendment is that important to Senator Seidman that she wishes to set aside what everyone spoke so highly of at the beginning of the meeting, namely the importance of recognizing a World Autism Awareness Day. That is what matters, and not this number of 165 million.

Once again, the only people who will dwell on this number will be historians or economists who will say at such and such a point in time that it is no longer a valid number, but that at the time of the bill’s adoption, senators based themselves on these numbers.

Once again, the best is the enemy of the good, and if you insist on this amendment, you know as well as I do that you will be putting this bill off indefinitely. This bill deserves to pass for the benefit of the autistic community and not for the benefit of historians or people who will be fussing about commas or semi-colons.

[English]

Senator Banks: I promised I would not speak again. I apologize.

J’ignore, bien franchement, le motif de ces amendements, mais je garderai mes soupçons pour moi. Quelqu’un pourrait-il tirer cette question au clair — est-ce un schéma qui est toujours suivi?

Le sénateur Seidman : Sénateur Merchant, je ne pense pas pouvoir me prononcer sur d’autres projets de loi, étant donné qu’ils sont conçus et élaborés par les législateurs. Cependant, je pense que, dans le cas du projet de loi dont nous sommes saisis — nous traitons de faits plutôt que de cas hypothétiques —, cet amendement est le produit de bonnes intentions, et de rien d’autre.

Comme je l’ai déjà dit, les données en matière d’incidence et de prévalence changent dans le temps. Comme l’a indiqué le sénateur Champagne, c’est avec sérieux et très consciencieusement que nous proposons cet amendement à un projet de loi visant à créer une journée de sensibilisation qui s’inscrira à jamais dans le temps, et nous devrions l’examiner sérieusement et faire ce travail sérieusement. Pourquoi devrions-nous inscrire 2007 dans le projet de loi — ce qui, en un sens, est ce que nous sommes en train de faire ici? Ces données sont celles de 2007 de Statistique Canada.

Le sénateur Merchant : J’ai soulevé mon objection.

[Français]

Le sénateur Fox : Un vieux dicton en français dit que la perfection est l’ennemi du bien. Effectivement, des centaines de projets de loi contiennent des imperfections, mais ont été adoptés car le législateur était favorable à une partie importante du projet de loi.

Tous les sénateurs ont ici fait l’éloge non seulement de la croisade faite par le sénateur Munson, mais des parties importantes du projet de loi que sont les parties 1 et 2. Si des historiens veulent ensuite analyser les choses, — parce que ce ne sont qu’eux ou à peu près qui vont observer ces chiffres — ils constateront qu’au moment où le projet de loi a été adopté, les chiffres étaient valables.

La question qui se pose est de savoir si cet amendement, pour le sénateur Seidman, est à ce point important qu’elle veuille mettre de côté ce que tout le monde a loué au début de la séance, c’est-à-dire l’importance de reconnaître une Journée mondiale de sensibilisation à l’autisme. C’est ce qui importe, et non pas le chiffre de 165 millions.

Encore une fois, les seuls qui s’attarderont à ce chiffre seront des historiens ou des économistes qui diront que ce n’est plus un chiffre actuel à tel moment, mais qu’au moment où cela a été adopté, les sénateurs s’étaient basés sur ces chiffres.

Encore une fois, la perfection est l’ennemi du bien et, si vous persistez avec cet amendement, vous savez comme moi que vous remettez ce projet de loi aux calandes grecques. Ce projet de loi mérite d’être adopté au profit de la communauté autistique, et non pas au profit des historiens ou des gens qui vont y trouver des erreurs concernant des virgules et des points-virgules.

[Traduction]

Le sénateur Banks : J’avais promis que je n’interviendrais pas à nouveau. Mes excuses.

The Deputy Chair: I take back calling you a professor.

Senator Banks: I am grateful for both of those things.

I want to make an observation. I am not a procedural expert, as everyone here knows and will learn the longer we are all here. However, it has been pointed out to me in the past that the point Senator Fox made is extremely valid. In operative terms, the only function of this bill is set out in its clauses 1 and 2. Preambles in bills have no force in law. It is not unreasonable to say they are not even part of the law in terms of the operability of the act. The thing that counts is what is said in clause 1 and clause 2. As a general rule, it is not unfair to say that preambles in bills are incidental to the effect, purpose and intent of bills.

When we consider these amendments, we must consider that they are not amending in any way the effect of the bill. They are not amending in any way the operative parts of the bill. They are not diminishing in any way the future effects of the bill. The effect of the bill, which is to declare a certain date to be a certain day, is not in any way mitigated, reduced or made less effective by anything, wrong or right, that is said in the preamble of the bill.

The Deputy Chair: Thank you, senator. That is an observation. Nevertheless, the amendment is valid and does not overturn the intent of the bill. I am required to allow the amendment. Therefore, honourable senators, the motion of the Honourable Senator Seidman is:

That Bill S-211 be amended in the preamble on page 1, by replacing line 2 with the following:

“a significant number of families in Canada;” and the French equivalent, which states:

[*Translation*]

“a significant number of families in Canada;”.

[*English*]

Honourable senators, is it your pleasure that the amendment carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Deputy Chair: I request a show of hands.

In the affirmative?

Contrary?

I declare the motion carried five to four.

An Hon. Senator: Six to four.

The Deputy Chair: Six to four. I missed one hand. I declare the motion carried. The amendment carried.

I believe Senator Seidman has additional amendments.

Le vice-président : Je reprends ce que j'ai dit lorsque je vous ai appelé professeur.

Le sénateur Banks : Je vous suis reconnaissant pour ces deux choses.

J'aimerais faire une observation. Je ne suis pas un expert en matière de procédure, comme tout le monde ici le sait, et je vais continuer de parfaire mes connaissances aussi longtemps que nous serons tous ici. Cependant, il m'a été souligné par le passé que le point que vient d'exposer le sénateur Fox est extrêmement valable. Sur le plan de l'application, le seul objet du projet de loi est énoncé dans ces articles 1 et 2. Les préambules aux projets de loi n'ont pas force de loi. Il n'est pas déraisonnable de dire qu'ils ne font même pas partie de la loi en ce qui concerne son application. La chose qui compte c'est ce qui figure aux articles 1 et 2. De matière générale, il n'est pas injuste de dire que les préambules aux projets de loi sont accessoires à l'effet, à l'objet et à l'intention des projets de loi.

Lorsque nous examinons ces amendements, il nous faut savoir qu'ils ne modifient en rien l'effet du projet de loi. Ils ne modifient en rien les dispositions essentielles du projet de loi. Ils ne diminuent en rien les effets futurs du projet de loi. L'effet du projet de loi, qui est de déclarer une certaine date comme étant une certaine journée, n'est d'aucune manière atténué, diminué ou rendu moins efficace du fait de toute déclaration, juste ou erronée, contenue dans le préambule.

Le vice-président : Merci, sénateur. Il s'agit là d'une observation. L'amendement est néanmoins valide et n'est pas contraire au sens du projet de loi. Je suis tenu de déclarer l'amendement recevable. En conséquence, honorables sénateurs, la motion de l'honorable sénateur Seidman est la suivante :

Que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par substitution, aux lignes 3 et 4, de ce qui suit :

« tistique touchent un bon nombre de familles; », et l'équivalent anglais, qui est le suivant :

[*Français*]

« tistique touche un bon nombre de familles; ».

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, vous plaî-t-il d'adopter l'amendement?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le vice-président : Je demande un vote à main levée.

Que tous ceux qui sont pour lèvent la main.

Contre?

Je déclare la motion adoptée par cinq voix contre quatre.

Une voix : Six contre quatre.

Le vice-président : Six contre quatre. Il y a une main qui m'a échappé. Je déclare la motion adoptée. L'amendement est adopté.

Je crois savoir que le sénateur Seidman a d'autres amendements.

Senator Seidman: Yes, I do.

I move:

That Bill S-211 be amended in the preamble, on page 1, by deleting lines 6 to 8:

“Whereas the number of Canadians diagnosed with autism spectrum disorder has grown by 150 per cent in the last six years.”

It is paragraph 3, lines 6 to 8. I believe I am quoting lines instead of paragraphs because in the French version, the lines are different. In the French version, paragraph 3 includes lines 9 to 12.

The Deputy Chair: The intent is to delete what you read in English as well as the equivalent in French?

Senator Seidman: Exactly: lines 6 to 8 in the English version, and lines 9 to 12 in the French version.

The Deputy Chair: Is the amendment understood by the committee? Hearing none, it is open to discussion. Senator Cordy followed by Senator Munson.

Senator Cordy: I continue to find it unusual that we cannot have any data or numbers in a preamble of a bill because the bill should always be timeless and not specific to time and place. I have never examined all bills, but I find it unusual that we would not use statistics in any bill. While the premise behind the bill is timeless, one hopes that the statistics can be used in its preamble to make a bill more understandable.

I continue with what I said earlier that I do not believe that this amendment adds anything to the bill. It delays and virtually kills the bill because the bill will not likely pass before the next election or before Parliament is prorogued once again. For that reason, I will vote against this amendment because I do not think that it adds to the bill.

Senator Munson: In a court of law and in other contextual arguments presenting a person's case, they use statistics. If a case were based only on motive, environment or other reason, there would not be many convictions. They need statistics to back up arguments.

In this case, for the record, my source was Autism Speaks, the Autism Society of Canada and Dr. Eric Fombonne from Montreal, who is renowned for his reports that the prevalence of ASD has increased by this much. The Centres of Disease Control and Prevention confirm these same rates. I have no nefarious intentions. One builds a case, comes to a conclusion and presents the arguments using some of these statistics.

Le sénateur Seidman : Oui, j'en ai d'autres.

Je propose :

Que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par la suppression des lignes 9 à 12 :

« que le nombre de diagnostics des troubles du spectre autistique chez les Canadiens a augmenté, au cours des six dernières années, de 150 pour cent; »

Il s'agit du paragraphe 3, lignes 9 à 12. Je pense que j'indique les lignes plutôt que les paragraphes car, dans la version française, les numéros des lignes sont différents. Dans la version anglaise, le paragraphe 3 correspond aux lignes 6 à 8.

Le vice-président : Votre intention est de supprimer ce que vous venez de lire en anglais et son équivalent dans la version française?

Le sénateur Seidman : Exactement : les lignes 6 à 8 dans la version anglaise, et les lignes 9 à 12 dans la version française.

Le vice-président : Le comité comprend-il quel est l'amendement? Si la chose est bien claire, j'ouvre la discussion sur la motion. La parole sera au sénateur Cordy, suivie du sénateur Munson.

Le sénateur Cordy : Je continue de trouver inhabituel que nous ne puissions pas inclure de données ou de chiffres dans le préambule à un projet de loi du fait qu'il faille qu'un projet de loi doive toujours être intemporel et ne faire aucune mention de temps ni de lieu. Je n'ai pas examiné tous les projets de loi, mais je trouve inhabituel que nous ne puissions jamais utiliser de statistiques dans un projet de loi. Bien que la prémisse sous-tendant le projet de loi soit intemporelle, l'on espérerait pouvoir utiliser des statistiques dans son préambule de manière à le rendre plus compréhensible.

Je vais poursuivre dans la même veine que tout à l'heure en disant que je ne pense pas que cet amendement ajoute quoi que ce soit au projet de loi. Il retarde, et, à toutes fins utiles, torpille le projet de loi, car celui-ci ne sera vraisemblablement pas adopté avant les prochaines élections ou avant que le Parlement ne soit de nouveau prorogé. Pour cette raison, je vais voter contre cet amendement, car je ne pense pas qu'il ajoute quoi que ce soit au projet de loi.

Le sénateur Munson : Dans une cour de justice et dans le cadre d'autres arguments contextuels étayant la position d'une personne, l'on peut utiliser des statistiques. Si les causes n'étaient tranchées que sur la base du motif, du milieu ou de quelque autre raison, il n'y aurait pas beaucoup de condamnations. Il faut des statistiques pour appuyer les arguments mis de l'avant.

En l'espèce, aux fins du compte rendu, mes sources ont été Autism Speaks, la Société canadienne de l'autisme et le Dr Eric Fombonne, de Montréal, reconnu pour ses rapports établissant que la prévalence des TSA a connu cette augmentation. Les Centres of Disease Control and Prevention, aux États-Unis, confirment les mêmes taux. Je n'ai aucune vile intention. L'on monte son dossier, débouche sur une conclusion et étaye ses arguments en recourant à certaines de ces statistiques.

Senator Plett: In response to Senator Cordy's comments and possibly to Senator Munson, I support the bill. I hope that no one thinks that because I voted for an amendment that I am not supportive of the bill; I am.

The deed that Senator Cordy and Senator Banks spoke of was done by passing the first amendment. I do not think the rest of the amendments in any way will impede any further the passage of this bill because we can only impede it once. Whether we agree or disagree, that has been done. We need other reasons for not passing the rest of these amendments than that they will slow down the bill, because further amendments will not slow the bill any further.

The Deputy Chair: Thank you, senators. The Honourable Senator Seidman has moved an amendment. Is it your pleasure to have the amendment carry?

Some Hon. Senators: No.

An Hon. Senator: On division.

Senator Cordy: I want a vote by voice, not hands.

The Deputy Chair: You want a recorded vote? In that case, can I ask the clerk to call the vote?

Jessica Richardson, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Banks.

Senator Banks: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Champagne?

Senator Champagne: For.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Cordy?

Senator Cordy: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Demers?

Senator Demers: For.

Ms. Richardson: Senator Eaton?

Senator Eaton: For.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Martin?

Senator Martin: For.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Fox?

Senator Fox: Against.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Merchant?

Senator Merchant: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: Yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Yes.

Le sénateur Plett : En réponse aux commentaires du sénateur Cordy et peut-être au sénateur Munson, j'appuie le projet de loi. J'espère que personne ne pense que, du fait que j'aie voté en faveur d'un amendement, je ne suis pas en faveur du projet de loi; je le suis.

Le résultat dont ont parlé le sénateur Cordy et le sénateur Banks est devenu réalité avec l'adoption du projet amendement. Je ne pense pas que les reste des amendements puisse, de quelque manière que ce soit, entraver davantage l'adoption du projet de loi, car son adoption ne peut être entravée qu'une seule fois. Que nous soyons ou non d'accord, voilà qui a été fait. Il nous faut d'autres raisons de rejeter le reste des amendements que le fait qu'ils freinent l'adoption du projet de loi, car aucun autre amendement ne saurait freiner davantage le projet de loi.

Le vice-président : Merci, sénateurs. L'honorable sénateur Seidman a proposé un amendement. Plaît-il au comité d'adopter l'amendement?

Des voix : Non.

Une voix : Avec dissidence.

Le sénateur Cordy : J'aimerais un vote par appel nominal au lieu d'un vote à main levée.

Le vice-président : Vous voulez un vote par appel nominal? Dans ce cas, puis-je demander à la greffière de faire l'appel nominal?

Jessica Richardson, greffière du comité : L'honorable sénateur Banks.

Le sénateur Banks : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Champagne?

Le sénateur Champagne : Pour.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Cordy?

Le sénateur Cordy : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Demers?

Le sénateur Demers : Pour.

Mme Richardson : Le sénateur Eaton?

Le sénateur Eaton : Pour.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Martin?

Le sénateur Martin : Pour.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Fox?

Le sénateur Fox : Contre.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Merchant?

Le sénateur Merchant : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Seidman?

Le sénateur Seidman : Oui.

The Deputy Chair: I declare the motion carried by a vote of six to four in a recorded vote.

I believe the Honourable Senator Seidman has an additional motion.

Senator Seidman: I do, thank you. I move that Bill S-211 be amended in the preamble, on page 1, by deleting lines 15 to 17 in the English version and lines 20 to 23 in the French version.

The Deputy Chair: The motion is before us. Is there debate? Are senators ready for the question?

The Honourable Senator Seidman moves that Bill S-211 be amended in the preamble, on page 1, by deleting lines 15 to 17 in the English version.

[Translation]

— and the deletion of lines 20 to 23 in the French version —

[English]

Ms. Richardson: Lines 20 to 24.

The Deputy Chair: Lines 20 to 24, thank you.

[Translation]

Thank you very much. It is lines 20 to 24.

[English]

Senator Seidman: No, it is 20 to 23.

The Deputy Chair: It is 23. It is the section. Thank you, senators. I want to be absolutely clear.

[Translation]

In the French version, it is the removal of lines 20 to 23. Is that correct?

[English]

Is it your pleasure, honourable senators, that the amendment carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Deputy Chair: I declare the motion carried.

Senator Cordy: Can we have a recorded vote, please?

The Deputy Chair: Senator Cordy wishes a recorded vote.

Ms. Richardson: Senator Banks?

Senator Banks: No.

[Translation]

Ms. Richardson: Senator Champagne.

Senator Champagne: In favour.

Le vice-président : Je déclare la motion adoptée par six voix contre quatre après tenue d'un vote par appel nominal.

Je pense que l'honorable sénateur Seidman a une autre motion.

Le sénateur Seidman : Oui, merci. Je propose que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par suppression des lignes 15 à 17 dans la version anglaise et des lignes 20 à 23 dans la version française.

Le vice-président : Nous sommes saisis de la motion. Quelqu'un souhaite-t-il en débattre? Les sénateurs sont-ils prêts à voter?

L'honorable sénateur Seidman propose que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par suppression des lignes 15 à 17 dans la version anglaise.

[Français]

... et de la suppression des lignes 20 à 23, dans la version...

[Traduction]

Mme Richardson : Des lignes 20 à 24.

Le vice-président : Des lignes 20 à 24, merci.

[Français]

Merci beaucoup. Ce sont les lignes 20 à 24.

[Traduction]

Le sénateur Seidman : Non, ce sont les lignes 20 à 23.

Le vice-président : À 23. C'est le paragraphe. Merci, sénateurs. Je tiens à ce que les choses soient parfaitement claires.

[Français]

Dans la version française, on fait la suppression des lignes 20 à 23. Est-ce correct?

[Traduction]

Plait-il aux honorables sénateurs d'adopter l'amendement?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le vice-président : Je déclare la motion adoptée.

Le sénateur Cordy : Pouvons-nous avoir un vote par appel nominal, s'il vous plaît?

Le vice-président : Le sénateur Cordy souhaite un vote par appel nominal.

Mme Richardson : Sénateur Banks?

Le sénateur Banks : Non.

[Français]

Mme Richardson : Sénateur Champagne.

Le sénateur Champagne : En faveur.

[English]

Ms. Richardson: Senator Cordy.

Senator Cordy: No.

[Translation]

Ms. Richardson: Senator Demers.

Senator Demers: In favour.

[English]

Ms. Richardson: Senator Eaton.

[Translation]

Senator Eaton: Yes.

Ms. Richardson: Senator Fox.

[English]

Senator Fox: No.

Ms. Richardson: Senator Martin.

Senator Martin: Yes.

Ms. Richardson: Senator Merchant.

Senator Merchant: No.

Ms. Richardson: Senator Plett.

Senator Plett: In favour.

Ms. Richardson: Senator Seidman.

Senator Seidman: Yes.

The Deputy Chair: I declare the motion carried by a vote of 6 to 4 in a recorded vote.

Senator Seidman: I move that Bill S-211 be amended in the preamble, on page 2, by deleting lines 1 and 2.

[Translation]

In French, by deleting lines 9 to 11.

[English]

The Deputy Chair: The motion is before us, open for debate.

Senator Munson: For a point of clarification, this is the part where it says:

Whereas Canada has no national strategy to address autism spectrum disorders;

Senator Seidman: Correct.

Senator Munson: There are no figures here. There are no statistics in this argument. It is a fact.

[Traduction]

Mme Richardson : Sénateur Cordy.

Le sénateur Cordy : Non.

[Français]

Mme Richardson : Sénateur Demers.

Le sénateur Demers : En faveur.

[Traduction]

Mme Richardson : Sénateur Eaton.

[Français]

Le sénateur Eaton : Oui.

Mme Richardson : Sénateur Fox.

[Traduction]

Le sénateur Fox : Non.

Mme Richardson : Sénateur Martin.

Le sénateur Martin : Oui.

Mme Richardson : Sénateur Merchant.

Le sénateur Merchant : Non.

Mme Richardson : Sénateur Plett.

Le sénateur Plett : En faveur.

Mme Richardson : Sénateur Seidman.

Le sénateur Seidman : Oui.

Le vice-président : Je déclare la motion adoptée par six voix contre quatre, suite à la tenue d'un vote par appel nominal.

Le sénateur Seidman : Je propose que le projet de loi S-211 soit modifié, dans le préambule, à la page 2, par suppression des lignes 1 et 2, dans la version anglaise.

[Français]

En français, par suppression des lignes 9 à 11.

[Traduction]

Le vice-président : Nous sommes saisis de la motion, et nous pouvons en débattre.

Le sénateur Munson : Aux fins d'éclaircissement, c'est la partie qui dit :

que le Canada ne possède aucune stratégie nationale en matière des troubles du spectre autistique;

Le sénateur Seidman : C'est exact.

Le sénateur Munson : Il n'y a pas de chiffres ici. Il n'y a aucune statistique dans cet argument. C'est un fait.

I will plead my argument to my Conservative colleagues. When this committee met and thoughtfully listened to the autistic community across this country, who sat in the same place I sat and pleaded their case, we listened. We listened with honourable intentions of trying to do something.

At the end of these meetings, as we said before, we came up with a report, a Senate report, that was approved by the two parties. In that report it says, on a clear basis, whereas we do not have a national autism spectrum disorder strategy, and we do not really have one. We have a patchwork program across the country that is implemented by provinces.

I will plead to my Conservative senators, if there is one thing that I would love to see left in this bill, it is those two lines. It does not obligate a federal government to do it. All it is saying — as we said in the preamble before it about the United Nations and about the signatory to the United Nations Convention on the Rights of the Child — is that we have to move forward on this issue and try to do something about it. It is about building blocks and getting inside that autistic puzzle and completing that puzzle, so that we do the right thing for the autistic community in this country.

I ask senators to reconsider that amendment. It is extremely important to me in my arguments. I will leave it at that.

Senator Seidman: I might try to give some kind of response to Senator Munson. I think that here we are not saying that this is not a terribly important issue, and that indeed we have listened to the community. I am not sure it is fair to say distinctly that Canada has no national strategy to address autism spectrum disorders. I think it is a question of how one approaches the issue.

There is no question that over the last couple of years an enormous effort has been made to fund more and more projects, both at the university level and the association and group level, to further research and provide services to the autistic community.

How well-developed is the national strategy? Probably not as well-developed as we might like to see it. However, perhaps it is not fair to say that Canada has no national strategy to address autism. The strategy may be evolving — it may be in its early stages of development — but we may not say we have no national strategy. I think that is why we put this amendment forward, with all due respect.

Senator Munson: I have a brief response. If we want to be positive, we can say, “Whereas Canada needs a national strategy to address autism spectrum disorders.” That wording takes out the negative context. That is a suggestion.

Je vais plaider ma cause auprès de mes collègues conservateurs. Lorsque le comité s’est réuni et a écouté attentivement les porte-parole de la communauté autistique de partout au pays, lorsqu’ils étaient assis là où je suis assis aujourd’hui et ont plaidé leur cause, nous les avons écoutés. Nous avons écouté avec l’intention honorable d’essayer de faire quelque chose.

À la fin de ces réunions, comme nous l’avons déjà dit, nous avons rédigé un rapport, un rapport du Sénat, qui a été approuvé par les deux partis. Il est clairement dit dans ce rapport que nous n’avons pas de stratégie nationale en matière des troubles du spectre autistique, et c’est bel et bien le cas. Nous avons à l’échelle du pays des mesures disparates, qui sont mises en œuvre par les provinces.

Je lance mon plaidoyer à mes collègues sénateurs conservateurs : s’il est une chose que j’aimerais énormément voir demeurer dans le projet de loi, ce sont ces trois lignes. Elles n’obligent aucunement le gouvernement fédéral à faire quoi que ce soit. Tout ce qu’elles disent — comme nous le disons dans ce même préambule au sujet des Nations Unies et du fait que nous soyons signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant — est qu’il nous faut prendre des mesures à l’égard du problème et essayer d’y faire quelque chose. Il s’agit de mettre en place la structure et de pénétrer à l’intérieur du puzzle autistique et de le compléter, afin de faire dans ce pays ce qu’il faut pour la communauté autistique.

Je demande aux sénateurs de revoir cet amendement. Il est extrêmement important pour moi de vous exposer mes arguments. Je vais m’arrêter là.

Le sénateur Seidman : Je pourrais peut-être essayer de donner des éléments de réponse au sénateur Munson. Je considère qu’ici nous ne sommes pas en train de dire qu’il ne s’agit pas d’une question terriblement importante, et nous avons, en effet, écouté la communauté. Je ne suis pas convaincue qu’il soit juste de dire expressément que le Canada ne possède aucune stratégie nationale en matière de troubles du spectre autistique. Je pense que la question est de savoir comment l’on va aborder la chose.

Il n’y a aucun doute qu’un effort énorme a été déployé au cours des dernières années pour financer de plus en plus de projets, au niveau tant des universités que des associations et des groupes, pour appuyer la recherche et offrir des services à la communauté autistique.

Quel est le niveau de développement de la stratégie nationale? Celle-ci n’est probablement aussi bien développée que nous le souhaiterions. Cependant, il n’est pas juste de dire que le Canada n’a aucune stratégie nationale face à l’autisme. La stratégie est peut-être en train d’évoluer — elle en est peut-être aux débuts de son développement —, mais nous ne pouvons pas dire que nous n’avons aucune stratégie nationale. Je pense, sauf tout le respect que je vous dois, que c’est ce pour quoi nous avons déposé cet amendement.

Le sénateur Munson : J’ai une brève réponse. Si nous voulons être positifs, nous pourrions dire « Attendu que le Canada a besoin d’une stratégie nationale en matière des troubles du spectre autistique ». Ce libellé enlèverait l’aspect négatif. C’est une suggestion.

Senator Cordy: Are you willing to accept that amendment?

Senator Seidman: I think we would need another discussion about amendments, so I think we should leave it at this. This is my amendment for now.

Senator Cordy: You said that to say there is no national strategy is incorrect and that the strategy may not be well-developed. I wonder if perhaps, at the next meeting of this committee, after this bill is passed with its amendments — we already have three of them — that you can bring forward what we have so far in terms of a national strategy. I am not aware of any national strategy, one that is not well-developed or one that is even partially developed. I have not heard of a national strategy. Perhaps you can bring something forward, because we are all interested in this issue. Perhaps you can bring forward to the committee, at our next meeting, what we have in terms of the development of a national strategy for autism spectrum disorder.

Senator Seidman: In fact, if you went back to my speech as the government critic on this bill in the Senate, you will probably find some development of the government's strategy around autism. Perhaps if you check that speech you might have some sense of where the government is going.

The Deputy Chair: Is there further debate?

Seeing no indication, the Honourable Senator Seidman has moved an amendment to the preamble of Bill S-211, such that it be amended on page 2 by deleting lines 1 and 2 in the English version.

[Translation]

By deleting lines 9 to 11 in the French version.

[English]

Is it your pleasure, honourable senators, that the amendment carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Deputy Chair: We will record the vote.

Ms. Richardson: Senator Banks.

Senator Banks: No.

[Translation]

Ms. Richardson: Senator Champagne.

Senator Champagne: Yes.

[English]

Ms. Richardson: Senator Cordy.

Senator Cordy: No.

Le sénateur Cordy : Êtes-vous prête à accepter cet amendement?

Le sénateur Seidman : Je pense qu'il nous faudrait une autre discussion au sujet des amendements, alors je crois que nous devrions laisser le texte comme il est. Voilà quel est mon amendement pour le moment.

Le sénateur Cordy : Vous dites que de déclarer qu'il n'y a aucune stratégie nationale est faux et que la stratégie n'est peut-être pas très bien développée. Je me demande donc si, lors de la prochaine réunion du comité, une fois adopté le projet de loi avec ses amendements — nous en avons déjà trois —, il vous serait possible de nous montrer ce que nous avons jusqu'ici en matière de stratégie nationale. Je ne connais aucune stratégie nationale, ni pas très développée ni même partiellement développée. Je n'ai entendu parler d'aucune stratégie nationale. Vous pourriez peut-être nous soumettre quelque chose, car nous tous sommes intéressés par la question. Vous pourriez peut-être soumettre au comité, lors de notre prochaine réunion, ce que nous avons en matière d'élaboration d'une stratégie nationale visant les troubles du spectre autistique.

Le sénateur Seidman : En fait, si vous repreniez le discours que j'ai prononcé au Sénat en ma qualité de porte-parole du gouvernement au sujet du projet de loi, vous y trouveriez sans doute certaines explications sur la stratégie du gouvernement à l'égard de l'autisme. Si vous vérifiez ce discours, vous auriez peut-être une certaine idée de ce vers quoi le gouvernement se dirige.

Le vice-président : Y a-t-il d'autres interventions?

Ne voyant aucun autre sénateur désireux d'intervenir, l'honorable sénateur Seidman a proposé un amendement au préambule du projet de loi S-211 qui le modifierait, à la page 2, en supprimant les lignes 1 et 2 dans la version anglaise.

[Français]

Par la suppression des lignes 9 à 11 dans la version française.

[Traduction]

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter l'amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le vice-président : Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

Mme Richardson : Sénateur Banks.

Le sénateur Banks : Non.

[Français]

Mme Richardson : Sénateur Champagne.

Le sénateur Champagne : Oui.

[Traduction]

Mme Richardson : Sénateur Cordy.

Le sénateur Cordy : Non.

[Translation]

Ms. Richardson: Senator Demers.

Senator Demers: Yes.

Ms. Richardson: Senator Eaton.

Senator Eaton: Yes.

[English]

Ms. Richardson: Senator Martin.

Senator Martin: Yes.

[Translation]

Ms. Richardson: Senator Fox.

Senator Fox: No.

[English]

Ms. Richardson: Senator Merchant.

Senator Merchant: No.

Ms. Richardson: Senator Plett.

[Translation]

Senator Plett: Yes.

[English]

Ms. Richardson: Senator Seidman.

[Translation]

Senator Seidman: Yes.

[English]

The Deputy Chair: I declare the amendment carried by a vote of 6 to 4, recorded.

I now return to the preamble, as amended. Shall the preamble, as amended, carry?

Hon. Senators: Yes.

The Deputy Chair: I declare by voice vote that the amendment carry.

An Hon. Senator: On division.

The Deputy Chair: On division. Is that agreed? Thank you.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I declare the title carried.

Shall the bill as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I declare the bill as amended carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the bill?

[Français]

Mme Richardson : Sénateur Demers.

Le sénateur Demers : Oui.

Mme Richardson : Sénateur Eaton.

Le sénateur Eaton : Oui.

[Traduction]

Mme Richardson : Sénateur Martin.

Le sénateur Martin : Oui.

[Français]

Mme Richardson : Sénateur Fox.

Le sénateur Fox : Non.

[Traduction]

Mme Richardson : Sénateur Merchant.

Le sénateur Merchant : Non.

Mme Richardson : Sénateur Plett.

[Français]

Le sénateur Plett : Oui.

[Traduction]

Mme Richardson : Sénateur Seidman.

[Français]

Le sénateur Seidman : Oui.

[Traduction]

Le vice-président : Je déclare l'amendement adopté par six voix contre quatre, suite à un vote par appel nominal.

Passons maintenant au préambule, modifié. Le préambule, modifié, est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le vice-président : Je déclare l'amendement adopté suite à un vote par oui ou non.

Une voix : Avec dissidence.

Le vice-président : Avec dissidence. Tout le monde est-il d'accord? Merci.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Je déclare le titre adopté.

Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Je déclare le projet de loi modifié adopté.

Le comité souhaite-t-il envisager l'ajout d'observations au projet de loi?

Hearing none, is it agreed that I report this bill as amended to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I declare that approved. Thank you very much.

Senator Munson: I sincerely want to thank all honourable senators for their observations and point of view, and I sincerely hope that we can carry on and have this day recognized in a legal statute.

Hon. Senators: Hear, hear!

The Deputy Chair: On behalf of the committee, we want to thank you very much, Senator Munson, and I hope out of this meeting, you have taken the unanimous support from the committee for the substance of your intent.

We will now consider Bill S-203, An Act respecting a National Philanthropy Day, and I invite Senator Mercer to provide the committee with his comments.

Hon. Terry M. Mercer, sponsor of the bill: Thank you, colleagues.

This bill was here in the First Session of the Thirty-eighth Parliament as Bill S-46. It then became Bill S-204, and in the second session it was Bill S-204 again. In the First Session of the Fortieth Parliament it was Bill S-210, and in the second session it was Bill S-217. All those times it was proposed by our former colleague Senator Grafstein, who I pay special tribute to for his determination to move this bill forward. I worked with him to move this bill through, and we did move it through the Senate a couple of times and over to the House of Commons. The last time an event ensued through Parliament.

I am familiar with the frustration that goes along with trying to pass what seems to be uncomplicated legislation here in the chamber and then in the other place. It took me two to three years in working with Canadian Blood Services and Héma-Québec to have the week in which June 14 falls declared National Blood Donor Week. World Blood Donor Day, which falls within National Blood Donor Week, occurs on June 14. It seemed like a motherhood issue when we started, but the parliamentary process can sometimes be cumbersome, but it is also one that is recognized.

This bill is important in that I have been involved in the philanthropic sector as a volunteer, staffer and professional fundraiser since 1978. I had the privilege and honour to work for many of Canada's largest charities, and to help tens of thousands of volunteers raise hundreds of millions of dollars for those charities. National philanthropy day is an opportunity to celebrate those people and that process of providing the necessary money for charities, whether they be community orchestras, universities or colleges in the neighbourhood or the local minor hockey team. This bill is an opportunity to have that celebration.

N'entendant aucune demande en ce sens, dois-je faire rapport du projet de loi modifié au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Je déclare le projet de loi approuvé. Merci beaucoup.

Le sénateur Munson : Je tiens sincèrement à remercier tous les honorables sénateurs de leurs observations et de leurs opinions, et j'espère sincèrement que nous pourrions poursuivre et faire reconnaître cette journée dans un texte de loi.

Des voix : Bravo, bravo!

Le vice-président : Au nom du comité, nous vous remercions beaucoup, sénateur Munson, et j'espère que vous aurez compris du fait de cette réunion que le fond de votre intention jouit de l'appui unanime du comité.

Nous allons maintenant examiner le projet de loi S-203, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie, et j'invite le sénateur Mercer à livrer ses commentaires au comité.

L'honorable Terry M. Mercer, parrain du projet de loi : Merci, collègues.

Le projet de loi a été ici pendant la première session de la 38^e législature, en tant que projet de loi S-46. Il est ensuite devenu le projet de loi S-204, et lors de la deuxième session, il a de nouveau été le projet de loi S-204. Lors de la première session de la 40^e législature, il a été le projet de loi S-210, et pendant la deuxième session, le projet de loi S-217. Il a, à chaque fois, été proposé par notre ancien collègue, le sénateur Grafstein, à qui je tiens à rendre un hommage tout spécial en reconnaissance de sa détermination à faire adopter ce projet de loi. J'y ai œuvré à ses côtés, et nous avons une ou deux fois réussi à en saisir le Sénat, pour que le projet de loi soit ensuite renvoyé à la Chambre des communes. La dernière fois, il est survenu un certain incident au Parlement.

Je connais bien la frustration qui accompagne le fait d'essayer de faire adopter ici en cette Chambre, puis, à l'autre endroit, un projet de loi d'apparence non complexe. Il m'a fallu deux ou trois ans de travail avec la Société canadienne du sang et Héma-Québec pour que la semaine dans laquelle tombe le 14 juin soit déclarée Semaine nationale du don de sang. La Journée mondiale du don de sang, qui s'inscrit à l'intérieur de la Semaine nationale du don de sang, est le 14 juin. La chose semblait inattaquable lorsque nous nous sommes lancés, mais le processus parlementaire peut parfois être lourd, bien qu'il faille en même temps en reconnaître l'importance.

Le projet de loi est important en ce que je suis actif dans le secteur de la philanthropie à titre de bénévole, d'employé et de collecteur de fonds depuis 1978. J'ai eu le privilège et l'honneur de travailler pour nombre des plus importants organismes caritatifs du Canada et d'aider des dizaines de milliers de bénévoles à recueillir des centaines de millions de dollars pour ces œuvres de charité. La Journée nationale de la philanthropie serait l'occasion de célébrer ces personnes et ce processus d'aide financière pour les œuvres de bienfaisance, qu'il s'agisse d'orchestres communautaires, d'universités ou de collèges de quartier ou de l'équipe de hockey mineur locale. Ce projet de loi ouvrirait la voie à cette célébration.

November 15 has been celebrated unofficially by Canadians for many years, and indeed, I have had the privilege of speaking at national philanthropy day celebrations in almost every province across the country. One year, I spoke in three different provinces on the same day for the celebration.

The celebration involves thousands of Canadians, mostly people volunteering to help raise money, but many are also donors celebrating their giving. There are also people who help organize these events and this raising of money professionally.

In my speech in support of this bill in the chamber, I went through a number of associations and organizations that some committee members are affiliated with. I will not redo that now, to save time. However, in the previous go-round, I gave a similar speech and I used another list of our colleagues. I paid particular attention to my colleagues on the government side, mainly because I was courting them, without doubt, but also because I already had talked to people individually on my side.

I am pleased to say we have had good support from both sides in the Senate chamber and also from all four parties in the House of Commons when the legislation moved there.

A number of volunteers across the country who are supportive of this legislation have spent a good deal of time and effort talking to their local members of Parliament to ensure they understand the importance the volunteers place on this legislation. As I said, celebrations happen in all provinces already. This bill gives the celebration official status. Over 50,000 people in 125 events across North America have celebrated this day, not including events happening around the world.

I do not want to go on because I know time is of the essence today, chair. I am happy to answer any questions that my colleagues might have.

The Deputy Chair: Thank you very much, Senator Mercer. The bill is open for questions.

Senator Champagne: Thank you, Mr. Deputy Chair. Senator Mercer, I am looking at the bill and I see that clause 3, which asks the Minister of Canadian Heritage to make a declaration, has already been done by our Minister of Canadian Heritage. Therefore, I do not think we need this added clause. I think we all agree to have this day to say thank you and honour all the people who help so much in all kinds of areas.

I think Senator Banks will agree that without “les mécènes” — the people who give so much for the arts — I do not know where we would be. We are all for this bill, but I wonder if clause 3 is necessary now that it has been done by the minister.

La journée du 15 novembre est depuis de nombreuses années célébrée de manière non officielle par des Canadiens, et j’ai même eu le privilège de prendre la parole à l’occasion de célébrations de la Journée nationale de la philanthropie dans presque toutes les provinces du pays. Une année, j’ai prononcé des discours dans trois provinces différentes, le même jour, aux fins de cette célébration.

La célébration intéresse des milliers de Canadiens, surtout des bénévoles qui sollicitent des fonds, mais il y a également des donateurs qui célèbrent les dons qu’ils font. Il y a aussi les personnes qui aident à organiser ces événements et ces levées de fonds professionnelles.

Dans le discours à l’appui du projet de loi que j’ai prononcé au Sénat, j’ai fait mention de plusieurs associations et organisations auxquelles sont affiliés certains membres du comité. Vu le temps dont nous disposons, je ne vais pas refaire cela ici. Cependant, lors de notre dernière tentative, j’ai prononcé un discours semblable et j’ai utilisé une autre liste de nos collègues. Je me suis tout particulièrement attardé sur mes collègues du parti au pouvoir, principalement parce que je les courtais, sans aucun doute, mais également parce que j’avais déjà parlé individuellement avec les gens de mon côté.

Je suis heureux de dire que nous avons joui d’un bon appui des deux côtés de la Chambre du Sénat, ainsi que des quatre partis à la Chambre des communes, lorsque le projet de loi a été renvoyé là-bas.

Plusieurs bénévoles de partout au pays qui appuient ce projet de loi ont consacré beaucoup de temps et d’effort à s’entretenir avec leur député local pour veiller à ce qu’il comprenne l’importance que les bénévoles accordent au projet de loi. Comme je l’ai dit, des célébrations ont déjà lieu dans toutes les provinces. Le projet de loi donnerait un statut officiel à la célébration. Plus de 50 000 personnes ont célébré cette journée dans le cadre de 125 événements tenus à l’échelle de l’Amérique du Nord, sans compter les événements organisés ailleurs dans le monde.

Je ne vais pas prolonger mon exposé, car je sais que le temps dont nous disposons aujourd’hui est limité, monsieur le président. Je me ferai un plaisir de répondre aux questions que mes collègues voudront peut-être me poser.

Le vice-président : Merci beaucoup, sénateur Mercer. Nous allons maintenant passer aux questions sur le projet de loi.

Le sénateur Champagne : Merci, monsieur le président. Sénateur Mercer, je regarde le projet de loi et je vois que l’article 3, qui demande que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles fasse une déclaration. Or, une telle déclaration a déjà été faite par notre ministre du Patrimoine canadien. En conséquence, je ne pense pas qu’il nous faille cet article. Je pense que nous sommes tous d’accord pour créer cette journée pour dire merci à toutes les personnes qui aident tellement dans toutes sortes de domaines, et pour les honorer.

Je pense que le sénateur Banks conviendra que sans les mécènes — les gens qui donnent tellement pour les arts —, le monde serait bien différent. Nous sommes tous en faveur du projet de loi, mais je me demande si l’article 3 est bien nécessaire, vu que cette déclaration a déjà été faite par le ministre.

Senator Mercer: Senator Champagne, I appreciate your support. In discussions that I and my office have had with the minister's office after the bill was introduced, it was suggested that this clause might be redundant.

Recognizing that the bill will have to start again, as Senator Banks outlined earlier, when it passes the Senate and goes over to the other place and, in the spirit of accommodation, I am happy to accommodate that suggestion and remove that clause. I suggest the simplest way to make the change is to defeat the clause in clause-by-clause consideration. That removes it from the process instead of going through the necessity of an amendment.

However, if you want an amendment, one is available. That said, I think defeating the clause is the simplest way to make the change. I have no problem with that suggestion. I thank the honourable senator for her support.

Senator Cordy: I agree this declaration has already been made by the minister and it is redundant. There is no point in having it in the bill. I agree with both senators.

Senator Plett: I am supportive of the bill. Thank you, Senator Mercer, for all your work. You have my support.

The Deputy Chair: Seeing no further discussion, is it your pleasure, honourable senators, to move to clause-by-clause consideration of Bill S-203, An Act respecting a National Philanthropy Day?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the preamble stand postponed?

Senator Champagne: I have an amendment to the preamble.

The Deputy Chair: We will come back to it, as indicated earlier.

Shall clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Carried.

The Deputy Chair: I declare clause 2 carried. Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: No.

The Deputy Chair: I declare clause 3 defeated.

Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I declare clause 1 carried.

Shall the preamble carry?

Senator Champagne: Allow me to be picky. At line 20. . .

Le sénateur Mercer : Sénateur Champagne, j'apprécie votre appui. Lors de discussions que mon bureau et moi avons eues avec le cabinet du ministre après que le projet de loi ait été déposé, il a été suggéré que cet article était peut-être redondant.

Reconnaissant que ce projet de loi devra reprendre à zéro, comme l'a expliqué plus tôt le sénateur Banks, lorsqu'il quittera le Sénat pour se rendre à l'autre endroit, et, dans un esprit d'accommodement, je me ferais un plaisir d'accepter cette suggestion et de retirer cet article. Le moyen le plus simple, me semble-t-il, d'apporter ce changement, serait de rejeter l'article lors de l'étude article par article du projet de loi. Cela l'éliminerait du processus au lieu de devoir recourir à un processus d'amendement.

Cependant, si vous voulez un amendement, la chose est possible. Cela dit, je pense que le rejet de l'article serait la façon la plus simple d'apporter ce changement. Je n'ai aucun problème avec cette suggestion. Je remercie l'honorable sénateur de son appui.

Le sénateur Cordy : Je conviens que cette déclaration a déjà été faite par le ministre et qu'elle est donc redondante. Il ne sert à rien d'inclure cela dans le projet de loi. Je suis d'accord avec les deux sénateurs.

Le sénateur Plett : J'appuie le projet de loi. Merci, sénateur Mercer, pour tout votre travail. Vous jouissez de mon appui.

Le vice-président : S'il n'y a pas d'autres interventions, plaît-il aux honorables sénateurs de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-203, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Le titre est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Le préambule est-il réservé?

Le sénateur Champagne : J'ai un amendement au préambule.

Le vice-président : Nous y reviendrons, comme cela a été indiqué tout à l'heure.

L'article 1 est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le vice-président : Je déclare l'article 2 adopté. L'article 3 est-il adopté?

Des voix : Non.

Le vice-président : Je déclare l'article 3 rejeté.

L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Je déclare l'article 1 adopté.

Le préambule est-il adopté?

Le sénateur Champagne : Permettez-moi d'être pointilleuse. À la ligne 20...

[Translation]

In the French version, the text reads “il est importante de rendre hommage.”

[English]

It is a typo, and nothing more than that. Regardless, we have to send the bill back. I think we should correct that typing mistake.

The Deputy Chair: We have an amendment before us and it is open for discussion. Are members ready for the question on the amendment?

Hon. Senators: Yes.

[Translation]

We are proposing that the bill be amended at line 20, on page 1, in the French version, by replacing the word “importante” by “important.”

[English]

Is it your pleasure, honourable senators, to approve the amendment?

Hon. Senators: Yes.

The Deputy Chair: I declare the amendment carried.

Shall the preamble as amended carry?

Hon. Senators: Yes.

The Deputy Chair: I declare the preamble as amended carried.

Shall the bill as amended carry?

Hon. Senators: Yes.

The Deputy Chair: Excuse me; will the committee give the chair permission to move back and determine whether the title shall carry?

Hon. Senators: Yes.

The Deputy Chair: Thank you. Shall the title carry?

Hon. Senators: Yes.

The Deputy Chair: I declare the title carried.

Shall the bill as amended carry?

Hon. Senators: Yes.

The Deputy Chair: I declare the bill as amended carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Deputy Chair: I declare the committee does not wish to append observations.

Senator Champagne: Unless we want to send our best to Senator Grafstein, who carried this bill for so long, and to also give a “thank you” to Senator Mercer.

[Français]

Dans la version française, on dit qu’« il est importante de rendre hommage ».

[Traduction]

C’est une faute typographique, rien de plus. Quoi qu’il en soit, il nous faut renvoyer le projet de loi. J’estime que nous devrions corriger cette faute typographique.

Le vice-président : Nous sommes saisis d’un amendement et le comité peut en discuter. Les membres du comité sont-ils prêts à se prononcer sur l’amendement?

Des voix : Oui.

[Français]

Nous proposons qu’à la ligne 20, de la page 1, soit corrigé le mot « importante » et qu’il soit remplacé par le mot « important ».

[Traduction]

Plaît-il aux honorables sénateurs d’approuver l’amendement?

Des voix : Oui.

Le vice-président : Je déclare l’amendement adopté.

Le préambule modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le vice-président : Je déclare le préambule modifié adopté.

Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le vice-président : Excusez-moi. Le comité autorise-t-il la présidence à retourner en arrière pour que nous décidions du sort du titre?

Des voix : Oui.

Le vice-président : Merci. Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le vice-président : Je déclare le titre adopté.

Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le vice-président : Je déclare le projet de loi modifié adopté.

Le comité souhaite-t-il envisager d’annexer des observations au rapport?

Des voix : Non.

Le vice-président : Je déclare que le comité ne désire pas annexer d’observations.

Le sénateur Champagne : À moins que nous ne voulions offrir nos meilleurs vœux au sénateur Grafstein, qui a pendant si longtemps défendu ce projet de loi, et dire merci au sénateur Mercer.

The Deputy Chair: It sounds to me like Senator Mercer will do that in the appropriate location.

I want to thank Senator Mercer on behalf of the committee for bringing a bill before us that is so obviously supported by the committee. It will be a pleasure to take it forward, as amended, to the Senate on behalf of the committee. Thank you very much.

I will determine that members wish me to carry the bill forward to the Senate on behalf of the committee. Can I take that as agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Thank you very much. With that, I declare the committee adjourned.

(The committee adjourned.)

Le vice-président : Il me semble que le sénateur Mercer le fera au moment et au lieu opportuns.

Je tiens, au nom du comité, à remercier le sénateur Mercer de nous avoir saisis d'un projet de loi qui jouit manifestement de l'appui du comité. Ce sera un plaisir de le déposer au Sénat, dans sa forme modifiée, pour le compte du comité. Merci beaucoup.

Je conclus que les membres du comité souhaitent que je dépose le projet de loi au Sénat au nom du comité. Tout le monde est-il d'accord?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Merci beaucoup. Sur ce, je déclare la levée de la séance.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, June 2, 2010

As individuals:

Benjamin Perrin, Assistant Professor, Faculty of Law, University of British Columbia (*by videoconference*);
John Winterdyk, Director, Center for Criminology and Justice Research, Mount Royal University.

International Bureau for Children's Rights:

Nadja Pollaert, Director General;
Camille Karbassi, Program Manager, Child Trafficking.

Thursday, June 3, 2010

The Honourable Senator Jim Munson, sponsor of the bill;
The Honourable Senator Terry M. Mercer, sponsor of the bill.

TÉMOINS

Le mercredi 2 juin 2010

À titre personnel :

Benjamin Perrin, professeur adjoint, faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique (*par vidéoconférence*);
John Winterdyk, directeur, Center for Criminology and Justice Research, Université Mount Royal.

Bureau international des droits des enfants :

Nadja Pollaert, directrice générale;
Camille Karbassi, chargé de programme, Traite d'enfants.

Le jeudi 3 juin 2010

L'honorable sénateur Jim Munson, parrain du projet de loi;
L'honorable sénateur Terry M. Mercer, parrain du projet de loi.